SYNTHESE TRANSVERSALE

DES ETUDES DE CAS

STEPHANIE CAPDEVILLE / GHISLAINE GUIRAN
AVEC LA PARTICIPATION DE DANIELE SEXTON

DATE : 19 mai 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION 6

1. MISE EN PLACE DES « PROJETS CARBONE » 8

1.1. FINANCE CARBONE ? 8
1.1.1. Définition et vue d'ensemble de la « Finance Carbone » 8
1.1.2. La commercialisation des crédits 13
1.1.3. Autres sources de « Finance Carbone » 15

1.2. MODALITES D'INTEGRATION A LA GESTION DE PROJET 17
1.2.1. Mise en perspective des cycles de projet 17
1.2.2. Coûts et financement 20
1.2.3. Impact de la Finance Carbone sur l'ingénierie de projet 25

1.3. CHOIX DU MARCHE ET DU STANDARD 27
1.3.1. Quel(s) débouché(s) choisir pour les crédits d'un projet développement carbone : marché de conformité / volontaire / domestique ? 27
1.3.2. Une large gamme de standards disponibles 30
1.3.3. Quel standard pour un projet de développement ? 32

2. GOUVERNANCE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT CARBONE 37

2.1. LA GENESE : DE L'IDEE DE PROJET A L'AGENCEMENT DES PARTENAIRES 37
2.1.1. Identification du projet 37
2.1.2. Préparation du projet 38

2.2. SCHEMAS DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION 40
2.2.1. Cadrage terminologique 40
2.2.2. Quelles spécificités pour la gouvernance d'un projet Carbone? 40
2.2.3. Les outils de la gouvernance : concertation, contrats et diagrammes de flux d'information 42
2.2.4. Et dans la pratique ? 43

2.3. TRANSPARENCE 46
2.3.1. Transparence sur le partage des revenus 46
2.3.2. Transparence sur la destination des crédits 48

3. PARTAGE DES REVENUS ET RETOMBEES SOCIO-ECONOMIQUES 50

3.1. PARTAGER QUOI? 50
3.1.1. Le mirage de la Finance Carbone 50
3.1.2. Mise à plat de la structure financière d'un projet 50
3.1.3. Bénéfices, co-bénéfices, retombées socio-économiques? 51

3.2. PARTAGER COMMENT? 53
3.2.1. Mécanismes d'allocation 53
3.2.2. La question des droits de propriété 55
3.2.3. Ancrage dans la durée 56
3.2.4. Ancrage dans le contexte 59
3.2.5. Une marge de manœuvre parfois contrainte 60

3.3. LA FINANCE CARBONE GENERE-T-ELLE DES RETOMBEES OU DES MODALITES DE DISTRIBUTION SPECIFIQUES? 60

4. LEÇONS A TIRER 63

4.1. UN CONSTAT D'ENSEMBLE : UNE COMPLEXITE DE PROCESSUS A NE PAS SOUS-ESTIMER 63

4.2. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU RECOURS A LA FINANCE CARBONE (POUR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT PORTE PAR DES ONG) 63
4.2.1. Ingénierie de projet 63
4.2.2. Impact « développement » 65

4.3. POINTS D'ATTENTION SPECIFIQUES 66
4.3.1. Des biais potentiels à prendre en compte 66
4.3.2. Facteurs clés de succès 66

4.4. RISQUES ET OPPORTUNITES LIES A L'EVOLUTION DE LA FINANCE CARBONE 69
4.4.1. Un marché en restructuration faits marquants 69

4.4.2. Risques et opportunités (pour des projets de développement portés par des ONG) 70
4.4.3. Une place spécifique pour les ONG ? 71
5. CONCLUSIONS : ELEMENTS POUR UN DEBAT 73
DOSSIER D'ANNEXES 76

Remerciements

Les consultantes remercient l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de cette étude pour leur disponibilité, la qualité des échanges, la confiance accordée, l'appui logistique, et les bons moments partagés.

Sigles et Abréviations

Note : Pour faciliter la lecture, un sigle unique est choisi a priori (soit anglais, soit français) pour son utilisation tout au long du rapport. Les signes retenus sont ceux listés ci-dessous (avec leur traduction pour les sigles anglais) ; les sigles anglais sont indiqués en italique.

Finance Carbone et développement

AND : Autorité Nationale Désignée (DNA : *Designated National Authority)*

APD : Aide Publique au Développement

CPA (APM en français) : Activité de Projet MDP dans le cadre d'un programmatique (PoA)

CER : *Certified Emission Reductions*

CCNUCC: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CO_2 : Dioxyde de Carbone

ECG : Entité de Coordination et de Gestion

ERPA : *Emissions Reduction Purchase Agreement* (contrat d'achat-vente de crédits carbone)

GES : Gaz à Effet de Serre

GS : Gold Standard

LNO : Lettre de Non-Objection

MDP : Mécanisme de Développement Propre

MOC : Mise en Œuvre Conjointe

LDC (PMA en français) : *Least Developed Countries* (Pays les Moins Avancés)

*LSC : Local Stakeholder Consultation (*consultation des parties prenantes)

NAMA : Nationally Appropriate Mitigation Actions

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PIN (NIP en français): *Project Idea Note* (Note d'Idée de Projet)

PDD : *Project Design Document*

PoA : *Program of Activities* (Programme d'Activité dits « Projets Programmatiques »)

PoA DD : *Project Design Document* d'un projet programmatique

REDD+ : Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

Teq CO_2 : Tonnes Equivalent Carbone

UE : Union Européenne

VER : Verified Emission Reductions

Projets / Secteurs

AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

CEnAO : Programme Climat et Energie Domestique en Afrique de l'Ouest porté par le GERES (Mali et Bénin)

F3E : Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations

GERES : Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités

ID : Initiative Développement

ICS (FA en français): *Improved CookStoves* (Fours Améliorés en français, parfois est également utilisé le sigle CDE: Cuiseurs Domestiques Economes)

NLS : programme *New Lao Stove*, du GERES de dissémination d'ICS au Cambodge

INTRODUCTION

Note de lecture : dans l'ensemble du rapport, on appelle « projets Carbone », des projets développés avec le recours à la Finance Carbone ; par ailleurs, les références directes aux projets étudiés sont signalées en texte italique, gras.

Le marché du Carbone traverse une forte crise structurelle, dans un contexte général d'incertitude sur l'évolution du cadre réglementaire, et de baisse de la demande sur fond de crise économique. En particulier, les difficultés de commercialisation des crédits issus de projets Carbone affectent les conditions de génération. Cependant, malgré des difficultés réelles, les mécanismes en place continuent à représenter un potentiel important - dans un contexte où les financements classiques de l'APD ou en provenance de bailleurs privés sont en baisse. La mise en valeur des avantages que présentent les projets menés par des ONG, notamment sur la question de la gouvernance et du partage des retombées économiques et sociales, s'avère dans ce contexte un élément stratégique de différenciation, et reste une opportunité de nouveaux supports d'actions pour la réduction de la pauvreté.

Objectifs

L'objectif spécifique de cette étude est de produire des recommandations pour un usage optimisé, efficient et éthique, transparent de la Finance Carbone pour les projets de développement, dans les secteurs prioritaires ciblés suivants : énergie domestique et boisement / reboisement, à partir de l'analyse de retours d'expériences et d'ateliers d'échanges avec les acteurs.

Equipe

Chef de Projet	**Stéphanie CAPDEVILLE** (Consultante Indépendante Finance Carbone)
Consultantes experts	**Ghislaine GUIRAN** (Consultante Indépendante Changement Climatique) **Danièle SEXTON** (Consultante Indépendante Développement) **Laurence BOUTINOT** (Chercheuse Socio-anthropologue CIRAD)
Support réalisation	**Seydou Keyta** (Doctorant au Mali sous la direction de Laurence Boutinot)

Déroulement de l'étude

- ✓ Mise en place et rédaction d'une note de synthèse préalable sur le marché du Carbone, sous forme de présentation PowerPoint, de façon à garder en toile de fond au fil de l'étude le panorama actualisé du marché carbone
- ✓ Études de cas (fiches de présentation des projets jointes en Annexe A à F) visant à analyser pour un projet de développement donné le potentiel et les limites du marché Carbone comme

source de financement et à mettre en évidence les modalités d'accès à la Finance Carbone ainsi que de gouvernance et redistribution des bénéfices[1] :

- *3 études de cas avec des missions terrain au*
  - **Mali** : projet **GERES** d'appui aux filières de diffusion de foyers améliorés à Bamako
  - **Pérou** : projet **AVSF** de reboisement à vocation de stockage de carbone (région montagneuse de Choco, extrême nord.
  - **Cambodge** : Programme **GERES** de diffusion de foyers améliorés au Cambodge - *Cambodia Saving Fuel Project (CFSP)*

- *2 études de cas à partir d'analyse documentaire et entretiens téléphoniques*
  - **Chine** : projet **ID** de diffusion de diffusion de biodigesteurs familiaux
  - **Chine :** projet **ID** de reforestation

- *de nombreux exemples tirés de projets tiers, développés par d'autres ONG ou le secteur à but lucratif (Annexes 6, 8, 9, 10 et F)*

✓ Concertation

1. **conférence-débat** de présentation de la méthodologie de l'étude, du panorama des marchés Carbone, et de la synthèse transversale, et de discussion des résultats des études de cas devant une large public d'ONG et autres parties prenantes,
2. **atelier** de travail, impliquant un groupe d'ONG restreint et sélectionné, pour la rédaction d'un projet de feuille de route de structuration de l'approche des ONG françaises sur la mobilisation des financements carbone

✓ Finalisation des résultats et des documents de synthèse

Consultation

Tout au long du déroulement de l'étude, de nombreux experts internationaux, professionnels du marché carbone ou chercheurs ont été sollicités et ont apporté des informations, contribué à la réflexion générale et la mise en évidence de conclusions. Les consultantes remercient pour leur contribution les personnes suivantes :

- Fanny Fleuriot, chargé de mission Compensation, **ADEME**, Paris
- Smaila Camara, **CDC Climat**, Paris
- Ole Meier-Hahn, expert en PoAs, fondateur de **Bridge Builders**, Berlin
- Volker Jaensk, expert en PoAs gérés par des ONG indiennes, Berlin
- Joachim Sandt, expert Vérification/Validation, Cologne
- Alexander Kosh, manager projet carbone forestiers **UNDP**, Barcelone
- Nadège Trocellier, vendeuse de crédits volontaires, **EVI**, Barcelone
- Driss Ezzine de Blas, expert en Paiement pour Services Environnementaux et Consultation Sociale associée, México
- Ronald Schwarz, ethnologue, Montpellier
- Alain Karsenty, chercheur **CIRAD** spécialiste des questions foncières et de propriété du carbone, Montpellier
- Jérôme Chabbert, ingénieur forestier, Kinshasa
- Mr Deepak, manager de projet carbone, New Delhi
- Siyuan Liu, **Solvay Energy Services**, originateur, Beijing
- Fulvio Bartolucci, **Solvay Energy Services**, manager de projet carbone, Shanghai
- Shoudou Zhang, **Solvay Energy Services**, manager de projet carbone, Beijing
- Moriz Vohrer, **Gold Standard,** directeur technique AFOLU, Freiburg

[1] Ces études de cas ne sont ni des évaluations ni des études d'impacts des projets.

1. MISE EN PLACE DES « PROJETS CARBONE »

1.1. FINANCE CARBONE ?

1.1.1. Définition et vue d'ensemble de la « Finance Carbone »

Le marché Carbone fait intervenir de nombreux acteurs provenant d'univers différents (acheteurs de crédits, banques, développeurs de projet, intermédiaires…), chacun disposant d'une vision différente de la Finance Carbone. Afin d'éviter les quiproquos, il convient d'entrevoir les différentes réalités du concept de Finance Carbone et de cerner le sujet sous l'angle particulier des ONG de développement.

Pour commencer, il convient de revenir aux sources et rappeler qu'un Crédit Carbone représente l'équivalent d'une tonne de CO_2 évitée ou séquestrée, et est une valeur mobilière, destinée à être échangée sur un marché. Un marché est le lieu de rencontre entre des vendeurs et des acheteurs qui commencent par faire des premiers échanges bilatéraux. Puis au fur et à mesure de la croissance du nombre d'intervenants, le marché se complexifie, s'équipe d'outils, de plateformes de vente, fourmille d'intermédiaires apportant des services qui permettent la liquidité (= le fait de toujours trouver une contrepartie).

Gestion du risque et *Mark-to-market*

Contrairement aux autres marchés (de matières premières, denrées, devises etc.), le marché Carbone n'est pas né du besoin naturel de consommateurs à la recherche d'un bien disponible, mais a été artificiellement créé par la législation internationale, en l'occurrence le Protocole de Kyoto, qui a statué sur le marché de conformité, entraînant dans son sillage l'émergence du marché volontaire. Un éclairage sur les notions de marché de conformité / marché volontaire est présenté ultérieurement (cf. 1.3). C'est la demande ainsi créée qui a provoqué la génération de l'offre, en l'occurrence de projets fournissant la matière première : les crédits Carbone.

Pour un acheteur de crédits, qui a des objectifs en volume (soit parce qu'il est soumis au marché des quotas, soit par exemple parce qu'il souhaite compenser un bilan GES de manière volontaire), un projet est un flux périodique de crédits futurs à un prix fluctuant. Pour optimiser sa gestion, l'acheteur devra constamment évaluer combien de crédits il recevra, à quel moment et à quel prix. Un projet présentant un certain nombre de risques (de retard, de non-validation, de non-enregistrement, techniques, juridiques, sociaux, environnementaux etc.), chaque étape-clé de l'avancement d'un projet permettra d'affiner la probabilité d'émission de crédits et d'augmenter la précision des prévisions.

Le passage au crible des différents risques de projet constitue ce qu'on appelle la gestion du risque[2], et cette étape permet de calculer une valeur présente des flux futurs de crédits (nombre de crédits espérés x le prix de vente des crédits). Cette valeur ainsi actualisée s'appelle le « *mark-to-market* », qui selon les règles comptables des marchés financiers, représente un actif.

Si ces considérations sont bien éloignées de la réalité physique, de l'impact des projets sur le terrain et du quotidien des ONG, il convient cependant d'en connaître l'existence et les principes, car ils représentent la notion de Finance Carbone pour la majorité des acteurs du marché (acheteurs et intermédiaires notamment) et ont généré à la fois une mobilisation énorme de capitaux, principalement entre 2008 et 2012, et des attentes de la part des acteurs des pays récipiendaires.

La question des co-bénéfices des projets (cf. discussion sur la notion de co-bénéfices en 3.1.3) est bien présente dans l'analyse de risque, mais reste dans la majorité des cas un point d'attention minoritaire dans les projets destinés à alimenter le marché de conformité. C'est une des raisons qui a motivé la croissance du marché volontaire (qui selon les statistiques d'*Ecosystem Marketplace*

[2] Voir Annexe 1: exemple d'évaluation de l'éventail des risques d'un projet programmatique.

représentait 0,5% en volume du marché de conformité en 2011), et le déploiement de toute une variété de standards compensant les lacunes du MDP en la matière.

Dans la tourmente qui secoue actuellement les marchés Carbone, le marché volontaire reste relativement stable, et la niche de marché constituée par les projets à haute valeur ajoutée sociale et environnementale reste relativement préservée.

Dynamique des marchés Carbone

Depuis la fin de la première phase du Protocole de Kyoto en décembre 2012, le manque de perspectives sur le maintien du marché MDP (pourtant finalement reconduit, mais *in extremis*, et avec des restrictions drastiques de la demande européenne qui ont tari les échanges) et les leçons tirées par tous les pays de ces premières années d'expérience sur des mécanismes de gestion des émissions de GES ont abouti à l'émergence d'une multitude de marchés domestiques (cf. Annexe 2). Ces marchés sont autant de signes des efforts de réduction des émissions de GES, mais dans l'ensemble ne fonctionneront pas avant 2015 ou 2020, laissant une période relais sans réel débouché pour les projets carbone, contraints de se cantonner au marché volontaire.

Les projets de développement Nord-Sud ont à affronter l'effondrement de leurs débouchés sur le marché de conformité : une baisse des prix dissuasive (quelques rares transactions - autour de 0,50€/CER - et les courtiers s'accordent sur ce niveau de prix moyen attendu pour l'année 2014, pour l'achat de CER « classiques »), le démantèlement de l'industrie carbone (fermeture des fonds, des équipes carbone dans les banques ou les organismes de certifications tels que DNV en février 2014, des *brokers* spécialisés, registres, etc…) et un recentrage des acteurs sur des préoccupations plutôt nationales que Nord-Sud. Le cas des crédits forestiers temporaires MDP est particulièrement flagrant : la demande de tCER chute de 91% et devient quasi nulle.

La dernière publication de la CDC, Tendance Carbone, janvier 2014, commente qu'en réalité nous ne sommes plus vraiment en présence d'un marché, dans la mesure où il y a des transactions éparses et ponctuelles, à des prix très divergents.

Les bailleurs de fonds publics ou supranationaux gardent cependant le cap et continuent à la fois à stimuler le démarrage de nouveaux projets MDP par le biais de différentes initiatives (*CDM loan scheme*, CD4CDM, soutien KFW/GIZ aux projets programmatiques…) et à maintenir un débouché pour les projets en phase d'émission de crédits (programmes NEFCO et Banque Mondiale en cours début 2014). De même ils continuent de soutenir activement les stratégies nationales REDD+ et NAMAs bien qu'elles ne débouchent pas encore sur un mécanisme de marché.

Si les bailleurs font preuve de persévérance malgré la désertion du secteur privé, ils réajustent néanmoins leur champ d'intervention en adaptant les concepts aux nouvelles tendances : en matière de forêt, on parle dorénavant de « ***landscapes*** » pour élargir l'horizon de la REDD+, la Finance Carbone devient **Finance Climat**, et la **transition énergétique** devient le nouveau mot-clé en matière d'énergie. Les différentes tendances et ouvertures du marché se retrouvent dans les 4 champs d'intervention que s'est fixé le *Green Climate Fund* :

- Réduction des Emissions (le socle de base du marché carbone : énergies renouvelables et efficacité énergétique)
- Forêts
- Adaptation (secteurs agriculture et eau)
- Développement urbain

La crise du MDP a immanquablement un impact sur le marché volontaire, générant notamment une recherche de nouveaux débouchés pour les crédits MDP invendus sur le marché européen de conformité (cf. Annexe 3). De robustes facteurs de résistance ont cependant permis au marché volontaire de résister, en volume, et dans une moindre mesure, en matière de prix aussi :

- La culture de la « comptabilité carbone » (sous ses diverses formes, Bilan Carbone ®, *GHG Protocol*, norme ISO 14069…) s'est enracinée dans le tissu économique. Elle fait désormais partie intégrante de la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Elle est considérée comme une preuve de *leadership* sectoriel et vient appuyer les évaluations de performance énergétique, les Plans Climat… La question de la compensation se généralise à

d'autres concepts que le carbone et se décline aussi en matière de biodiversité dans les législations de plusieurs pays européens…

- Les rouages et institutions du marché volontaire (registres, standards, certificateurs, etc.) se sont recalibrés et consolidés en marge du marché MDP. Certaines institutions ont abandonné le marché, d'autres réduit leurs équipes au strict minimum, ou fusionné avec d'anciens concurrents.

Le maintien du volume des transactions sur le marché volontaire est illustré dans le graphique suivant :

Figure 1-1. Historique du volume des transactions sur le marché volontaire

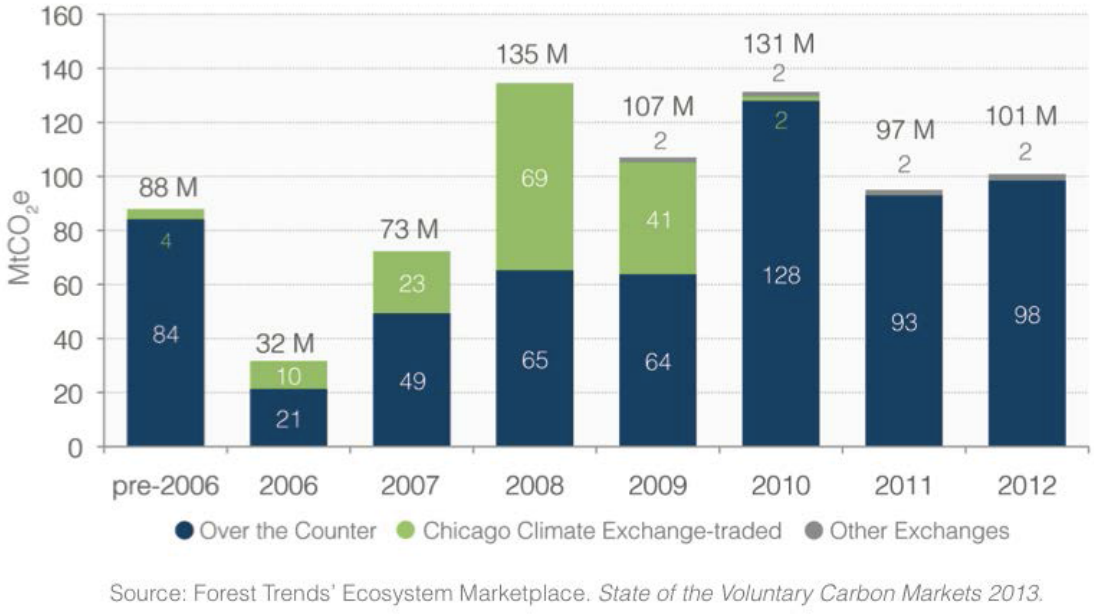

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. *State of the Voluntary Carbon Markets 2013.*

Les statistiques globales dissimulent toutefois une forte disparité entre les niveaux de prix selon les secteurs (cf. Annexe 4). En marge des statistiques générales sur le marché volontaire, publiées annuellement en mai par *Ecosystem Marketplace*, deux secteurs de prédilection font l'objet d'études spécifiques : le **secteur forestier** (étude également annuelle, publiée en novembre) et pour la première fois, le **secteur des Foyers Améliorés** ou *Improved CookStoves*, et ce principalement pour l'intérêt stratégique des co-bénéfices sociaux associés à la réduction d'émissions.

Les projets forestiers sont effectivement vus comme un terrain fertile en matière de retombées sociales. De nombreuses stratégies d'engagement auprès des communautés sont répertoriées, chacune d'entre elles apportant des co-bénéfices pour les populations. Cette démarche est particulière à ce type de projets qui ont la spécificité de s'étendre sur des territoires et donc d'engager des populations, contrairement aux projets unitaires énergie (une centrale éolienne ou hydro-électrique qui occupe un espace restreint).

De même, dans la catégorie énergie domestique, les Foyers Améliorés se présentent comme un secteur clé pour connecter la Finance Carbone à la lutte contre la pauvreté[3] :

- Au niveau des utilisateurs :
    - 99% des Foyers Améliorés sont distribués à des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté
    - 64% aux communautés rurales, 36% aux communautés urbaines

[3] Etude « *Results Report 2012: Sharing Progress on the Path to Adoption of Clean Cooking Solutions* » Global Alliance for Clean Cookstoves, Sept 2013

- Au niveau des producteurs :
    - ¾ des cuiseurs sont assemblés dans le pays de distribution
    - 1.662 des emplois créés sont locaux dont ¼ occupés par des femmes

Architecture du marché Carbone

La masse de capitaux mobilisée entre 2008 et 2012 a motivé l'implication sur le marché Carbone d'une série d'intermédiaires venus profiter de l'émergence d'une nouvelle activité économique dynamique, et apportant des services divers permettant une plus grande variété et fluidité de transaction. Ainsi courtiers (*brokers*), *traders*[4], fonds d'investissement, plateformes de ventes de crédits ont pullulé pendant les années fastes de la première période du Protocole de Kyoto, au point de devenir les acteurs majoritaires lors d'évènements tels que la *Carbon Expo* annuelle qui sert de lieu de rencontre internationale entre les acteurs du marché. Le diagramme suivant symbolise la structure institutionnelle du marché Carbone, et par conséquent résume ce qu'est la Finance Carbone dans son ensemble.

Figure 1-2. Architecture du marché carbone

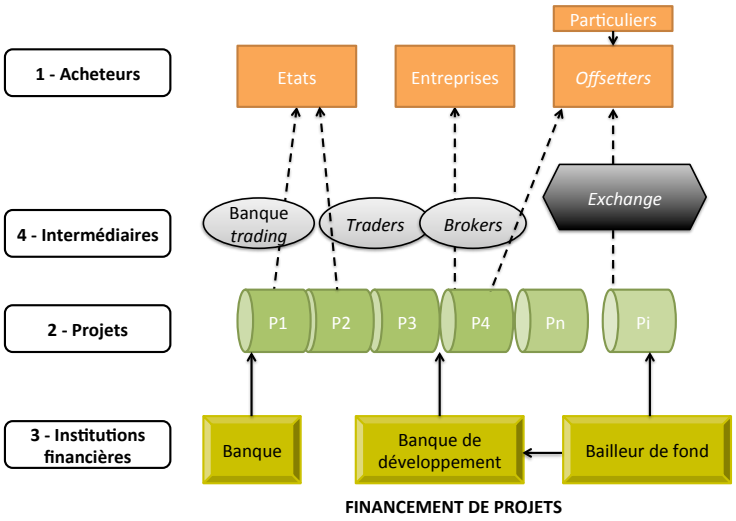

Source : P[3]value, 2013

Des publications annuelles spécialisées, notamment celle de *PointCarbon* (mars) et celle de la Banque Mondiale (mai/juin) donnent des statistiques pour mesurer l'évolution de la Finance Carbone, tant en volume que dans sa structure. Il convient de noter que depuis fin 2012, le marché Carbone qui s'était étoffé rapidement pendant 5 ans d'activités, est au contraire en phase de régression : de nombreuses institutions, registres, banques, fonds, intermédiaires, se sont retirés (tant et si bien que pour la première fois, en 2013, la Banque Mondiale s'est trouvée dans l'incapacité de publier des statistiques issues de 2012 et a troqué son étude annuelle quantitative du marché par un rapport qualitatif sur les marchés émergents).

[4] Un *broker* se distingue d'un *trader* par le fait qu'il met en relation directe un acheteur et en vendeur (en échange d'une commission de la part des 2 parties) et n'encourt aucun risque de transaction. Un *trader* au contraire achète puis revend et fait donc écran entre les vendeurs et les acheteurs finaux.

La Finance Carbone vue sous l'angle des développeurs de Projets.

Si un développeur de Projet a l'opportunité d'entrevoir l'ensemble du marché Carbone à l'occasion de contacts avec des parties externes, sa vision de la Finance Carbone sera centrée sur 2 sujets à la fois différents et complémentaires :

- ✓ Le financement de Projet (qui est une préoccupation centrale du démarrage, et sujet à des révisions périodiques)
- ✓ La vente des crédits Carbone (qui intervient tout au long du développement du Projet, peut être anticipée ou réalisée à l'émission des crédits)

L'élément propre aux Projets Carbone est l'inclusion du revenu potentiel de la vente des crédits Carbone dans le financement du projet (et l'ajout du coût relatif au cycle de la certification carbone aux coûts globaux). En dehors de cette variable nouvelle, qui implique des ajustements et une augmentation de la complexité, le format du financement de projet pourrait ressembler à celui de n'importe quel projet: évaluation des revenus du projet, utilisation de fonds propres et recherche de prêts de banques de développement ou privées et de partenaires investisseurs (pour les projets privés), et subventions de bailleurs publics ou privés (pour les projets de développement).

Le développement du marché a rapidement débouché sur l'apparition de subventions et de prêts dédiés spécialement aux projets Carbone, en général offerts par des bailleurs pour aider à soutenir l'émergence de projets dans des domaines d'intérêt particuliers (énergies renouvelables…) ou des zones géographiques cible (sur l'Afrique et les PMA par exemple). Certaines banques privées ont également ouvert des lignes de crédit réservées à ces projets ; à titre d'illustration, le *Grupo Occidente* (Guatemala) offre des prêts à long terme sur différents pays d'Amérique Latine pour les projets Carbone dans les secteurs énergies renouvelables, technologies propres, transports et forestier.

On remarque que progressivement et surtout dans l'actuelle 2ème phase du Protocole de Kyoto, ces financements se spécialisent sur des segments très précis (Fonds Forestiers pour le Bassin du Congo, par exemple, subventions KfW pour les PoA…), tout en évoluant d'une perspective « Carbone » à une perspective « Climat ». La Finance Carbone comprise comme le revenu de la vente des crédits est en fait la partie visible de l'iceberg : une panoplie large de sources de financements est mobilisable. Le tableau ci-dessous montre ainsi la prolifération des initiatives de bailleurs publics ou supranationaux dans le domaine de la Finance dite « Climat » (cf. également l'Annexe 13):

Figure 1-3. Panorama des acteurs de la finance climat (Source : http://www.climatefundsupdate.org)

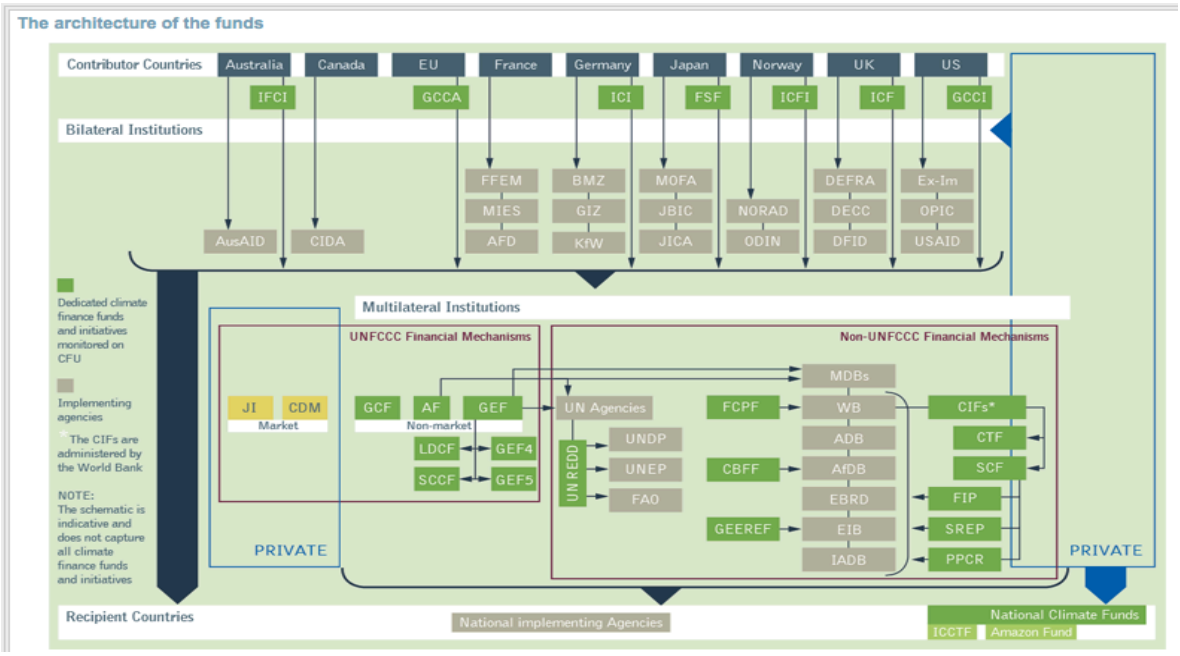

Les projets étudiés dans le cadre de cette étude ont principalement eu recours à la vente anticipée des crédits ***; seul le projet GERES au Mali a eu recours à des financements APD dédiés (i.e. mentionnant le Carbone).***

Tableau 1-1. Montage financier des projets : retours d'expérience

Recours à:	ID	AVSF	GERES
La vente à l'échéance de crédits de Carbone émis par le projet	bientôt	oui	oui
La vente anticipée de crédits	oui	oui	oui
Subventions APD	non	oui	oui
Subventions APD Carbone	non	non	oui
Subventions bailleur privé dans un objectif développement	oui	non	oui
Mutualisation en interne de fonds/compétences Carbone pour divers projets	oui	bientôt	oui
Recherche de partenaires investisseurs	non	non	non
Prêts Carbone à taux préférentiels (bailleurs coopération)	non	non	non
Prêts Carbone du réseau bancaire privé local	non	non	non

1.1.2. La commercialisation des crédits

Un parcours plein de surprises soumis aux règles du marché financier

Les crédits Carbone sont émis au terme de chaque étape de Vérification du Projet et sont disponibles à la vente dès leur enregistrement dans le compte d'un registre dédié (Registre de la CCNUCC pour les projets MDP, registre privé MARKIT[5] pour les projets volontaires, seul survivant de différentes initiatives de registres à la clôture 2008/2012). Le fonctionnement des marchés du Carbone est garanti par l'existence de ces registres d'émissions, qui tiennent compte de toutes les transactions d'actifs Carbone, et permettent d'éviter – du moins en théorie - les risques de double comptage.

La stratégie de vente, notamment la décision de vendre de façon anticipée pour avancer les revenus du projet (cf. ci-après), ne relève pas d'une décision unilatérale du porteur de Projet, et encore moins d'une méthode de gestion reconnue, mais plutôt d'un pilotage à vue et de la chance ou l'opportunité de rencontrer des acheteurs particulièrement intéressés par le projet ou souhaitant même devenir des partenaires stables du projet (***comme l'est CAFE DIRECT pour le projet AVSF Pérou***). *A posteriori*, la stratégie de vente s'avère dans les faits être plus proche d'un tâtonnement répété – ce qui est généralement le cas quel que soit le profil du développeur de projet : chaque étape d'avancement de projet, telle que la Validation, le démarrage de la mise en œuvre, la sortie du carbone sont autant d'occasions de tester et de redynamiser l'intérêt des acheteurs.

[5] *Markit Environmental Registry* est une institution incontournable du marché volontaire. Le registre permet de domicilier, suivre, passer des transactions et retirer des crédits carbone, eau et biodiversité. http://www.markit.com/product/registry

Dans les faits également, il convient d'anticiper qu'un contrat d'achat-vente de crédit[6] représente bien souvent un premier niveau de discussion, et sera fort probablement sujet à renégociation. En effet, les modifications du cadre réglementaires et leur impact sur les prix du marché sont tels que les acheteurs qui se sont engagés à l'avance se dédisent de leurs promesses initiales et renégocient souvent à la baisse les volumes de transaction et le prix. Il n'existe pas de statistiques officielles mais certains opérateurs, tels que l'équipe Chine d'ORBEO, *trader* sur les marchés MDP et volontaire, n'hésitent pas à déclarer que 90% des contrats sont renégociés à la baisse. Entre 2009 et 2011, ORBEO comme TRICORONA (premier acheteur mondial de crédits Gold Standard), doublaient leurs équipes juridiques alors que fondaient leurs équipes techniques. Dans ce contexte, les parades juridiques sont finalement d'une aide modeste, et ce sont davantage la confiance et les bonnes relations entre acheteur et porteur qui permettent de sauvegarder les intérêts des projets.

La lourdeur administrative des processus est également souvent sous-estimée. En effet de nombreuses étapes ponctuent la certification carbone, et bien souvent les dernières démarches entre l'Enregistrement du projet et l'émission effective des crédits puis leur transfert sur le compte de l'acheteur peuvent paraître interminables. Le marché carbone regorge d'exemples d'impasses administratives qui ont freiné voire pénalisé fortement les projets (cf. Annexe 6).

La possibilité de vendre de façon anticipée

Comme toute valeur mobilière, la vente peut être conclue de façon anticipée (on parlera aussi de pré-vente, ou vente à terme), sur la base de la confiance vis-à-vis du développeur de projet et de sa capacité à effectivement produire les volumes de crédits aux dates planifiées. Le paiement peut alors intervenir au moment de la réservation des crédits futurs - ce qui présente un avantage de trésorerie pour le vendeur, ou plus tard au moment de la livraison des crédits - ce qui ne génère pas d'avance de trésorerie mais a l'avantage de favoriser la visibilité sur la trésorerie future.

L'intérêt d'une visibilité sur le long terme est évidente dans le cas des projets de développement, et la conclusion d'une vente anticipée est un facteur clé de sécurisation du projet, ***ce qui a été le cas pour le projet NLS du Cambodge où plus de la moitié des crédits a été achetée à prix négocié dès le démarrage du projet via un broker*** (dans une conjoncture carbone très favorable qui n'est plus du tout d'actualité).

De manière générale, les projets du marché volontaire ont rencontré des difficultés à enregistrer des pré-paiements (résultat de la prudence des acheteurs et des développeurs eux-mêmes, face à l'incertitude sur le succès de l'enregistrement effectif des projets). Les statistiques ci-dessous révèlent qu'à peine 10% des projets ont recours à ce mode de financement.

Figure 1-4. Mode de paiement des crédits sur le marché volontaire

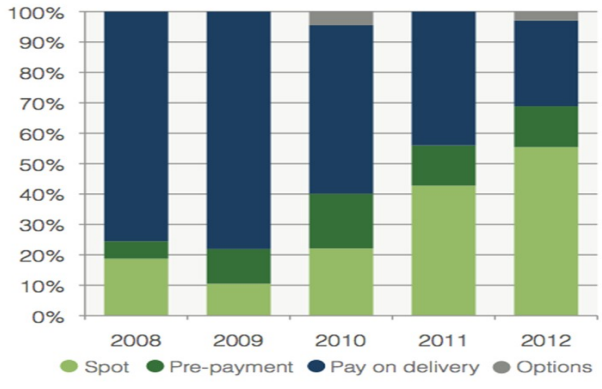

Notes: Based on 65.5 $MtCO_2e$ associated with a contract type.

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. *State of the Voluntary Carbon Markets 2013.*

[6] Le format de contrat standard qui s'est imposé majoritairement sur le marché est l'ERPA (*Emission Reduction Purchase Agreement*), cependant les 3 ONG ont plutôt utilisé des contrats de collaboration qui approfondissent la relation avec l'acheteur.

Le fait que sur les 5 études de cas, 4 projets aient bénéficié de pré-paiement ne peut donc absolument pas être extrapolé, surtout dans le contexte actuel, et tient plutôt à la qualité des projets et la confiance que génèrent les 3 ONG porteuses qu'à une pratique de marché courante. Le rôle potentiel des partenaires de commercialisation est également à souligner ici notamment des acteurs plus spécialement impliqués pour la commercialisation de crédits Carbone « à forte valeur ajoutée sociale » (cf. ci-après). Les valeurs portées par les ONG et la crédibilité de leur action sur le terrain permettent de créer un lien de confiance avec les acheteurs : en effet les projets proposés correspondent au cœur d'activité des ONG ce qui apporte une garantie de qualité sur les modalités de mise en œuvre et donc sur les résultats potentiels. Le contexte de marché joue également : ***la vente anticipée de crédits pour le projet NLS du Cambodge s'est fait dans un contexte porteur où la motivation du broker était principalement spéculative. Dans la même logique, le succès remporté par le projet NLS Cambodge a participé à assurer la confiance des acheteurs de crédits pour le projet Mali, avant même sa Validation.***

Des partenaires pour une commercialisation « éthique » ?

La commercialisation des crédits demande ainsi des compétences spécifiques, une connaissance à minima du monde financier, ce qui nécessite de rechercher le soutien de partenaires de commercialisation.

La vente de crédits reste en effet une affaire d'acteurs spécialisés du monde de la finance, avec une nécessaire maîtrise des compétences correspondantes (rédaction des contrats de vente, dits ERPA) – risques juridiques et financiers significatifs à la clé.

Les ONG dans ce contexte peuvent se retrouver démunies et doivent passer le plus souvent par des partenaires spécialisés dans le domaine de la finance, même pour les ONG qui ont choisi d'internaliser ce type de compétences (***comme c'est le cas du GERES avec la mise en place d'une équipe dédiée, et d'une plate-forme de commercialisation via CO_2 Solidaire, qui représente un partenaire privilégié pour les différents projets carbone du GERES***).

Afin de permettre une commercialisation en cohérence avec les valeurs portées par l'ONG et le projet développé, il peut être choisi de travailler plus particulièrement avec des acteurs s'engageant dans le sens d'une finance éthique (cf.2.3.2) même si les modes de fonctionnement des marchés financiers ne permettent qu'une marge de contrôle limitée des trajectoires de commercialisation. C'est le positionnement choisi par NEXUS et CO_2 Solidaire qui constituent des partenaires privilégiés pour 2 ONG de l'étude ; ***CO_2 Solidaire est intervenu sur 4 des 5 projets (ceux portés par le GERES et ID), et NEXUS sur le projet NLS au Cambodge***.

L'implication directe des ONG sur les projets est une vraie valeur ajoutée marketing par rapport à des porteurs de projet privés, permettant de créer un certain lien de confiance avec les acheteurs - ce qui a été souligné précédemment. Ce lien est constaté sur les différents projets dans le cas de négociation en direct avec des acheteurs ; ces acheteurs peuvent aller jusqu'à se positionner en partenaires sur le projet (***cas de Danone pour le projet NLS du Cambodge par exemple***) et éventuellement le valoriser eux-mêmes dans leur communication institutionnelle. Cette opportunité de relation privilégiée avec les acheteurs est à valoriser dans la perspective d'une définition de pratiques communes de la Finance Carbone par les ONG.

1.1.3. Autres sources de « Finance Carbone »

Subventions fléchées Carbone

Des subventions peuvent être obtenues pour le développement de tout ou partie de la formulation du dossier Carbone, essentiellement auprès de bailleurs publics. Ces subventions ont concerné en priorité les projets MDP, notamment dans les PMA, et REDD+, mais plus rarement les autres initiatives volontaires ; à titre d'illustration : le Programme Forafama AFD pour le développement de méthodologies et PDDs REDD+, qui a permis à 3 bureaux d'étude français, ONFI, FRM et TEREA, de développer des compétences dans la matière.

Lorsque des subventions publiques sont accordées à un projet carbone, les crédits ne doivent par la suite pas être acquis par le pays d'origine des subventions (ce qui constituerait une déviation de l'APD, nuisant à l'additionnalité de la Finance Carbone). Cette restriction (cf. Annexe 12) est dans la pratique facile à appliquer et n'a pas constitué une réelle entrave pour les projets de développement carbone bénéficiant d'APD.

Prêts fléchés Carbone

Une offre de prêts à taux préférentiels de bailleurs s'est développée ; plus exceptionnellement, des lignes de prêt dédiées aux projets Carbone sont mises en place par des banques privées ou nationales. Des exemples sont présentés ci-dessous.

Tableau 1-2. Exemple de prêts dédiés Carbone

Organismes	***Descriptif***
NEXUS	Facilité de financement (formulation et démarrage de projet)
GIZ/KfW	Prêt pour la Validation de MDP programmatiques
CCNUCC	Prêts 0% pour MDP dans les PMA
GRUPO OCCIDENTE, Guatemala	Ligne de prêt dédiée aux projets Carbone
banque agricole FIRA au Mexique	Ligne de prêt dédiée aux projets Carbone (biogaz)
Nexus et Global Alliance for Cookstoves (voir Annexe 11)	Prêt dédié aux projets de distribution de foyers améliorés, acceptant les crédits de carbone comme garantie collatérale

1.2. MODALITES D'INTEGRATION A LA GESTION DE PROJET

1.2.1. Mise en perspective des cycles de projet

Le cycle de la certification Carbone

Le développement d'un projet sous Finance Carbone implique de développer un dossier et de suivre la procédure du standard choisi, selon des étapes bien marquées qui sont semblables dans tous les standards : PIN, PDD, Validation, Enregistrement, Vérifications… Autour de ce dénominateur commun qui constitue la logique du cycle Carbone, chaque standard rajoute des étapes (Lettre d'Approbation du gouvernement pour les projets MDP, *Local Stakeholder Consultation* pour le Gold Standard, ...) et utilise des mots-clés d'un lexique commun. Le schéma ci-dessous synthétise le cycle d'un projet carbone.

Figure 1-5. Cycle du projet Carbone

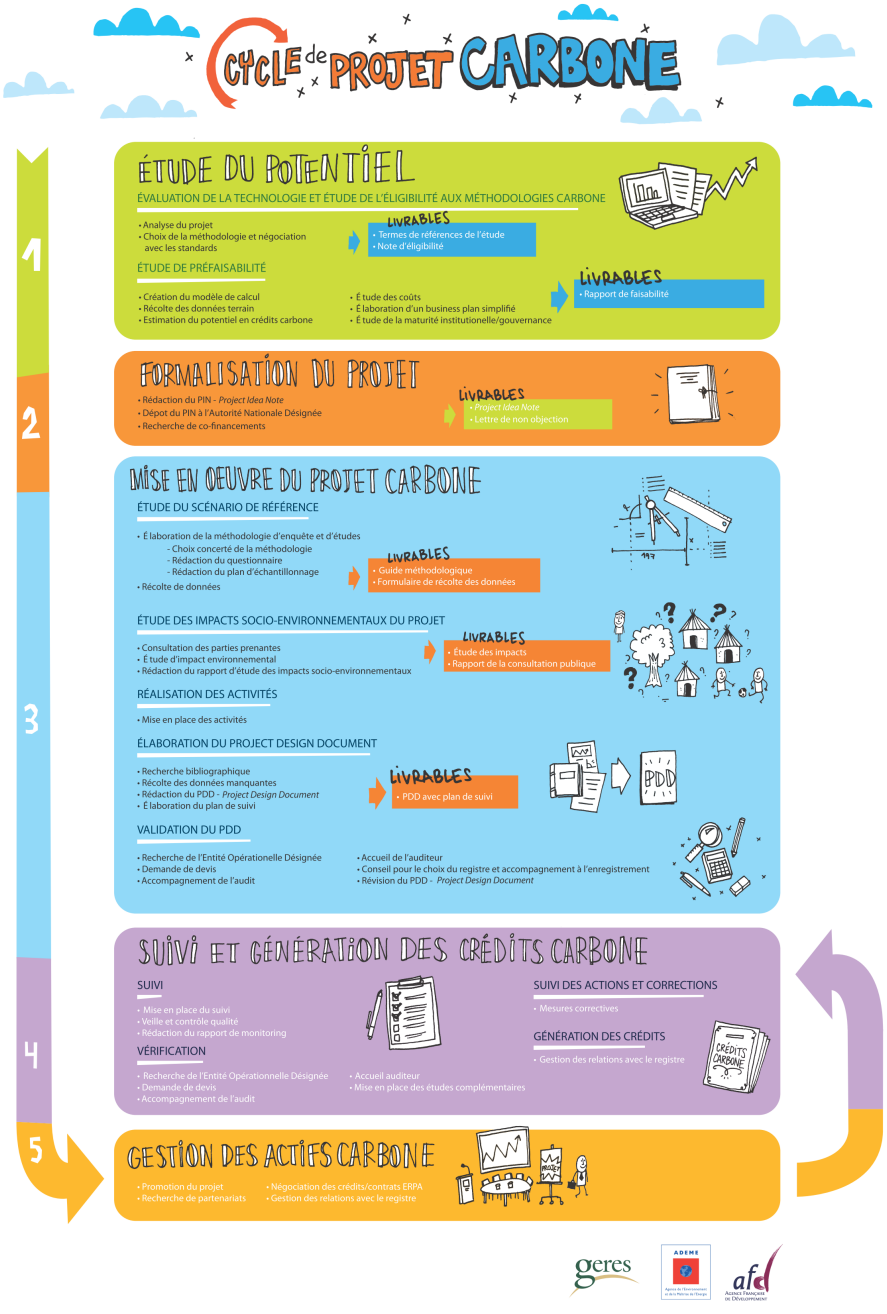

Le cycle Carbone intégré au cycle de Projet de Développement

Un projet Carbone est en fait la superposition de 3 cycles qui interagissent les uns sur les autres:

- cycle du processus administratif Carbone
- cycle de mise en œuvre du projet sur le terrain (cycle « projet de développement »)
- cycle de la production de revenus Carbone

Il en résulte un processus relativement complexe, consommateur de temps, donc coûteux (en temps et/ou en argent selon les modalités de réalisation). Sur les projets étudiés, on peut considérer une fourchette de 40k$ à 300k$ pour les étapes de formulation et de montage administratif du projet (hors démarrage / mise en œuvre du projet) – avec dans certains cas (***projet AVSF au Pérou) une partie significative des tâches réalisées « bénévolement » par les acteurs locaux***, qui sont les porteurs du projet. On constate une durée moyenne de 2 à 3 ans entre le démarrage du processus carbone et la validation du PDD.

Dans un scénario idéal, les 3 cycles progressent en parallèle. La réalité est plus souvent le résultat d'à-coups, de priorités données à un moment ou un autre sur un des aspects du projet, de gestion des éventuels blocages sur telle ou telle étape. Le schéma de développement d'un projet dépendra du cadre imposé par le standard choisi, des contraintes de la technologie adoptée, ou de l'esprit du schéma de gouvernance… Il peut arriver qu'un projet commence à fonctionner techniquement mais ne soit pas enregistré, ou qu'au contraire un projet soit enregistré alors que sur le terrain la mise en œuvre n'a pas démarré. La diversification des sources de financement est d'autant plus importante dans ce contexte, permettant d'éviter un blocage du projet si le processus administratif traîne en longueur. De nombreux allers-retours avec les organisations en charge de la validation sont notamment à prévoir : ***à titre d'illustration, le processus de validation auprès de la CCNUCC du projet CEnAO au Mali (projet MDP) a démarré en juillet 2013 avec une validation attendue seulement pour avril 2014 compte tenu de plusieurs demandes d'ajustements méthodologiques et des délais de la part des auditeurs (DOEs_ Designated Operational Entities).***

La littérature Carbone a produit de nombreuses représentations plus ou moins complexes du cycle d'un projet Carbone. En voici une version simplifiée, de façon à mettre en valeur les 3 démarches parallèles :

Figure 1-6. Mise en perspective des cycles de projet

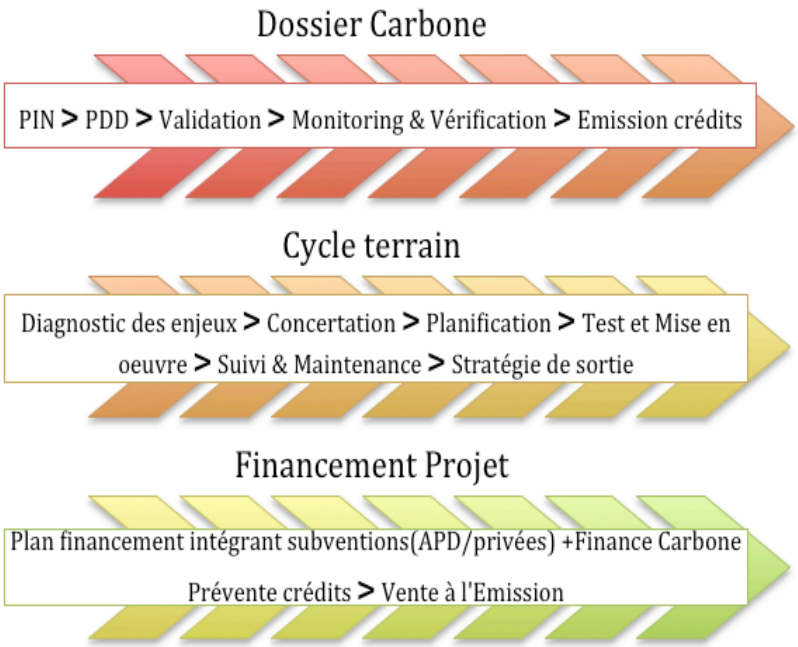

Source : P^{3}value, 2013

La complexité de cette intégration a été ressentie dans tous les cas étudiés, notamment pour les étapes de démarrage du projet (avec interconnexions des cycles carbone et terrain dès le démarrage du projet ou non) et pour les étapes de sortie (coïncidence ou non des modalités de sortie de la Finance Carbone et de sortie du projet). Le tableau suivant met en avant des spécificités de cette intégration sur les cas étudiés.

La Finance Carbone opère par ailleurs un changement de philosophie dans la gestion de projet de développement, dans la mesure où elle requiert un raisonnement économique (rentabilité de l'investissement pour la procédure carbone par rapport aux revenus carbone). En ce sens, elle oblige à sortir de la logique « développement subventionné » et de passer à une logique réellement économique pour assurer la pérennité du modèle, au moins pendant la période d'accréditation. Selon les points de vue, elle peut être considérée comme une subvention de plus (mais qui a un coût d'accès).

Tableau 1-3. Mise en perspective des cycles de projet : retours d'expériences

	AVSF **Pérou**	**ID biogaz** **Chine**	**ID reforestation** **Chine**	**GERES** **Cambodge**	**GERES** **Mali**
Coordination cycle carbone et cycle terrain lors du démarrage du projet	Le dossier Carbone a conditionné la structure du projet dès le début : il sert de cadre de formulation de projet	Le dossier Carbone a conditionné la structure du projet dès le début : il sert de cadre de formulation de projet	Le dossier Carbone a conditionné la structure du projet dès le début : le processus de concertation a mené en parallèle la réflexion sur les contraintes sociales & environnementales du terrain et la faisabilité carbone	Le dossier carbone s'est greffé sur un projet de développement existant depuis 10 ans pour permettre un changement d'échelle	Le dossier Carbone a conditionné la structure du projet dès le début : il sert de cadre de formulation de projet (encore en cours). Le processus de concertation a mené en parallèle sur le montage carbone et la définition du projet.
Coordination cycle carbone et cycle terrain lors de la mise en œuvre du projet	Les certifications rythment l'activité du terrain	Le *monitoring* semestriel et les Vérifications annuelles rythment l'accompagnement sur le terrain et permettent la maintenance des installations	Les Vérifications régulières viennent rythmer le contrôle des plantations et vont permettre le suivi de projet pendant les 5 premières années de croissance, avant le relais assuré par le Forest Bureau	Le système complexe de *monitoring* et de contrôle qualité lié au processus carbone permet un suivi détaillé du projet	Des modalités d'organisation du projet fortement dépendantes du processus carbone (en cours de définition)
Coordination cycle carbone et cycle terrain lors de la phase de sortie	Le projet d'exploitation du bois (scierie) prendra le relais et se poursuivra de façon autonome	Pas encore planifié	Les récoltes de fruits et de sève génèreront une activité autonome	Un calibrage de la stratégie de sortie du projet qui dépend des conditions de sortie de la Finance Carbone	Le transfert de la compétence de l'Entité de Gestion à une structure ouest-africaine *ad hoc* est planifié.

Le défi du changement d'échelle

Pour tous les projets évoqués, le rôle joué par la Finance Carbone pour permettre un changement d'échelle a été souligné, avec différentes modalités d'activation de cet effet de levier, correspondant à deux types d'approches : bottom-up versus top-down.

ID : un exemple d'approche bottom-up

L'expérience d'ID dans le domaine apporte des éléments nouveaux. Les micro-projets de biodigesteurs en Chine ont permis d'améliorer le problème du suivi à long terme des installations (en Chine, la durabilité des équipements pose souvent problème) et ont par conséquent amélioré considérablement les conditions de vie des habitants. L'expérience de terrain, la connaissance des besoins des populations ont incité ID à multiplier les projets dans la zone. ID a développé un 3ème projet de cuiseurs améliorés, et enchaîné avec un projet forestier. Dans la poursuite de cette logique de multiplication de projets, le développement d'un *PoA micro-échelle* permettra le changement d'échelle par l'assimilation dans un premier temps des micro-projets propres à l'ONG, puis par l'invitation à d'autres projets à se joindre au programme. Des ONG du Sud pourront bénéficier de l'économie de coûts de structure que propose le parapluie PoA, et mettre en œuvre dans chacun des micro activités de projet (APMs) leurs propres règles de gouvernance.
En parallèle de cette logique d'autonomisation acquise par l'expérience des projets qui se sont succédé, ID assure également la prestation de service à des projets tiers. C'est plus le résultat d'une opportunité que d'une décision stratégique.
L'AFD, en liaison avec le gouvernement chinois, a souhaité répliquer le modèle à une plus grande échelle. ID participe en appuyant la mise en œuvre, au déploiement de 2 programmes d'activités au Sichuan et Yunnan. Cependant si l'on tente de respecter l'idée maîtresse des projets ID (utiliser la Finance Carbone pour financer la maintenance sur le long terme), un certain nombre de réaménagements dus à la taille du projet, aux budgets en jeu, et à l'implication du gouvernement, modifient les équilibres du projet.
Ces 2 projets biodigesteurs AFD sont en cours de Validation, et la prestation d'ID est quasiment achevée. Ils illustrent combien les contraintes de gouvernance sont différentes lors d'un changement d'échelle menant à l'implication de partenaires institutionnels.

GERES : un exemple d'approche top-down

L'approche choisie par le GERES est de viser directement un changement d'échelle par la mise en place d'un « grand projet » - modèle retenu pour les projets Foyers Améliorés au Cambodge et au Mali. Cette approche s'est initialement traduite par l'internalisation de compétences techniques et financières sur la Finance Carbone, sur le montage d'équipes dédiées, et un développement rapide des ressources humaines et financières mobilisées sur les projets. Un avantage clé de cette approche est de s'imposer sur le marché et de créer de nouveaux référentiels de fonctionnement (basés sur la qualité et sur la professionnalisation de la filière). Un inconvénient majeur est de rendre plus complexe l'appropriation du dispositif par les acteurs.

1.2.2. Coûts et financement

Coûts d'un projet « Carbone » : de quoi parle-t-on ?

L'imbrication des contraintes carbone dans la définition même du projet rend difficile d'isoler un coût spécifique lié au facteur carbone : si les coûts spécifiques de formulation du PDD, d'enregistrement, de vérification constituent des lignes de dépenses spécifiques, il est plus difficile de distinguer la part affectable au processus carbone pour les tâches d'évaluation de la situation de référence, de mise en œuvre d'un système de *monitoring* et de *reporting*, de consultation des parties prenantes (coûts en ressources humaines notamment, souvent partagés entre différents projets).

Dans les projets étudiés, les cas de figure rencontrés sont très différents et peu comparables. Leur seul point commun réside dans la difficulté de reconstituer de manière précise un coût directement affectable à la contrainte de la certification carbone, le coût du projet étant donc considéré dans sa

globalité, sauf cas particuliers. ***Dans le cas du projet NLS au Cambodge, arrivé en fin de période de génération de crédits, un bilan approfondi est en cours qui vise notamment à identifier précisément les différentes lignes de coûts et d'affectation des ressources (ainsi que les impacts détaillés sur le terrain, y compris en terme de co-bénéfices), ce qui permettra d'avoir une estimation des coûts spécifiques carbone sur l'ensemble du projet, sauf pour la période de démarrage (préalable à la génération des crédits).***

Le besoin d'une telle reconstitution est clairement ressenti afin de disposer d'outils d'évaluation et de gestion adaptés, qui permettraient notamment d'évaluer clairement au préalable la pertinence économique du recours à la Finance Carbone dans un projet (mise en perspective des coûts supplémentaires et revenus supplémentaires), tout en tenant compte par ailleurs des facteurs autres que financiers (passage à grande échelle facilité, …). Le GERES a développé un tel outil (*CDM decision tool*[7]), utilisable à partir du moment où le projet est déjà bien défini (à partir d'une étude de faisabilité préalable). Développé en 2011-2012 par l'Unité Climat du GERES (avec notamment une contribution d'ID), il s'agit d'un outil d'aide à la décision destiné à faciliter l'évaluation des projets à petite échelle, qui vise à apporter des éléments de réponse aux questions suivantes:

- Mon projet est-il conforme aux critères d'éligibilité méthodologiques ?
- Quel est le potentiel de réduction des émissions de mon projet ?
- Quels sont les coûts de transaction et les revenus estimés ?
- Quelle est la durée du projet ? Quand verrai-je un retour sur investissement ?
- Quels sont les risques liés au projet ?

Un tel outil est particulièrement utile pour les porteurs de projet, mais nécessite un effort important d'actualisation pour intégrer régulièrement les évolutions du marché et ajuster les données correspondantes.

Les étapes suivantes constituent des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent être traitées à part et donner lieu à une estimation chiffrée (avec un accès à financement spécifique, cf. ci-après) :

- Étape de formulation : incluant l'étude de pré-faisabilité, l'élaboration de la documentation carbone et des méthodologies correspondantes, l'évaluation de la situation de référence, le processus d'enregistrement
- Processus de consultation/concertation
- Etudes spécifiques exigées selon le standard retenu
- Dispositifs de suivi/évaluation/contrôle (internes et externes), dont processus de Vérification

Pour illustration sur les cas étudiés, la fourchette de coûts estimés pour l'étape de formulation, de démarrage et mise en œuvre du projet est de 40.000 $ à 550.000 $, correspondant à une réalité très différente de projets et de conditions de mise œuvre (formulation couplée au démarrage selon les cas, investissement en « nature » avec une implication bénévole de certains acteurs - ***particulièrement marquée pour le cas du projet d'AVSF au Pérou***), avec dans tous les cas un investissement conséquent lié à la prise en main de la problématique carbone justifiant selon les cas une recherche de réplicabilité des projets (cf.1.2.3).

La présente étude n'avait pas vocation à réaliser un audit financier des cas étudiés ; elle n'a donc pas la prétention d'établir un indicateur type « coût de revient » fiable. ***On peut cependant, à titre d'illustration, avancer un ratio approximatif, notamment sur les projets GERES : en prenant en compte l'ensemble des coûts de préparation et de mise en œuvre (hors stratégie de sortie) on est à moins de 2€ /CER pour le projet du Cambodge et à environ 9€/CER pour le projet du Mali. Dans le cas des projets forestiers, le coût de revient est cependant supérieur à 15$ au Pérou et à 20€ en Chine.***

L'évaluation de la situation de référence et de l'additionnalité peut notamment se révéler très lourde à réaliser ; soulignons ici que les projets MDP localisés dans les PMA bénéficient d'une situation à part et n'ont pas besoin de prouver l'additionnalité des projets carbone, ce qui permet un allègement des coûts de formulation.

[7] Cet outil est téléchargeable sur le site du GERES : http://www.geres.eu/fr/cdm-decision-tool-un-outil-d-aide-a-la-decision-pour-les-projets-carbone

Selon les cas, une part significative des coûts est dérivée d'un service externe, et répond par conséquent aux lois de l'offre et la demande. Le tarif des prestations des DOE ont par exemple, beaucoup augmenté entre 2008 et 2012 (une Validation pour un projet de petite échelle pouvant s'élever jusqu'à 40.000 €), mais sont en baisse en 2013 ; ***sur les projets étudiés, les coûts des DOE sont estimés entre 6.000 € (cas du projet NLS au Cambodge, négociés à 50% par rapport à un budget initial de 12k€) et 24.000 €, ils se situent plutôt dans une fourchette basse***.

Un surcoût potentiel significatif - par rapport à des projets « lambda » sur le marché - est *a priori* imputable aux « bonnes pratiques » portées par les ONG, avec un travail plus important de définition et de consultation des acteurs en amont du projet.

A titre d'illustration, différents tableaux en Annexe 7 présentent des estimations de coûts de réalisation de projets sur base de retours d'expérience du marché carbone.

Des possibilités de financement différentes selon les étapes

Selon les étapes du montage d'un projet, les possibilités de mobilisation de la Finance Carbone sont différentes, nécessitant un montage financier spécifique, notamment pour les étapes préalables à la production et à la commercialisation des crédits (cf.1.1.3).

Un besoin spécifique de financement pour le démarrage du projet

Il ressort nettement des études de cas que tous les projets ont nécessité un montage combinant plusieurs sources de financement a minima pour la période de formulation et démarrage, c'est-à-dire avant la génération effective de revenus issus de la vente de crédits carbone, soulevant une question clé des conditions d'applicabilité et de compatibilité des différentes sources de financement.

La question du pré-financement est essentielle étant donné des coûts potentiels très élevés – cf. ci-dessus. Dans tous les cas étudiés, c'est l'ONG porteuse qui a pris en charge le montage de ce pré-financement (et le risque correspondant), en combinant subventions publiques et privées (via fondations et partenaires historiques), voire en complétant par la vente de prestations carbone (***cas du GERES Cambodge***). Des fonds spécialisés peuvent être ici mobilisés : à titre d'illustration, le Fair Climate Funds apporte un pré-financement correspondant chaque année à 50% des crédits à produire.

Notons qu'un investissement « en nature » est constaté dans certains cas, *a priori* plus marqué pour les projets portés en direct par ces acteurs (***cas du projet AVSF au Pérou, avec implication bénévole des acteurs***).

Le tableau suivant présente les principales sources de financement mobilisées sur le démarrage des projets étudiés.

Tableau 1-4. Sources de financement mobilisées pour le démarrage des projets : retours d'expériences

	AVSF Pérou	ID biogaz Chine	ID reforestation Chine	GERES Cambodge	GERES Mali
Sources de financement mobilisées pour le démarrage des projets	Financement résiduel d'un programme Union Européenne,+ financements de Norandino et Progreso, apports en nature et volontariat. Finance Carbone	Financement d'un bailleur privé qui a pris en charge 100% des dépenses du projet	Financement d'un bailleur privé qui prend en charge les 3 premières années de mise en œuvre, formulation incluse	Financement Union Européenne, co-financements divers (fonds sociaux de développement de diverses ambassades, fondations; complété par la vente de prestations (audit carbone, …)	Montage en cours, incluant des subventions de KFW PoA Support Center, des fondations GIIN et Rockfeller, et une première vente de crédits via CO_2 Solidaire

On remarque par ailleurs une forte similarité entre la gestion financière du projet brésilien Suruí (fiche en Annexe F) et le projet péruvien AVSF: de nombreuses sources de financement (difficiles à comptabiliser *a posteriori* du fait de leur caractère fragmenté et de nombreuses prestations en nature non chiffrées), dont de l'APD, en l'occurrence USAID, qui ont permis de financer les premières étapes et le *design* du projet.

Un montage financier pour la mise en œuvre qui ne peut reposer uniquement sur les revenus carbone

Les conditions de financement de la mise en œuvre du projet sont très diverses d'un projet à l'autre ; on peut cependant souligner qu'un financement à 100% par la vente des crédits - voire générant des revenus supplémentaires par les revenus issus de la vente de crédits carbone reste peu probable dans les conditions actuelles du marché : ***si cela a été le cas pour le projet NLS au Cambodge, c'est un exemple exceptionnel non représentatif, qui a été développé dans un contexte particulièrement favorable tant sur le plan de la Finance Carbone (marché en émergence avec une demande nettement supérieure à la demande) que sur le plan des conditions de mise en œuvre (étape de préparation importante du projet sous financement public qui a permis de poser des bases solides avant la montée en puissance). Pour les autres projets, les revenus carbone représentent entre 10% et 50% du financement. Le projet CEnAO, dont le montage financier est encore en cours de définition, compte après la phase de démarrage lourde en investissement, baser la gestion financière du PoA uniquement sur les revenus de la finance carbone ; c'est dans cet esprit que le Business Model du PoA a été conçu.***

Le tableau suivant présente les principales sources de financement mobilisées sur les projets étudiés.

Tableau 1-5. Sources de financement mobilisées pour la mise en œuvre des projets : retours d'expériences

	AVSF Pérou	ID biogaz Chine	ID reforestation Chine	GERES Cambodge	GERES Mali
Sources de financement mobilisées pour la mise en œuvre des projets	Sources de financement mélangées APD et Finance Carbone (à proportion à peu près égales sur les 4 premières années du projet)	Financement d'un bailleur privé qui a pris en charge 100% des dépenses de la phase de construction, et a accepté de rajouter du capital pour augmenter le nombre d'installations	Financement d'un bailleur privé qui prend en charge les 3 premières années de mise en œuvre, et dans une logique d'autonomisation du projet et de l'ONG gérante, arrête sa participation.	Financement 100% assuré par les revenus carbone	En cours de définition. Mais le *Business Model* du projet est conçu pour être financé à 100% par le marché à l'issue d'une phase de démarrage lourde en investissement de 2 à 3 ans dont les besoins de financements sont comblés par divers bailleurs publics et privés.
Sources de financement mobilisées pour le suivi & maintenance	Sources de financement mélangées APD et Finance Carbone	Finance Carbone	Finance Carbone pendant 5 ans plus relais assuré partiellement par le *Forest Bureau* pour la protection des forêts	Financement 100% assuré par les revenus carbone	Idem : le *Business Model* du projet inclut les coûts de suivi et de maintenance. L'objectif est d'assurer un financement à 100% par les revenus carbone à l'issue d'une phase de démarrage de 2-3 ans.
Sources de financement mobilisées pour la sortie	Non défini à ce stade	Non défini à ce stade	Non défini à ce stade	Financement en partie assuré par un fonds de réserve alimenté par les revenus issus de la période de génération de crédits ; co-financement en cours de montage	Idem : le *Business Model* du projet inclut les coûts de formation et de soutien à la mise en place d'une structure idoine ouest-africaine. L'objectif est d'assurer un financement à 100% par les revenus carbone à l'issue d'une phase de démarrage de 2-3 ans.

Un financement à planifier pour la sortie de projet

Dans tous les projets étudiés la stratégie de sortie, à savoir une définition claire d'un processus de transition à l'issue de la génération de revenus carbone n'a pas été véritablement calibrée. Anticiper cette transition en amont semble essentiel tant sur la question du montage financier que sur l'ajustement des modalités de fonctionnement du projet ; la sortie de la Finance Carbone signifie en effet l'arrêt d'un certain nombre d'obligations de suivi et de vérification ce qui nécessite de redéfinir de nouvelles modalités de fonctionnement (ou pas si on considère que le système en place garde son intérêt et peut être financé). Sur les aspects financiers, la définition ex ante des modalités de financement hors finance carbone est une condition nécessaire de pérennisation du projet sur le long terme. ***Pour le projet NLS au Cambodge – le seul en phase de sortie de Finance Carbone, une***

telle stratégie est en cours de définition depuis environ 18 mois, en concertation avec les acteurs ; elle est planifiée sur une période de 3 à 5 ans avec un financement en partie assuré par un fonds de réserve constitué à partir des revenus carbone générés par le projet. Dans le cas des deux projets forestiers, si la stratégie de sortie n'est pas encore définie, il est important de souligner que les projets ont vocation à générer des produits (bois, semences pour le Pérou, fruits et laque pour la Chine) source de revenus futurs, qui permettront le prolongement du projet dans le temps.

1.2.3. Impact de la Finance Carbone sur l'ingénierie de projet

Des cas étudiés, on déduit des traits communs suivants quant aux conséquences de l'intégration du carbone dans la gestion de projet de développement :

- ✓ **Une inscription dans la durée (sur la continuité)** : inscrire un projet dans un processus de Finance Carbone nécessite de définir des modalités précises de suivi et *monitoring* conditionnant les revenus, sur une période qui dépend de la technologie impliquée ; les périodes le plus souvent retenues (conditionnées par les marchés et standards) sont 10 ans fixe ou 7 ans (renouvelable 2 fois) pour les projets d'énergie ; ou 25/30 ans fixe pour les projets forestiers, 20 ans (renouvelable 2 fois) ; les projets sous financement classique peuvent également être définis sur de telles périodes mais rarement d'un seul tenant, un projet étant financé sur une période de 3 ou 4 ans en général. Cette inscription sur le long terme permet de pouvoir planifier un déploiement progressif et à plus grande échelle, sans risquer des ruptures dans la mise en œuvre, alors que sous un financement classique, les périodes de renégociation des financements entre deux périodes peuvent entraîner des dysfonctionnement sur le terrain, des pertes de compétences (par exemple, en cas de changement de chef de projet) et donc au final une perte d'efficacité pour le projet.

- ✓ **Des exigences lourdes de formulation et *monitoring* :** Si l'impact positif sur la robustesse à long terme du projet est indéniable, il faut cependant assumer en contrepartie des exigences lourdes de *monitoring* et de contrôle qualité : du fait des obligations de *reporting* et de performance au regard des réductions formalisées dans le cadre du projet, la mise en place d'un système contraignant de suivi/évaluation/contrôle est indispensable pour un projet carbone, allant généralement au-delà des exigences requises pour un projet de développement similaire hors Finance Carbone. La mise en place d'un système de *monitoring* carbone (qui vise à vérifier les réductions d'émissions effectives permises par le projet) implique de définir un certain nombre de processus de suivi à différents niveaux du projet ; ***par exemple dans le cas des projets Foyers Améliorés, au-delà du nombre de cuiseurs diffusés, pour lesquels il faut un processus de traçabilité permettant notamment d'éviter les double-comptages, une évaluation de la performance de la combustion des cuiseurs doit être faite, qui doit être complétée d'enquêtes et de tests auprès des ménages pour vérifier sur le terrain la réduction des combustibles consommés ou la séquestration du CO_2. Un tel système - renforcé par rapport à un projet de développement hors Finance Carbone – est donc lourd à gérer, mais présente l'avantage de produire un grand nombre de données exploitables pour l'évaluation du projet. Dans le cas d'AVSF, le monitoring carbone a un format bien différent d'un système de suivi-évaluation de performance d'un projet de développement***.

- ✓ **Un renforcement des capacités de l'ONG et de tous les acteurs impliqués** : dans tous les cas, les organisations porteuses de projet ont structuré des équipes compétentes et solides, avec notamment un besoin de compétences renforcées de management et de gestion financière.

- ✓ La **motivation du changement d'échelle** : Le déploiement type d'un projet carbone de développement cherchant à améliorer les conditions de vie des communautés s'inscrit dans une perspective de changement d'échelle, la complexité du processus nécessitant des projets de taille minimale avec des ambitions significatives, avec deux approches possibles du changement d'échelle : « top-down » avec la mise en œuvre d'un gros projet dès le départ (***illustrée par les projets Foyers Améliorés portés par le GERES***), « bottom-up » avec une approche micro-échelle amenée à se démultiplier (***illustrée par les projets portés par ID***).

- ✓ Une **opportunité de capitalisation en vue de la réplicabilité** des projets : un projet pilote qui fonctionne peut en motiver un autre (soit par ramification, selon les principes CarbonFix, soit par inscription d'Activité complémentaire dans une approche Programmatique, soit par réplication dans une autre région / un autre pays), ne serait-ce que pour « rentabiliser » l'investissement initial de l'entrée sur le marché carbone, ce qui nécessite un effort important de capitalisation***. Les exemples suivants illustrent différentes stratégies de capitalisation / réplicabilité mises en œuvre :***

    - ***L'étude des projets portés par ID*** permet de distinguer que le coût de montage de la première initiative Carbone en propre, le projet biodigesteur Zhaoyang, est particulièrement élevé, d'une part à cause de la technologie, mais aussi parce que cette expérience a été la base d'une activité, qui depuis a essaimé de nombreux projets. A partir d'une première expérience, le Pôle Énergie Renouvelable d'ID a vu le jour, s'est structuré, a acquis des compétences Carbone et terrain. Les équipes locales d'ID, grâce à leur grande connaissance du terrain, ont pu être mobilisées petit à petit sur les projets qui se succèdent dans la région : elles se partagent actuellement entre 3 projets locaux dans un rayon d'action commun: biodigesteur Zhaoyang, cuiseurs améliorés, projet de reforestation. Par ailleurs, elles interviennent en support de 3 autres projets voisins (***biodigesteur Guizhou, PoA AFD biodigesteur Yunnan et Sichuan***). La compétence Carbone est capitalisée au niveau international et permet de développer des projets nouveaux dans des pays tels que les Comores ou le Congo-Brazzaville. Ce ne sont pas à proprement parler les fonds d'un projet qui servent à financer le démarrage du suivant pour le moment (c'est l'objectif à terme), mais plutôt le fait que des compétences, une structure, une organisation locale, du matériel, qui ont servi à développer un projet *n*, lorsque ce projet n surmonte la phase de démarrage, des ressources sont dégagées pour amorcer un projet *n+1*.

    - ***Le GERES*** s'est positionné de manière ambitieuse sur le marché carbone à l'occasion du développement du projet NLS, porté par une équipe fortement motivée avec une stratégie d'internalisation des compétences. Le succès du projet, qui a permis de consolider d'une part les compétences mais également des revenus mutualisés sous forme de fonds carbone interne, conduit le GERES à déployer d'autres projets sur les bases acquises, soit en porteur de projet (projet Foyers Améliorés Mali par exemple, mais divers autres projets par exemple sur l'habitat en Afghanistan, …) soit en prestataire de conseils/services (via le développement de l'activité *Stove +* par exemple, qui se positionne sur des apports d'expertise auprès de porteurs de projets Foyers Améliorés dans divers pays).

    - ***AVSF*** se positionne plus en amont dans la réflexion sur sa stratégie Carbone, et le cas de ***Projet de Reforestation de la Sierra de Piura a valeur d'expérience pilote pour l'instant***. Cependant les premiers résultats de projets étant réellement satisfaisants, sans que n'ait été prise une décision stratégique de s'engager de façon décisive dans la filière carbone, des développements ont naturellement pris le relais :

        - ✓ Développement d'un ***nouveau projet Carbone d'agroforesterie en zone caféière, dans la région de Pichanaki***, amorcé par AVSF Pérou,

        - ✓ Considération ***d'extension du Projet de Reforestation de la Sierra de Piura aux montagnes avoisinantes***, sur la base du même PDD CarbonFix, actuellement en gestation au sein de la coopérative porteuse du projet Norandino. La mobilisation des mêmes ressources humaines et d'une partie des fonds du projet permettrait de démarrer la nouvelle activité.

1.3. CHOIX DU MARCHE ET DU STANDARD

1.3.1. Quel(s) débouché(s) choisir pour les crédits d'un projet développement carbone : marché de conformité / volontaire / domestique ?

Avant d'entamer la réflexion, il convient de faire le point sur le profil d'acheteurs que le projet vise. La compréhension du cadre théorique complexe que présentent les différents marchés carbone devra être accompagnée de contacts avec des acheteurs potentiels (afin de permettre une vision pratique et faciliter la prise de décision : c'est ce qu'ont effectivement fait les 3 ONG concernées par l'étude).

Les différents marchés

La demande d'actifs carbone issus de projets a généré une opportunité financière qui a stimulé la génération de crédits au niveau international :

- Lorsque cette demande provient d'acheteurs contraints dans le cadre des réglementations mises en place par les Etats signataires du Protocole de Kyoto, elle doit être comblée par des crédits conformes au processus proposé par la CCNUCC : CER pour les crédits issus du MDP (implantés dans les pays en voie de développement), ou ERU pour les crédits issus de projets MOC (implantés dans les pays d'Europe de l'Est, Russie incluse jusqu'en 2012). Il n'existe qu'un standard pour chacun de ces 2 marchés (avec une spécificité pour les projets forestiers). On parle de **marché contraignant ou de conformité**. Dans le cas particulier des projets forestiers, le mécanisme MDP a échoué et pour des raisons techniques il n'y a quasiment pas eu de demande de tCER[8].

- Lorsque cette demande provient d'acheteurs volontaires (en vue de leur future inclusion dans le marché de conformité, ou dans le cadre de leur politique de responsabilité sociale), le choix est libre de préférer tel ou tel type de projet, ce qui a permis le foisonnement des standards, chacun répondant à des demandes différentes (certains répondent à des exigences plutôt sociales, d'autres de précision dans les calculs carbone, et d'autres encore à des considérations spécifiques comme la question du genre, ou la bonne gestion du cycle de l'eau). On parle alors de **marché volontaire**. Une inscription sur le marché de conformité est en moyenne plus coûteuse et plus complexe que sur le marché volontaire (bien qu'il soit difficile de généraliser vu la diversité des standards volontaires, et des méthodologies forestières notamment, qui sont venues combler les défaillances du MDP forestier).

Si la notion de **marché domestique** a aussi des implications méthodologiques, elle répond aussi à une autre logique, cette fois-ci géographique, et se décline également sous les 2 angles : volontaire ou de conformité. Chaque marché domestique développe également ses propres règles et standards de projet. Si le marché international de conformité s'est imposé de 2008 à 2012, il est probable que les marchés domestiques commenceront à prendre le relais de manière significative à partir de 2015[9].

Dans la phase intermédiaire actuelle, les débouchés du marché volontaire servent en quelque sorte de tampon entre 2 périodes, dans l'attente d'une clarification de la demande par des futurs nouveaux mécanismes de marché. En effet les marchés de conformité offrant actuellement des débouchés limités, dans l'attente du fonctionnement effectif des futurs marchés domestiques (ou d'un futur marché international qui prendrait le relais des mécanismes de Kyoto), les projets ont tout intérêt à pouvoir écouler leurs crédits sur le marché volontaire – cf. Annexe 3.

[8] Afin de résoudre la question de la temporalité des forêts, le MDP a fait le choix méthodologique d'émettre des crédits temporaires pour des tranches de 5 ans, les tCER. A cause de cette spécificité ces crédits n'ont pas été recherchés par les acheteurs, ils ont été notamment exclus du marché européen EU ETS

[9] Voir publication de 2013 de la Banque Mondiale présentée à la Carbon Expo : « *Mapping carbon pricing initiatives* »

Un développeur de projet devra faire un choix entre ces différents marchés, qui ont des implications en matière de procédures. ID a pu expérimenter en Chine, lors de discussions avec des partenaires potentiels, que certains ne sont plus intéressés par le MDP, et attendent la concrétisation de leur marché domestique (qui est en phase pilote dans des villes et régions). Vu le temps de développement d'un projet (1-2 ans) la possibilité de développer des projets volontaires en attendant ne les intéresse pas.

Les frontières entre les différents marchés n'étant pas étanches, il existe parfois des confusions. En effet, des crédits MDP, en général GS MDP, sont échangés sur le marché volontaire car certains acheteurs apprécient la robustesse de la méthodologie, et seront admis sur certains marchés domestiques (voir Annexe 2: crédits éligibles sur les différents marchés domestiques). Le flux inverse ne fonctionne pas.

Les projets étudiés destinent effectivement leurs crédits à une niche du marché volontaire sensible aux retombées sociales des projets, et ont choisi pour cela des standards différents. En outre, la sensibilité/priorité donnée à un standard ou un autre peut varier suivant l'origine géographique des acheteurs (ex : pour le forestier les acheteurs Européens du nord préfèrent CarbonFix, les Français sont plus sensibles aux qualités techniques du VCS).

La gamme de prix pratiqués et la notion de marché de niche

Comme dans tous les marchés, le niveau de prix dépend de l'équilibre de l'offre et de la demande, et de l'anticipation qu'en ont les acteurs impliqués. Globalement tous les marchés évoluent dans une même direction, avec toutefois de fortes disparités. Pour résumer brièvement, le prix des CER a démarré entre 2€ et 4€ (pour les premiers crédits achetés par la Banque Mondiale qui initiait le marché avant le démarrage du marché européen). Puis, soutenu par le prix plancher de 8€ imposé par la NDRC (DNA Chine), il a subi une tendance croissante (bien que volatile) de 2007 à 2009 jusqu'à des niveaux de 16€ -18€, pour amorcer une baisse en dessous de 10€ en 2010 – 2011, et descendre en-dessous de 1€ en 2013. Il n'y a actuellement quasiment plus de transactions de crédits issus de projets sur le marché de conformité.

La disparité des prix est plus grande sur le marché volontaire, du fait de la variété des standards et des profils et motivations des acheteurs. Deux profils principaux prévalent : les acheteurs payant moins cher les crédits volontaires car ils estiment que leur méthodologie est moins rigoureuse que le MDP (c'est la plus grosse partie du marché volontaire), et les acheteurs payant bien plus cher car ils valorisent les co-bénéfices des projets au-delà du carbone : on parle alors de **marché de niche**. De plus les volumes négociés ont également un impact sur le niveau de prix (selon la même logique que tout commerce de gros *versus* commerce de détail) : les acheteurs volontaires acquérant souvent de petites quantités de crédits (quelques unités, centaines ou milliers) s'autorisent aussi à les payer plus chers. Le type de projet et la localisation géographique ont également une influence sur le prix.

Les statistiques publiées par *Ecosystem Marketplace* en 2011 révèlent que les records de prix (des pics à 100€/tCO_2e payés par des acheteurs japonais et américains) s'enregistrent en général sur les marchés domestiques.

Du point de vue d'un projet de développement en phase de conception, le choix du marché est intimement lié au type d'acheteurs que l'on prétend intéresser (donc au prix qu'ils seront prêts à payer) et au standard (qui lui-même dépend d'un certain nombre d'autres facteurs, techniques, économiques, géographiques, de taille, d'opportunité etc…). Très clairement, la valeur ajoutée d'un projet de développement carbone (par rapport à un projet *lambda* uniquement centré sur la réduction d'émissions) se situant dans les co-bénéfices, il y a tout intérêt à mettre en avant la valeur ajoutée « développement » du projet (et ses bénéfices spécifiques pour l'environnement, pour les communautés) pour vendre les crédits à une niche d'acheteurs disposés à payer un prix plus élevé que la moyenne.

Le tableau suivant montre à quel marché ont été et sont destinés les crédits carbone des 3 ONG concernées par l'étude.

Tableau 1-6. Destination des crédits : retours d'expériences

	AVSF	ID	GERES
Niveau de prix	Entre 13-15€	Elevé à 14€	Elevé pour la vente au détail (jusqu'à 20€) et moyen pour la vente en gros à des intermédiaires (entre 5€-6€)
Vente des crédits carbone à	Entreprises partenaires du commerce équitable cherchant à sécuriser les matières premières et à construire une stratégie cohérence de responsabilité sociale à impact local	Intermédiaires spécialisés ayant accès à des acheteurs finaux disposés à payer un *premium* pour les aspects développement durable	Acheteurs finaux impliqués dans la compensation solidaire et engagés dans une stratégie cohérente de réduction des émissions
Nationalité des acheteurs	Angleterre, Irlande	Intermédiaires français, destinataires finaux inconnus	Acheteurs finaux français et intermédiaires donnant accès au marché européen

1.3.2. Une large gamme de standards disponibles

Vue d'ensemble

Pour le marché de conformité, le seul standard MDP est celui de la CCNUCC.

En ce qui concerne le marché volontaire, le graphe suivant présente les principaux standards actuellement utilisés :

Figure 1-7. Les principaux standards sur le marché volontaire

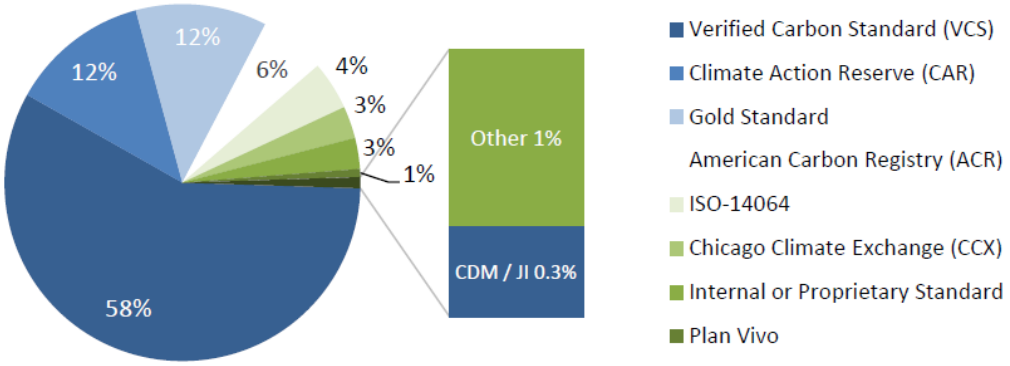

Source: Ecosystem Marketplace. Note: Based on 946 observations.

Il est possible de mettre en place une démarche couplant différents standards :

- S'il n'existe qu'un standard MDP, celui de la CCNUCC, le couplage possible avec le Gold Standard (qui vient rajouter en parallèle à la démarche MDP une méthodologie et un suivi spécifique pour les aspects de développement durable) permet de distinguer au sein du marché de conformité les crédits *lambda* des crédits à profil durable. Les crédits MDP Gold Standard représentent la « Rolls Royce » des marchés, dans la mesure où ils allient tous les atouts de tous les marchés (mais requièrent en contrepartie des coûts de développement relativement élevés).
- De la même façon, le VCS et le CCBS ont conçu une solution commune pour permettre aux projets de mettre en valeur à la fois leur méthodologie carbone (VCS) et les co-bénéfices sociaux (CCBS). La démarche couplée permet de faire des économies (mais coûte cependant plus cher que l'usage d'un seul standard).

Les standards choisis dans les études de cas

- ***Verified Carbon Standard (VCS)***

  Le VCS est l'un des principaux standards de référence sur le marché volontaire. Il a été fondé par un groupe de leaders de l'industrie d'une part et de l'environnement d'autre part qui souhaitaient un outil d'assurance qualité sur le marché carbone volontaire. Les lignes directrices ont été définies en 2005 par un groupe d'experts mandatés par les organismes fondateurs (The Climate Group, International Emissions Trading Association (IETA) et le World Economic Forum).

  Le VCS en tant que standard d'application transverse à tous les secteurs ne définit pas d'exigences applicables à tous les projets mais encadre l'application de méthodologies spécifiques de projets (les méthodologies considérées comme éligibles sont listées sur le site).

  En approche simplifiée, on peut souligner que le VCS se concentre principalement sur l'effectivité des réductions de GES et n'exige pas des projets des bénéfices environnementaux et sociaux formalisés.

- ***Gold Standard (GS)***

  Etabli dès 2003 par le WWF animant un réseau de 85 ONG, le GS est un standard de certification des projets de compensation (énergie, efficacité énergétique, gestion des déchets…) cherchant à mesurer, reporter et vérifier tant les réductions de GES que les impacts bénéfiques sur le développement durable local.

  Le Gold Standard s'est positionné à la fois sur le marché volontaire (permettant l'émission de GS VER) et sur le marché de conformité (permettant l'émission de GS CER) grâce à un positionnement original de complémentarité par rapport aux procédures d'enregistrement de l'UNFCCC. En effet, aux étapes classiques de développement d'un projet MDP, se substituent des étapes renforcées (comme la Consultation des Parties Prenantes locales) ou s'ajoutent des étapes et des documents complémentaires, tels que le Passeport Gold Standard, qui devra également être Validé et Vérifié en parallèle de la Validation du PDD et des Vérifications pour l'UNFCCC. En complément, le GS a également collaboré avec de nombreux acheteurs pour les aider à construire leur propre référentiel de développement durable de projets (le Gouvernement Belge a ainsi pu construire des appels à projets durables).

  Par ailleurs, dans un souci de permettre l'accès aux très petits projets qui ne pouvaient assumer les coûts de la procédure carbone, le GS a créé un système de certification spécifique « *micro-scale* ».

  Le GS est aussi pionnier dans l'approche programmatique (voir ci-dessous).

  Jusqu'à 2013, le GS ne couvrait pas les projets forestiers, mais travaillait depuis plusieurs années pour offrir une solution méthodologique rigoureuse et de qualité (dans l'esprit GD pour les projets énergie) pour ce secteur spécifique. L'absorption en 2013 du CarbonFix Standard et la création en conséquence d'un nouveau Gold Standard forestier en est le résultat.

- ***CarbonFix Standard (CFS) – intégré au Gold Standard depuis 2013***

  L'association CarbonFix a été créée dès 1999 par 2 ingénieurs agronomes et forestiers dans le but de développer un standard spécialisé pour les projets de séquestration de carbone par des plantations forestières. Dans le même esprit que le Gold Standard, les résultats de l'initiative sont le fruit d'une concertation avec une soixantaine de partenaires, projets de reforestation, ONG, universités etc.

  Le standard CarbonFix représente une solution intermédiaire entre les qualités techniques de comptabilité carbone qu'offre le VCS, et les standards sociaux tels que le *Social Carbon* ou le CCBS. Pour les questions de l'éligibilité et l'additionalité des projets, il reprend les principes du MDP. Les projets CarbonFix sont réplicables par nature (la structure d'un projet pilote devient en quelque sorte le cadre ou le programme d'autres projets similaires, comme le serait un PoA).

  L'élément de différenciation du standard CarbonFix par rapport aux autres standards (en dehors de sa spécificité sectorielle), est l'esprit de flexibilité et de pragmatisme, avec une préoccupation de fond, celle de réduire les coûts fixes du processus carbone et de s'adapter à la réalité locale des projets.

  Le CFS a dès le départ séduit des acheteurs qui se sont engagés auprès des projets et malgré sa modestie (16 projets enregistrés et publiés sur le site, ce qui l'exclut jusqu'à présent des statistiques d'Ecosystem MarketPlace), il représente une option robuste, qui lui a valu d'être intégré au Gold Standard. La fusion des deux standards va très certainement modifier la donne sur le poids respectif des différents standards dans le marché forestier.

En conclusion, les standards se différencient les uns des autres à la fois par des niveaux d'exigence variés en termes de méthodologie carbone, et en termes de co-bénéfices (contraintes de soutenabilité et indicateurs de suivi : normes de durabilité et suivi *a posteriori* des co-bénéfices ; cf.3.2.1 et figure 1-8).

La possibilité de mener une démarche « en cavalier seul »

Si la plupart des projets se positionnent sous un standard existant, il faut préciser qu'un projet peut se développer sur le marché volontaire en dehors de ces référentiels. Certains acteurs du marché

carbone choisissent ainsi de mettre en place leurs propres règles de comptabilisation du carbone et d'émission des crédits (par exemple « *Made in* un pays spécifique »). Ces projets voient le jour grâce à l'implication dès la conception d'un investisseur convaincu par la capacité du porteur de projet à développer une méthodologie spéciale pour le projet, basée sur une étude de cas. Cela a été le cas par exemple pour de nombreux projets forestiers brésiliens (financés entièrement par le *Fundo Amazônia*).

Le cas particulier des approches programmatiques

La mise en place d'un Programme d'Activité (PoA) représente une opportunité, pour des projets de petite échelle visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'accéder au marché international du carbone et d'ainsi obtenir un financement supplémentaire pour soutenir la lutte contre le changement climatique, avec une certaine flexibilité dans les conditions de déploiement sur le long terme.

L'idée d'un PoA consiste à agréger par acteurs, par secteurs et par régions de petits projets de réduction d'émissions, qui n'étaient jusque là pas couverts par l'approche traditionnelle du MDP (Mécanisme de Développement Propre), de la MOC (Mise en Œuvre Conjointe) ou du marché volontaire - ces mécanismes étant axés à l'origine sur des projets individuels.

En effet, ces activités sont normalement trop limitées et dispersées pour pouvoir supporter les coûts de transaction élevés liés au développement de la procédure carbone. Le concept de PoA a été développé en vue de surmonter cet obstacle en donnant à ces projets de petite échelle la possibilité d'être réunis dans le cadre d'un « parapluie » global. Cette approche permet d'encourager la promotion d'activités respectueuses de l'environnement et de soutenir des projets tels que l'introduction d'appareils ayant un meilleur rendement énergétique ou des mesures à petite échelle dans le domaine des énergies renouvelables, tels que les chauffe-eau solaires, les ampoules à économie d'énergie ou le biogaz domestique.

1.3.3. Quel standard pour un projet de développement ?

Identifier le champ des options possibles

Comme indiqué précédemment, selon le type de projets, le champ des options possibles de positionnement sera plus ou moins ouvert ; les principales limitations sont sectorielles : si certains standards sont applicables à un grand nombre de secteurs, certains standards ne s'appliquent que sur un secteur donné (en lien avec la disponibilité de méthodologies validées).

Il est également possible que selon la période / la localisation, le choix soit relativement contraint. On notera ainsi que pour les projets développés pendant la période de démarrage des marchés carbone (2005/2008), le standard VCS (marché volontaire) était le plus accessible du fait de référentiels encore peu matures, excluant certains types de projets dans l'attente de clarifications méthodologiques. ***Le projet NLS du Cambodge est illustratif de ce cas de figure, à remettre dans le contexte de l'époque (2005/2007) : un positionnement sur le marché de conformité était initialement envisagé mais suite à conflit méthodologique entre différents acteurs[10], les projets Foyers Améliorés ont été ponctuellement exclus du processus MDP; le projet NLS s'est finalement enregistré sur le marché volontaire (un retour en arrière, une fois la réintégration des Foyers Améliorés au MDP, était peu envisageable).***
De manière générale, le VCS a servi de solution de repli pour nombre de projets ne pouvant pas (pour des contraintes méthodologiques) ou ne voulant pas (cas des projets forestiers MDP ne trouvant pas de débouché) accéder au MDP.

Définir un positionnement

Le choix du positionnement sur un type de marché et un standard dépend de la stratégie du porteur de projet, à partir des principaux critères suivants :

Tableau 1-7. Critères clés de positionnement sur un marché / standard

[10] Les projets ICS ont été ponctuellement exclus du processus MDP entre 2006 et 2007 suite à un différend méthodologique sur l'impact de ces projets en termes de déforestation.

Critères clés	*Impacts du choix*
Technologie (énergie / forêt …)	L'univers des projets forestiers représente un monde à part du fait des spécificités techniques
Coûts	Différences significatives de coûts directs (enregistrement) et indirects (du fait de niveaux élevés d'exigences, notamment en termes de *monitoring*)
Contraintes méthodologiques	Notamment pour la définition de la situation de référence, et pour le dispositif en termes de suivi/évaluation
Processus de consultation / concertation	Un processus de consultation particulièrement exigeant demandé dans le cadre du Gold Standard ; mais également pour des standards niches spécifiques (cf 2.2.3)
Evaluation et suivi des co-bénéfices	Des exigences élevées dans le cadre du Gold Standard (matrice de durabilité à renseigner, une série d'études d'impacts à réaliser, …), mais également pour des standards niches spécifiques
Possibilité de rétroaction	Lorsque le démarrage d'un projet précède l'Enregistrement, certains standards permettent d'émettre des crédits correspondant aux réductions d'émission antérieures, ce que ne permet pas le MDP (possibilité offerte par le VCS et Gold Standard volontaire par exemple)
Premium sur les marchés / stratégie marketing	Il s'agit de tenir compte des opportunités du marché carbone par rapport à un projet donné, actuelles et à venir (question des modalités d'accès aux marchés domestiques en cours de développement par exemple) Crédits Foyers Améliorés: une demande majoritairement axée sur des crédits CDM/GS (cf ci-après)

Selon les secteurs, des outils et ressources spécifiques sont disponibles pour l'évaluation de la pertinence de tel ou tel positionnement, avec une nécessaire prise en compte au final des retours d'expériences du marché. Un zoom sur les projets forestiers et sur les projets Foyers Améliorés est présenté ci-après.

Zoom sur le marché forestier

Dans sa démarche de recherche du standard le plus adéquat pour son projet de reforestation en Chine, l'équipe technique d'ID a élaboré le diagramme suivant, afin de visualiser le positionnement plutôt technique (axe vertical : comptabilité carbone) ou plutôt social (axe horizontal : recensement des co-bénéfices) :

Figure 1-8. Comparaison des standards pour les projets forestiers

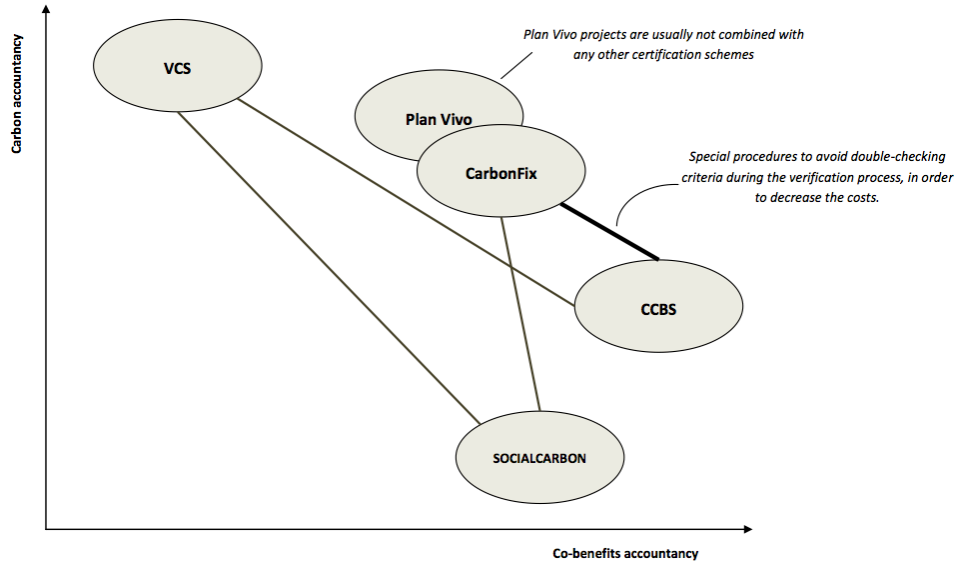

Figure 15. Possible combinations of voluntary forest-carbon standards

Un travail ciblé de comparaison a été mené dans le cadre d'une thèse de mastère[11], ayant servi d'étude de pré-faisabilité pour le projet de reforestation ID dont les résultats sont synthétisés dans les tableaux suivants :

Figure 1-4. Comparaison des différents standards forestiers

Table 2. Comparison of the selected voluntary forest-carbon standards – Part 1 (data were retrieved from the official standards' websites when sources are not specified)

Standard	Verified Carbon Standard	CarbonFix Standard	Plan Vivo System and Standards	CCB Standard	SOCIALCARBON Standard
Goal	Seeking to provide a robust global GHG accounting standard for carbon offset projects participating in the voluntary carbon market.	Promoting A/R projects in the voluntary carbon market that sequester carbon, restore forests, and deliver benefits to people and the environment in a practical, transparent and comprehensive way.	Promoting sustainable livelihoods among communities, smallholders, and farmers. Providing ecosystem services and promotion of the protection and planting of native and naturalized tree species.	Providing flexible rules and guidance for the development of sub-national land-based projects that deliver climate, community and biodiversity benefits in an integrated and sustainable manner.	Adding value to GHG mitigation projects through continuous improvement of social, environmental, and economic performances.
Projects					
Project types	A/R – IFM - REDD	A/R	A/R – Agroforestry - REDD	All land-based projects	*[7]
Project size[8]	Large	Medium to large	Small	Medium to large	Medium to large
Carbone quantification					
Methodologies for additionality	A/R CDM VCS methodologies	A/R CDM	Barrier analysis Common practice (A/R CDM)	A/R CDM CCBA methodologies[9]	*
Methodologies for quantifying CO_2	A/R CDM VCS methodologies	CFS methodology	Project specific methodologies	A/R CDM CCBA, VCS and CFS methodologies	*
Permanence risk buffer	10 – 60%	30%	Minimum 10%	*	*
GHG benefits assessment[10]	☆☆☆	☆☆☆	☆☆☆	☆☆	*
Co-benefits[11]					
Poverty Alleviation	☆	☆☆	☆☆☆	☆☆☆	☆☆☆
Biodiversity Conservation	☆	☆☆	☆☆	☆☆☆	☆☆
Sustainable forest Management	☆	☆☆☆	☆☆	☆☆	☆

Table 3. Comparison of the selected voluntary forest-carbon standards – Part 2

Standard	Verified Carbon Standard	CarbonFix Standard	Plan Vivo System and Standards	CCB Standard	SOCIALCARBON Standard
Monitoring					
Indicators	GHG	GHG	GHG	GHG & co-benefits	Co-benefits
Area monitored	On-site impacts	On-site impacts	On-site impacts	On-site & off-sites impacts	On-site impacts
Periodicity	-	-	annual	-	Annual (recommended)
Certification procedures					
Validation costs[12]	15,000 – 30,000 US$	12,000 – 23,000 US$	7,500 – 12,500 US$	5,000 – 40,000 US$	?
Verification costs	15,000 – 30,000 US$	?	?	5,000 – 40,000 US$	?
Verification periodicity	5 years	2-5 years	3-5 years	5 years	*
Accredited 3rd parties required	Yes – x2	yes	yes	yes	yes
Carbon credits					
Type of carbon credits	Ex-post	Ex-ante	Ex-ante & ex-post	-	-
Fees	0.04$/$tCO_2$ issued	0.50€/tCO_2 sold	0.30$/$tCO_2$ sold	-	-
Average prices (US $)					
in 2008[13]	5.5 (2 to 30)	15 (14 to 25)	5.6 (5 to 11)	9 (2 to 15)[14]	7.5 (5 to 10)
in 2009[15]	2.5	16.5	10		
in 2010[16]	4	15.3	8.5		
Popularity on the US market[17]	☆☆☆	☆	☆	☆☆	☆
Transparency					
Registered projects[18]	4 (Markit registry)	6	5	~35	?
Projects in the pipeline	?	3	7	~20	?
Publicly available project information	☆☆	☆☆☆	☆☆	☆☆☆	☆

Source : Clément Rigal, ID

Le standard CarbonFix a été le choix privilégié des projets de reforestation étudiés, pour un certain nombre de raisons communes à ID et AVSF (bien que leur réflexion ait été menée de manière indépendante):

[11] AgroParisTech *Master's thesis, author Clément Rigal « Potential of a forestry-based carbon project in Yunnan Province, China* » 2011

- ✓ Equilibre entre la comptabilité carbone et la prise en compte des aspects sociaux
- ✓ Flexibilité
- ✓ Coût moyen de la démarche (grâce à la Validation interne)
- ✓ Intérêt d'une niche spécifique d'acheteurs

Zoom sur le marché des Foyers Améliorés

La stratégie de positionnement sur ce marché est fortement marquée par la réalité de la demande de crédits : le Gold Standard est d'une certaine manière le « passage obligé » désormais avec 83% des crédits Foyers Améliorés vendus en 2012 qui sont des Gold Standard VER (Source: Étude *cookstoves Ecosystem Marketplace*, 2013 ; cf. également les volumes sur le graphe suivant), et une demande effectivement marquée en ce sens. En termes de prix de vente, le premium sur les co-bénéfices du Gold Standard se traduit par une meilleure appréciation sur les marchés, comme l'illustre le graphe suivant (marché des Foyers Améliorés) :

Figure 1-9. Volume et prix de vente des crédits Foyers Améliorés en 2012

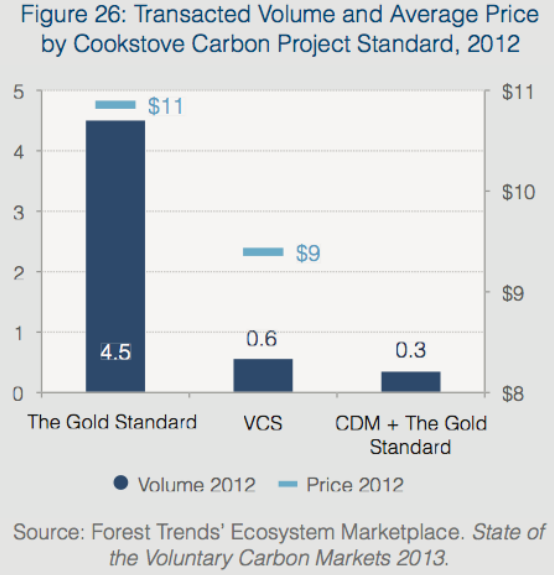

Les projets Foyers Améliorés étudiés concernent des choix stratégiques différents, directement conditionnés par le contexte de marché :

- ***Projet porté par GERES au Cambodge:*** au moment du choix du standard (2006), des discussions ont eu lieu avec le Gold standard, déjà en place (méthodologie pour les projets volontaires lancée en 2006), mais n'ont pas permis d'aboutir. Il semble que le Gold Standard privilégiait à l'époque les projets « high tech » (production d'énergie renouvelable notamment, dans un contexte d'opposition entre ONG «environnement» et ONG «développement»). Le standard finalement retenu est le Voluntary Carbon Standard, par défaut, car il s'agissait du seul standard véritablement applicable à l'époque (2005/2006) pour le projet.
- ***Projet porté par GERES au Mali:*** le projet se définit en 2011/2013, soit dans un marché dominé par une demande de crédits Gold Standard comme souligné ci-dessus, avec un contexte concurrentiel très fort sur les crédits Foyers améliorés (transactions 2012 qui s'élèvent à 5,8MtCO2e, en hausse de 80% par rapport à 2011) ; le choix stratégique a alors été de se positionner sur le segment « haut de gamme » à savoir le marché CDM/Gold Standard, donnant accès en amont à un financement des coûts de préparation par les bailleurs institutionnels et en aval à l'ensemble des marchés (conformité et volontaire) pour la commercialisation des crédits.

Conclusion intermédiaire Partie 1 :

Qu'est-ce que la Finance Carbone pour une ONG ? Comment intervient-elle dans les projets de développement carbone ? Quels rôles jouent les standards ?

Le Protocole de Kyoto et la dynamique de compensation volontaire qui s'est développée en parallèle ont généré le marché carbone. Le MDP est actuellement en déclin, du fait de la désertion des acheteurs, mais le marché volontaire se maintient en termes de volume et dans une moindre mesure en termes de prix.

La Finance Carbone, entendue comme les flux de ce marché financier destinés à alimenter les projets de développement carbone revêt différents aspects : prêts destinés à couvrir tout ou partie du processus carbone, aide de bailleurs, mais surtout revenu récurrent de la vente des crédits carbone.

L'utilisation de cette source de revenus dans la conception et la gestion des projets est libre et très variable, ce qui présente un avantage par rapport aux ressources APD ou subventions privées en général fléchées, chaque ONG établissant ses propres critères d'intégration dans les budgets. Elle est de toute façon complémentaire de l'aide publique ou privée au développement, tant en volume qu'en distribution dans la durée (en général à plus long terme, et de façon récurrente).

Dans 4 des 5 cas étudiés, le lien de confiance établi avec les acheteurs de crédits permet des pré-paiements, une relation récurrente, et le maintien de prix corrects malgré la baisse générale sur les marchés.

Le processus d'enregistrement permettant d'accéder à la Finance Carbone complexifie et renchérit fortement la gestion du projet, notamment au démarrage, mais permet à la fois l'afflux de revenus de tiers qui auparavant ne soutenaient pas d'initiatives de développement, et la structuration du projet et de l'ONG sur le long terme. Elle facilite par ailleurs le changement d'échelle.

Les modalités de recours à la Finance Carbone sont largement influencées par le choix du standard, résultat d'un compromis entre les caractéristiques techniques des projets, les opportunités de marché, et la demande des acheteurs.

2. GOUVERNANCE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT CARBONE

2.1. LA GENESE : DE L'IDEE DE PROJET A L'AGENCEMENT DES PARTENAIRES

2.1.1. Identification du projet

De manière générale, les intentions premières et la stratégie qui sous-tendent une initiative en conditionnent l'organisation, puis les impacts et résultats. Bien que cela paraisse une lapalissade, la structure d'un projet carbone est suffisamment complexe et brouille si bien les pistes qu'il est difficile de différencier au premier coup d'œil un projet carbone de développement d'un projet carbone tout court, d'autant que la plupart des projets, surtout sur le marché volontaire, prétendent apporter des co-bénéfices. En quoi un retour aux sources sur l'origine du projet peut-il nous aider à identifier des pratiques et principes spécifiques à l'univers du développement, concernant plus spécifiquement les ONG ?

Pour commencer l'objectif central d'un projet de développement est la **réduction de la pauvreté** et **l'amélioration des conditions de vie** d'une frange défavorisée de la population d'un pays du Sud. Le fait que, suivant une certaine méthodologie, le projet en question conduise à la séquestration ou l'évitement d'émissions, permet d'accéder à une source de financement complémentaire et aura un impact sur le montage du projet, mais ne doit pas le détourner de sa fonction première. Les retombées économiques et sociales constituent la colonne vertébrale du projet, et le montage Carbone est un moyen d'optimisation de ces retombées.

D'autres acteurs montent des projets de carbone dans une optique purement lucrative (donc pour maximiser un investissement), ou dans un objectif purement environnemental[12]. Dans ces deux cas, les projets peuvent également générer des retombées pour les populations locales (au minimum créer des emplois), mais ceux-ci interviennent comme un effet secondaire. Certains projets peuvent au contraire entraîner des effets pervers (cf. 4.4.3 et Annexe 8), d'où la nécessité de cadrer le fonctionnement du projet pour en garantir les résultats sur le terrain – et pouvoir communiquer en ce sens.

Les exemples fournis par les projets étudiés démontrent que la genèse d'un projet de développement carbone commence par un diagnostic initial **d'identification des enjeux et besoins sur une zone** donnée. Cette description de la situation de départ correspondante est réalisée au terme d'une enquête, expérience préalable dans la zone, étude agraire, voyage exploratoire, étude comportementale et socio-anthropologique[13], etc… L'identification des besoins permet de définir quelles sont les retombées les plus pertinentes à inscrire dans le projet (apports en nature ou en argent aux communautés, support amont pour déploiement de filières, …). La compréhension des habitudes, coutumes, valeurs, expériences passées permet de définir les moyens d'impliquer ces mêmes communautés dans le projet et de garantir leur participation, et au passage d'éviter les effets pervers potentiels (détournement de fonds ou matériel, accaparement par des intermédiaires, passivité etc…). Le dénominateur commun des 5 projets étudiés est le fait qu'ils ont été menés dans une zone où les ONG étaient déjà présentes et ont apporté un appui pour d'autres thématiques « non carbone ».

[12] On peut souligner ici une certaine opposition entre ONG de développement et ONG environnementales qui s'est manifestée au démarrage du marché carbone (notamment dans le cadre de la définition du Gold Standard).
[13] L'une des conclusions évoquées lors de l'Atelier « La transparence au sein des ONG de solidarité internationale : enjeux, expériences et perspectives », organisé par le groupe de travail Qualité de Coordination Sud le 16 septembre 2013 était la recommandation de réaliser des études socio-anthropologiques préalables au démarrage de projets.

2.1.2. Préparation du projet

Un temps de maturation nécessaire ?

La préparation du projet doit combiner une réflexion « développement » avec une réflexion « carbone » (méthodologie carbone, standard à utiliser, marché sur lequel se positionner, …). Les deux exemples suivants sont illustratifs d'une réflexion parallèle et simultanée sur les deux plans:

- ***Projet de forestation mené par ID en Chine : étude documentaire basée sur une thèse de mastère AgroParisTech, qui tient lieu d'étude de pré-faisabilité[14])*** :

  - D'une part un processus minutieux de consultation des communautés sur leurs désirs, connaissances, expériences, limites de moyens et disponibilité a permis d'identifier toute une série de scénarios de plantations possibles (espèces, lieux, mélanges…). Les acteurs intermédiaires potentiellement intéressés par une implication dans le projet sont également répertoriés, consultés, testés... Cette démarche a duré près de 2 ans dans la continuité d'une expérience locale de plusieurs années de l'équipe ID ;

  - En parallèle une revue approfondie des possibilités qu'offrent le marché de conformité et le marché volontaire, des différents standards et méthodologies ;

  - Finalement le scénario de projet retenu résulte de la fusion des possibilités et contraintes des deux démarches, et une étude supplémentaire sur les débouchés des produits forestiers commandée à un organisme externe a permis de faire un choix définitif d'arbres.

- ***Projet de dissémination de Foyers Améliorés mené par le GERES au Cambodge :***

  - Une première étape du projet menée sous financement européen pendant 6 ans (1997-2002) a permis d'acquérir une connaissance approfondie du contexte et des enjeux, des atouts sur lesquels se baser, des problématiques et zones spécifiques sur lesquelles calibrer une intervention ; sans préoccupation « carbone » à ce stade ;

  - Une deuxième étape, également sous financement européen, a conduit à définir les conditions d'un déploiement à grande échelle dans de bonnes conditions, tout en introduisant un axe d'évaluation des réductions d'émissions de CO_2 ; cette étape, pendant 6 ans supplémentaires (2002-2007), a inclus les tâches de formulation et d'enregistrement du projet sous Finance Carbone.

Ces exemples montrent des temps de préparation qui ont pu être menés de manière approfondie et ne sont pas représentatifs des pratiques de terrain, avec une démarche souvent plus pragmatique et désordonnée, fruit de rencontres et de sessions de réflexion. Ils mettent en évidence certains facteurs clés de réussite du projet pour son déploiement ultérieur, à savoir : un calibrage progressif du projet par rapport à un enjeu identifié, ancré dans la réalité locale, intégrant la Finance Carbone comme un moyen d'atteindre des objectifs fixés initialement dans une perspective de développement.

[14] AgroParisTech *Master's thesis, author Clément Rigal « Potential of a forestry-based carbon project in Yunnan Province, China* » 2011

Tableau 2-1. Les facteurs clé d'émergence d'un projet : retours d'expérience

	AVSF Pérou	ID biogaz Chine	ID reforestation Chine	GERES Cambodge	GERES Mali
Facteurs clé d'émergence du projet de développe-ment carbone	Expérience de plus de 15 ans dans la région, connaissance empirique des populations Relations de long terme entre AVSF Pérou, la coopérative et l'ONG associée, et rencontre décisive avec des professionnels apportant les compétences complémentaires	Etude agraire, expérience de longue date dans la région sur des projets d'accès à l'eau, et première expérience carbone antérieure Capacité à drainer et fidéliser des salariés locaux stables, internalisation de la compétence carbone	Pré-faisabilité (thèse mastère) , étude des débouchés produits forestiers non ligneux, expérience de longue date dans la région sur des projets d'accès à l'eau, et 5 projets carbone énergie domestique Capacité à se coordonner avec le Forest Bureau et à mobiliser l'équipe ID Chine qui sillonne la région de façon à optimiser la logistique et assurer une présence quasi continue	Expérience de plus de 10 ans dans la région et dans l'activité Foyers Améliorés qui met en évidence un besoin et une possibilité de changement d'échelle	Etude exploratoire qui met en évidence une opportunité de projet de déploiement des Foyers Améliorés, couplée à une opportunité de capitalisation d'expériences passées (projet NLS notamment)

Mise en perspective avec les projets carbone à but lucratif

A titre de comparaison, on peut examiner la démarche menée par des initiatives à but lucratif dans les premières étapes de gestation d'un projet Carbone, illustrée par l'exemple suivant en Annexe 9: un projet REDD+ de Gestion Forestière Améliorée (*IFM* en anglais) et Déforestation Evitée (*AD* en anglais) dans le Bassin du Congo. Le projet s'articule autour de 2 partenaires centraux : un concessionnaire forestier qui dispose d'un permis d'exploitation sur une concession en RDC et un bureau d'études disposé à assurer la démarche d'enregistrement du projet auprès du VCS, ainsi que la mise en œuvre sur le terrain. L'axe fondateur de l'union entre les 2 partenaires est le partage des bénéfices financiers du projet : chacun des deux partenaires apporte des prestations en nature au projet, et la *Joint-Venture* ainsi créée prétend s'adresser à des acheteurs de crédits (anticipés) pour obtenir les fonds nécessaires au démarrage du projet. Les populations locales sont mentionnées dans cette ébauche de projet, et reléguées au rang de bénéficiaire de second plan, au même titre que l'environnement (qui bénéficiera d'une pression allégée) et du gouvernement (qui probablement percevra une taxe). Le contenu des prestations offertes aux populations seront définies ultérieurement. Ce cas illustre la différence de positionnement entre une ONG de développement et un acteur privé, en ce qui concerne l'anticipation et le calibrage des retombées pour les communautés vivant sur le territoire du projet.

2.2. SCHEMAS DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION

2.2.1. Cadrage terminologique

La notion de gouvernance est utilisée dans de multiples contextes et acceptions, d'où ce cadrage proposé en préalable.

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre d'un projet[15]. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

Le terme est récent. Émergent pendant les années 1980, il s'est généralisé autant dans le public que dans les médias au début des années 2000, et le concept n'a pas encore un sens précis ou consensuel. Dans le cadre des sociétés démocratiques, il implique une éthique de la gestion: ouverte, décentrée, collaborative, consensuelle, concertée, conduisant à l'intervention d'une pluralité d'acteurs, on parlera alors de «bonne gouvernance». Inversement, si les décisions sont prises par un groupe fermé, sans consultation ou collaboration, puis imposées à la communauté visée on jugera que la gouvernance est «défaillante» ou «mauvaise».

2.2.2. Quelles spécificités pour la gouvernance d'un projet Carbone?

Une approche au cas par cas

Les projets de développement Carbone se matérialisent dans les pays du Sud, dans lesquels le contexte politique peut être différent du cadre démocratique occidental: dictatures, gouvernements en transition, capacité institutionnelle fragile, guerres et conflits. Au-delà de la question politique, la réalité culturelle et socio-anthropologique locale influera également sur les possibilités de montage de telle ou telle forme de gouvernance. Ces considérations invalident toute tentative de comparaison des projets entre eux.

Un cadre de gouvernance en cours d'institutionnalisation via le *Green Climate Fund* (GCF)

Le GCF, issu des négociations climatiques et dépendant de l'UNFCCC, est le dernier né dans la grande famille des fonds supranationaux comme le GEF, le Fonds d'Adaptation, les différents fonds de la Banque Mondiale… Au-delà de ses ambitions financières importantes, il se distingue des autres fonds par sa volonté de couvrir toutes les facettes des questions climatiques, et ainsi résume un certain nombre de tendances environnementales, sociales, sociétales, et de gouvernance qui dressent une toile de fond exploitable pour les projets. Dans une publication de 2011 destinée à participer aux étapes de définition de la gouvernance et de la structure institutionnelle du Fonds, le Pr Calland de l'Université de Cape Town et le Dr Dubosse, de l'*Institute for Democracy in Africa*[16] indiquent que le GCF prétend redéfinir la façon dont « le monde a conçu et géré jusqu'à présent la coopération et le développement durable ».

Pour ce faire, prenant en partie exemple sur le Fonds d'adaptation, le GCF est gouverné par un Conseil de 24 membres, 12 représentants des pays développés et 12 représentants des pays en voie de développement. Il rompt ainsi avec la tradition qui voulait que les flux soient nécessairement des pays développés (centres de décision) vers les pays du Sud (récipiendaires).

S'il offre des pistes de réflexion intéressantes, le modèle de gouvernance de ce fonds ne fait pas l'unanimité, notamment en ce qui concerne la redevabilité des pays développés envers leurs citoyens

[15] http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1706
[16] « *Submission to the transitional committee : finding a governance equilibrium* »

en matière de dépense de l'argent public. Il n'est par ailleurs pas encore alimenté et, de fait, il n'est pour l'instant pas possible de dresser un retour d'expérience.

Il est cependant intéressant de noter que le fonds élargit le débat bien au-delà du carbone, et en définissant 4 champs d'action qui se matérialisent en 4 divisions : adaptation (agriculture & eau), réduction des émissions (énergies renouvelables et efficacité), forêts, développement urbain (villes, transport et risque de catastrophes). Un département transversal du GCF est de plus en charge de s'assurer de la diffusion dans toutes les activités de mesures environnementales et sociales, insistant particulièrement sur la question du genre. L'objectif n'est plus focalisé sur le carbone (comme le Protocole de Kyoto l'avait été) mais bien sur une acceptation large de la question climat, autant environnementale que sociale.

En résumé, les dernières tendances des négociations incitent les projets de développement à co-gérer les initiatives avec les parties locales, et à prendre du recul par rapport à l'outil carbone qui n'est pas une fin en soi mais plutôt un instrument parmi d'autres en constituant un « signal » clairement identifié sur les marchés.

La consultation des parties prenantes : une requête de la plupart des standards

Dans l'esprit de la législation internationale (qui reconnaît le droit à la participation publique dans la prise de décision des peuples autochtones)[17], la principale ligne directrice donnée concerne la consultation des parties prenantes pendant la phase de préparation de projet, avec des différences significatives d'exigences selon les marchés et standards.

- Pour la mise en œuvre d'un projet MDP :
  - Une consultation locale des parties prenantes est explicitement requise, dont le déroulement est normé, comme étape préalable au développement du projet et donne lieu à la préparation du « *CDM Local Stakeholder Consultation report* », joint au PDD et à la Lettre d'Approbation émise par l'AND lors de la soumission de documents pour Validation du projet.
  - Cette étape obligatoire est cependant quelquefois menée comme une formalité rapide et considérée contraignante par certains, le *lobbying* des grands développeurs de projets auprès de l'UNFCCC pour en diminuer la portée (sous prétexte que cela augmente les coûts de mise en œuvre) en apporte la preuve.
  - L'ONG CDM WATCH a ainsi proposé en 2012 à une réunion de l'UNFCCC une série de mesures allant dans le sens d'un cahier des charges plus exigeant que les pré-requis actuels, afin de s'assurer que les invités de la consultation soient vraiment représentatifs des populations locales, que les textes publiés soient réellement compréhensibles, que les délais de publication des informations soient suffisamment longs etc…[18] Proposée en fin de première période de Kyoto, l'initiative est restée au niveau de proposition.

- Les standards volontaires proposent des schémas similaires ou renforcés, afin d'améliorer la qualité sociale des projets.
  - Le GOLD STANDARD en particulier cherche à promouvoir de meilleures pratiques et fait de la consultation non plus une formalité mais un pilier dans le cycle de développement du projet. Le processus est renforcé et rallongé à deux étapes pour favoriser l'assimilation et la réaction des populations. Les résultats du rapport sont également repris dans le *Gold Standard Passport* qui fait le point sur tous les aspects développement durable du projet, ainsi que les rapports des consultations en deux niveaux – dans le cas des PoA – du PoA design et du APM. Le standard se positionne ainsi sur un plan de concertation, au-delà d'une simple consultation.
  - Le VCS n'oblige pas à tenir une consultation locale, il reste centré sur les méthodologies rigoureuses de quantification du carbone.

[17] Le droit à la consultation et au consentement libre, préalable et informé est protégé par la Convention sur l'Organisation Internationale du Travail (OIT) 169 et la Déclaration sur les Droits de Peuples Indigènes des Nations Unies. Il a été repris dans les négociations internationales sur la REDD+.
[18] http://cdm.unfccc.int/stakeholder/roundtable/05/rt05_07.pdf

- Le CARBONFIX STANDARD conjugue des exigences de qualités environnementales et de qualités sociales, et inclut dans ses procédures une étape proche du contenu GOLD STANDARD, mais plus libre et informel, et qui présente l'intérêt de ne pas être un événement unique en début de projet, mais un ensemble de procédures à proposer par le projet pour garantir l'information et la possibilité de réaction des populations (tenant compte du fait que les projets forestiers sont plus longs que les autres projets carbone).

Schémas de gouvernance : pragmatisme et liberté d'action

Si les procédures techniques d'enregistrement des projets carbone sont particulièrement normées, en dehors de l'étape de LSC, la gouvernance des projets reste une option libre.
L'organisation de la gouvernance est souvent une étape diffuse, menée dans l'urgence de réaction exigée par la succession des évènements, opportunités à ne pas rater, pression des partenaires, manque de fonds immédiat, capacité de réaction et d'initiative des uns et des autres etc. **La gouvernance est souvent une situation de fait, pas nécessairement planifiée et pensée avec du recul, mais le résultat de la manière dont se sont agencées les relations entre les personnes ou les groupes.** Le résultat final dépend en grande partie de la culture de l'organisation qui porte le projet et de la personnalité des dirigeants. Il n'existe pas (encore) de manuel de bonne gouvernance, et même les projets dont la structure est relativement cadrée, comme les PoA, ne disposent pas de directives concrètes – même s'il incombe à l'organisation porteuse du programme l'obligation de montrer sa capacité de bonne gestion.

Pourtant la question de la gouvernance implique un risque, financier et de réputation, pour les projets, qui peut mettre en péril la vente future des crédits. Le champ reste donc ouvert pour les projets de développement carbone, pour concevoir et appliquer des pratiques qui permettent à la fois de lutter contre la pauvreté dans les communautés du Sud et de se différencier des autres projets carbone.

A partir de l'analyse des apports et besoins des populations écoutées et des futurs acteurs du projet (externes ou employés), le cadre technique du projet étant défini, il reste à matérialiser l'ensemble dans une organisation, et à concevoir les outils qui régulent les relations entre les différents organes du projet.

2.2.3. Les outils de la gouvernance : concertation, contrats et diagrammes de flux d'information

Concertation ?

A la différence de la plupart des initiatives privées qui dépendent de l'intérêt et de l'initiative d'un porteur, les **schémas de concertation** mis en place dans un certain environnement, en général connu de l'ONG, sont la réflexion originelle de laquelle sortira l'idée de projet. Il est important de bien cerner le sens du mot concertation et de le différencier d'une série de mots proches (mais pas similaires) mais qui ont cependant des implications différentes.

La concertation est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun.

- Concertation versus négociation : la concertation n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais vise à la préparer: la décision finale appartient aux porteurs de projet/décisionnaires, qui doivent intégrer les résultats de la concertation.
- Concertation versus consultation : la concertation ne se résume pas à une demande d'avis ; elle suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun.
- Concertation versus médiation : la concertation ne fait pas intervenir un tiers pour faciliter la recherche d'un accord entre les parties. Les échanges sont animés par l'une des parties prenantes ou, dans certains cas, par un facilitateur lié à l'une d'entre elles.

Dans le cas des projets étudiés, la phase de concertation et de prise de contact avec le terrain et les communautés est bien plus longue et approfondie que l'étape de consultation prévue dans n'importe quel standard.

La formalisation des outils

Les décisions tirées de la phase de concertation se matérialisent dans une série de documents contractuels signés par les parties (contrats, accords, compromis, charte…). Le passage d'un engagement oral à un acte écrit comporte une valeur symbolique importante, ainsi que le nom que l'on donne à ce document, typiquement une charte d'engagements signée par les différentes parties.

Une fois la phase de concertation terminée (phase longue) et les contrats signés (évènements ponctuels), le dernier outil à mettre en place pour réguler la gouvernance en continu est le flux d'information descendant et ascendant, la périodicité des rencontres, afin de s'assurer du bon suivi du projet et de permettre la prise de décision pertinente.

2.2.4. Et dans la pratique ?

Une grande variété de schémas d'organisation

Les projets étudiés présentent une diversité de schémas de gouvernance, même lorsque 2 projets sont issus de la même ONG (schéma ci-dessous).

Tableau 2-2. Eléments de gouvernance : retours d'expériences

Gouvernance des projets développement carbone	AVSF Pérou	ID biogaz Chine	ID reforestation Chine	GERES Cambodge	GERES Mali
Position de l'ONG	Impulsion, accompagnement	Propriétaire et gestionnaire	Propriétaire et gestionnaire	Propriétaire et gestionnaire	Propriétaire et gestionnaire, au moins dans un 1er temps
Outils : liens entre ONG et maillon intermédiaire local	Relation informelle pour ce projet, mais implication de longue date dans des projets communs	Nombreux contacts entre ID et les différents Bureaux (Energie, Agriculture, Forestiers…) en phase de concertation	Capitalisation des contacts créés pour le projet biogaz. Émergence d'un terrain d'entente avec Bureau Forestier	Le Geres a aidé ICOPRODAC à se monter et l'a financé	Le GIE et le Geres ont signé une Charte
Position du maillon intermédiaire local	Coopérative propriétaire et gestionnaire	Tentatives de coopération mais impossibilité d'impliquer les bureaux gouvernementaux	Relais terrain du Bureau Forestier dans 5 ans	Association ICOPRODAC permet de transmettre les directives du Geres	GIE PFA propriétaire du CPA, et + impliqué dans la gestion du projet dans 5 ans
Outils : liens entre maillon intermédiaire local et communautés bénéficiaires	Réunions de lancement et contrat de transfert de propriété crédits, visites régulières du technicien forestier, future intégration des *caserios* dans la coopérative ?	-	Contrat signé entre ID Chine et le Bureau Forestier (pour dans 5 ans) 2 forestiers du Bureau sont déjà employés par ID	Les artisans sont membres d'ICOPRODAC, cotisent, se réunissent plusieurs fois/an	Les artisans sont membres fondateurs du GIE.
Implication des communautés bénéficiaires dans la gouvernance	Relais assuré par les « *Comité Forestal* » de chaque hameau, créé pour le projet	La convocation initiale est assurée par des acteurs locaux, puis relation directe avec les paysans	La convocation initiale est assurée par des acteurs locaux, puis relation directe avec les paysans	Les artisans participent à l'application du projet mais ne sont pas impliqués dans la gouvernance	Les artisans participent à l'application du projet et seront impliqués dans la gouvernance (Comité Consultatif)

Schémas de gouvernance

La mise en valeur de la façon dont la gouvernance d'un projet a pu tirer parti des capacités et contraintes des acteurs locaux dépend du contexte local, avec des leçons à tirer de chacun des projets.

Le projet forestier d'AVSF représente un cas à part, en ce qu'il est entièrement piloté, gouverné, mené à 100% par une entité locale, en l'occurrence la Coopérative Norandino. Cette situation n'est pas le fruit d'une décision mais plutôt de la façon dont les évènements se sont succédés naturellement, et surtout de la dynamique d'autonomisation qu'AVSF a insufflé depuis une quinzaine d'années dans la région qui a permis d'avoir des hommes-clé et des organisations capables de mener un projet à bien de A à Z. Le carbone étant un thème nouveau, la coopérative a établi à sa propre initiative, des relations avec des experts externes qui ont permis de combler les compétences manquantes. Ce projet se distingue également par son aptitude à valoriser les capacités de gouvernance locales propres aux populations indigènes. En effet, dans la chaîne de décision et coordination, le dernier maillon de Norandino est le technicien forestier (une seule personne) qui passe entièrement le relais aux 10 comités de hameaux, qui ensuite gèrent chacun en interne la répartition du travail, les convocations, les conflits, les réparations, etc… Ces paysans ont conservé leur mode de fonctionnement inca indépendamment de la législation en vigueur au Pérou. Le projet leur permet d'utiliser leurs coutumes, habitudes de travail et mode d'organisation propres. Cette configuration a présenté 3 avantages. Le premier est la réussite indéniable du projet. Le second est l'économie budgétaire et l'effet de levier que cela a apporté au projet : un seul technicien forestier, à temps partiel, assure la coordination de 300 familles. Le troisième est la mise en valeur des capacités des communautés, qui ont enfin l'opportunité de prouver qu'ils sont capables de gérer une initiative et que leur mode de gouvernance traditionnel produit des résultats dans le monde moderne.

Dans la campagne chinoise, ID a fait face à une situation sociale et culturelle bien différente même si les conditions topographiques, climatiques et le dénuement des populations campagnardes chinoises sont similaires à celles des habitants des *caserios* péruviens. Les seules organisations locales qui pourraient servir d'intermédiaires ou de maillons locaux sont les Bureaux officiels qui interviennent dans les campagnes étatiques de diffusion d'installation de biodigesteurs ou les plans nationaux forestiers. Dans le cas du projet biogaz Zhaoyang, les nombreuses prises de contact pendant la phase de concertation n'ont pas permis d'établir une relation constructive avec ces Bureaux de fonctionnaires. Il est intéressant de noter que pour le projet forestier, qui intervient quelques années plus tard sur le même territoire, une relation de confiance s'est petit à petit instaurée avec le *Forest Bureau*, qui finalement va s'impliquer sur le projet et prendra en charge le suivi dans 5 ans. Les modalités du projet rentrent en effet mieux dans leur cadre. Il convient de prendre du recul sur l'ensemble du portefeuille de projets ID pour identifier quels changements interviennent dans la gouvernance, et comment s'installe une tendance de fond.

Dans son premier projet carbone, biogaz Guizhou, ID était en charge de la mise en œuvre sur le terrain, en partenariat avec un porteur de projet, GoodPlanet et quelques acteurs locaux. En développant son deuxième projet à Zhaoyang, ID a pris en main l'ensemble du projet et assis sa compétence carbone tant dans la mise en œuvre que la procédure carbone, sur une technologie déjà maîtrisée. Sur la même région, ID a lancé un 3ème projet, de cuiseurs améliorés, puis un 4ème, celui de reforestation. Un certain fil conducteur s'est mis en place, selon lequel l'ONG, de projet en projet, passe d'une première expérience, puis avance pas à pas en testant dans chaque nouvelle expérience un aspect nouveau (une responsabilité, une technologie, ou un partenariat). Dans cette logique le projet de reforestation semble avoir profité de toutes les conclusions positives des projets précédents. On notera ainsi sur ce dernier projet une implication d'une organisation locale qui prendra le relais à long terme pour assurer la pérennité des arbres.

Dans le cas du GERES, les schémas de gouvernance diffèrent fortement entre les projets Cambodge et Mali :

- dans le cas du Cambodge : le projet est entièrement contrôlé par le GERES, avec un travail de consultation initiale très léger, du fait notamment d'un contexte très particulier (démarrage des processus carbone avec peu de recul sur les outils et méthodes, standard VCS peu exigeant en la matière, étapes préparatoires importantes qui ont conduit à calibrer en partie les modalités de fonctionnement, …) ; la participation des acteurs à la prise de décision se

met en œuvre depuis quelques années au sein de l'association ICOPRODAC en préparation de la stratégie de sortie ;

- dans le cas du Mali : la démarche est très différente du fait d'attentes et parfois d'espoirs de revenus bien plus forte des partenaires locaux vis-à-vis de la finance carbone, d'un positionnement sur une approche programmatique CDM/GS qui impose un processus extensif de consultation et d'implication des acteurs, qui a été mené de manière approfondie sur le terrain. Si le GERES garde le contrôle du programmatique, ce sont les acteurs locaux qui sont responsables de la mise en œuvre des activités de projet. Par ailleurs, le GERES prépare d'ores et déjà sa stratégie de sortie en prévoyant le transfert des compétences d'Entité de coordination et de gestion à une organisation tierce ouest-africaine dont la forme reste à définir.

Le cas du projet REDD+ brésilien Suruí mérite d'être cité, car il représente pour l'instant l'unique initiative de projet de développement carbone initié et monté de toute pièce par une communauté indigène de base (voir annexe F). Les indigènes, relativement dispersés sur un grand territoire, se sont regroupés en ONG de hameau, puis ont créé une association de 2nd degré. Cette association indigène a sollicité des aides diverses pour la structuration du projet, la réalisation du PDD auprès d'ONG nationales et internationales, qui l'ont aidée à trouver des financements APD et privés. Un fonds pour domicilier les revenus carbone est en voie de création et prévoit une instance délibérative indigène.

La formalisation des outils

- Des supports d'engagement

Les paysans péruviens sont particulièrement fiers d'avoir signé un document, qui leur donne de l'autorité au sein de leur communauté, stimule leur sens des responsabilités et leur auto-estime (alors qu'ils sont au bas de l'échelle sociale et que c'est le plus souvent la première fois qu'ils ont cette opportunité).
L'engagement des partenaires maliens se matérialise dans une charte très détaillée (en cours de finalisation), qui symbolise plus encore que le mot contrat (qui complètera le panel d'outils formalisés) la poursuite d'un objectif commun, d'un partage des ambitions et des valeurs, etc…
ID a tenu à mettre par écrit l'engagement du Forest Bureau à entretenir et protéger les jeunes forêts dans 5 ans, même si en théorie ils devraient le faire automatiquement (le projet ayant pris soin de respecter la définition de forêt que stipule le gouvernement, qui contient des indications de taille, de densité et d'âge > à 5 ans).
Au Cambodge, la formalisation de l'engagement passe par l'adhésion à l'association ICOPRODAC avec des statuts de fonctionnement précis à respecter.

- Des supports pour la circulation de l'information

Dans le projet péruvien, le rythme des saisons et par conséquent des plantations sur les 4 premières années permet une présence périodique du technicien forestier qui transmet les informations de la coopérative aux paysans et vice versa. Une fois cette phase bouclée, il faudra cependant concevoir un autre schéma, et il serait recommandable de formaliser la participation des paysans en les rendant membres de la coopérative par exemple.
En Chine ID a mis en place, grâce à son équipe locale qui intervient sur les différents projets, tant pour les constructions nouvelles et plantations que pour le *reporting* et la maintenance technique, une présence de proximité exceptionnelle au vu des conditions d'isolement de la zone concernée.
Au Cambodge et au Mali, des réunions régulières sont organisées avec les parties prenantes des projets, permettant la diffusion d'informations. Dans le cas du Mali, un comité consultatif impliquant les différentes parties prenantes et qui contribuera à la définition des orientations stratégiques du PoA doit être constitué.

2.3. TRANSPARENCE

La question de la transparence sur un projet carbone est particulièrement délicate, dans un contexte où l'un des principaux reproches faits au marché carbone concerne l'opacité des résultats des projets et des flux financiers correspondants.

2.3.1. Transparence sur le partage des revenus

Il s'agit ici de définir quel type d'informations partager avec les acteurs du projet et notamment avec les bénéficiaires.

Des dispositions à définir au cas par cas

Sur cette problématique - qui dépasse le champ du marché carbone - un certain consensus se dégage sur le fait qu'il faut trouver le juste milieu de la transparence[19], avec deux extrêmes à éviter : d'un côté une transparence totale peut devenir contreproductive et générer des coûts très élevés ainsi que la confusion des acteurs locaux face à des concepts complexes ; d'un autre côté, la rétention complète d'informations rend difficile une implication et une responsabilisation des acteurs.

Cette façon d'aborder la transparence porte à discussion. Il peut paraître opportuniste de doser la transparence comme un choix stratégique réalisé ou non, ou à un certain degré, en fonction des bénéfices/inconvénients qu'elle apporte. Cela peut paraître en opposition avec le fait que le terme de transparence soit associé à un principe éthique, adopté par principe même sans avantage particulier. L'expérience de terrain montre qu'il faut rester pragmatique.

Le cas particulier des projets sous Finance Carbone est ici particulièrement représentatif, avec des questions spécifiques aux différentes étapes du projet – et des intérêts et risques liés aux solutions choisies:

- mise en place et démarrage du projet : doit-on informer les acteurs impliqués du détail du montage financier et des revenus potentiels ?
  - intérêt de la transparence : impliquer et responsabiliser les acteurs, les motiver à entrer dans le projet
  - risques de la transparence : étant donné la complexité des dispositifs, risque d'une compréhension partielle des processus financiers et de l'incertitude sur les revenus futurs, avec des attentes surévaluées en termes de revenus financiers ; entraînant une dérive des motivations vers des attentes financières court terme plutôt que vers des attentes long terme de développement (***cas du projet FOYERS AMÉLIORÉS au Mali par exemple***)
  - précautions génériques : les messages doivent être calibrés au cas par cas en fonction des cibles de communication et des conditions particulières du projet (besoin d'une véritable stratégie de communication en cohérence avec la stratégie d'ensemble du projet et la réalité socio-anthropologique locale)
- déploiement (période de génération de crédits carbone) : doit-on informer les acteurs impliqués du détail des flux financiers effectifs ?
  - intérêt de la transparence : renforcer la motivation et l'implication des acteurs pour assurer le déploiement du projet
  - risques de la transparence : selon les modalités d'allocation des revenus, risque de de non-compréhension et de mécontentements (notamment si un consensus n'a pas été défini au départ sur ces modalités), ce qui est particulièrement le cas pour des modalités d'allocation « verticales » (cf. 3.3) privilégiant un financement de l'ensemble de la filière et non une redistribution monétaire aux bénéficiaires
  - précautions génériques : un consensus à formaliser au démarrage du projet sur les modalités d'allocation des revenus via outils appropriés (cf. un exemple de Charte d'engagement, présentée 2.2.2), une communication régulière sur les résultats d'ensemble du projet par rapport aux objectifs (pas seulement les résultats financiers)
- sortie du carbone : doit-on informer les acteurs impliqués du bilan financier final?

[19] La transparence au sein des ONG de solidarité internationale, Compte-rendu d'atelier, Coordination Sud, septembre 2013

- intérêt de la transparence : support pour redéfinir des modalités de fonctionnement du projet en tenant compte du nouveau contexte financier (allègement du dispositif de *monitoring*, …), permettre la pérennisation du projet
- risques de la transparence : retrait des acteurs suite au constat de l'arrêt des revenus carbone
- précautions génériques : définition d'une stratégie de sortie en amont du projet, support pour un reformatage du projet dans les nouvelles conditions financières

Des obligations de transparence ?

En principe, il n'y a pas d'obligations externes génériques de *reporting* et de transparence ; caractéristique essentielle à mettre en perspective par rapport aux obligations de *reporting* dans le cadre de programme sous finance publique, avec des contraintes bureaucratiques imposées par les bailleurs de fonds qui peuvent être très contraignantes. Ce « *reporting* » allégé est d'ailleurs un point positif - sur le plan de la gestion de projet, fortement souligné par les ONG (au-delà des cas analysés dans cette étude), en parallèle avec la liberté d'allocation des ressources – traitées par ailleurs (cf. 3.2.1).

Des projets étudiés, on notera les exemples de pratiques suivantes (modalités de transparence définies dans le dispositif de gouvernance et de concertation) :

Tableau 2-3. Transparence sur le partage des revenus : retours d'expériences

Transparence sur la partage des revenus	**AVSF reforestation Pérou**	**ID biogaz Chine**	**ID reforestation Chine**	**GERES Foyers Améliorés Cambodge**	**GERES Foyers Améliorés Mali**
Modalités	Réunions régulières d'informations	Réunions régulières d'informations Formations	Réunions régulières d'informations Formations	Réunions régulières d'information via l' association ICOPRODAC Formations	Diffusion d'informations via GIE PFA ; modalités formalisées dans une charte d'engagement signées par les parties (en cours de définition) Formations
Contenu (processus et revenus Finance Carbone)	Ensemble du processus expliqué (acteurs locaux porteurs du projet)	Les mécanismes Carbone sont expliqués aux paysans lors de la LSC	Les mécanismes Carbone sont expliqués aux paysans lors de la phase de concertation	Pas d'informations spécifiques	Processus et revenus potentiels expliqués en détail dans le cadre du montage du projet
Référentiel	Consultation CarbonFix 2 certifications puis tous les 5 ans	LSC Gold Standard Suivi *Monitoring* semestriel	Consultation CarbonFix 2 ou 3 certifications puis tous les 5 ans	(pas de contraintes spécifiques dans le cadre du standard VCS)	LSC Gold Standard

2.3.2. Transparence sur la destination des crédits

Un enjeu de cohérence et de communication

La destination finale des crédits, à savoir le dernier propriétaire des crédits (celui qui va les « mettre en retraite»), est en général difficile à connaître dans la mesure où les acheteurs de crédits n'ont pas obligation à donner leur identité aux différents intermédiaires de commercialisation ; ce qui peut conduire à des situations d'incohérence entre la stratégie initiale de l'ONG sur le projet (et son système de valeurs en général) et le message véhiculé autour du projet. Les exemples sont nombreux dans ce cas, notamment dans le cas d'achat via des fondations apportant une vitrine développement durable pour des acteurs reconnus par ailleurs comme peu « recommandables » sur le terrain (du point de vue des ONG) car peu engagés dans la réduction d'émissions par ailleurs ou fortement émetteurs.

Les enjeux sur le plan de la communication sont importants, et ce à la fois pour les acheteurs et pour les vendeurs :

- pour les vendeurs (ONG) : recherche de cohérence sur la communication faite autour des projets qu'elle porte
- pour les utilisateurs (derniers propriétaires) : intérêt de pouvoir mettre en avant un partenariat, au-delà d'une simple transaction financière ; ce qui est d'autant plus important dans le cas où il s'agit d'un acheteur régulier, « historique » (engagé sur l'ensemble de la période)

Les moyens pour « maîtriser » les utilisateurs des crédits et influer éventuellement sur la communication qui sera faite sur ces crédits et donc sur le projet sont dans ce contexte relativement limités, à savoir :

- vente en directe, signature d'un contrat d'achat entre l'ONG et l'acheteur, permettant une discussion / négociation sur les conditions d'utilisation et de communication
- commercialisation des crédits via partenaires « éthiques », c'est-à-dire des acteurs financiers s'engageant sur une Finance Carbone à haute valeur ajoutée sociale (typiquement CO_2 Solidaire) ; avec cependant des marges de manœuvre limitées, et ce d'autant plus dans les conditions du marché actuelles, peu favorables pour se montrer exigeants sur les acheteurs. D'après les retours d'expérience, les contrats passés avec ces partenaires (contrats de « *carbon asset management* ») n'incluent cependant pas de clause spécifique en ce sens et l'engagement reste informel, basé sur la confiance entre les parties.

Des obligations de transparence ?

Il n'y a pas d'obligations génériques de *reporting* et de transparence. Des projets étudiés, on notera les exemples de pratiques suivantes :

Tableau 2-4. Visibilité sur la destination des crédits : retours d'expériences

Transparence sur la partage des revenus	AVSF reforestation Pérou	ID biogaz Chine	ID reforestation Chine	GERES ICS Cambodge	GERES ICS Mali
Stratégie de commercialisation	Réseau de relations informelles, pas d'intermédiaire : vente directe à l'acheteur final	2 intermédiaires spécialisés	1 intermédiaire	Diversification des voies de commercialisation, dont partenaires « éthiques » et clients directs	Partenaire éthique (pré-vente de crédits) ; stratégie de commercialisation en cours de définition
Visibilité sur acheteurs	Partenariat complémentaire sur le commerce équitable et le carbone	Aucune avec le premier intermédiaire	Processus de vente pas encore amorcé	Priorité à vente en direct à entreprises (mais possibilités limitées)	-

Conclusion intermédiaire Partie 2 :

Comment s'organise le montage d'un projet de développement carbone? En quoi les ONG se distinguent-elles des autres acteurs de marché pour la mise en place de la stratégie de gouvernance? Quels sont les outils utilisés? Quel est le degré de transparence dans ces processus?

La gouvernance des projets carbone menés par les 3 ONG est très largement influencée par la connaissance du terrain et des coutumes, expériences, et capacités des populations, héritage d'une présence de long terme dans leurs zones d'action respectives, pour des activités non carbone.

De plus, de nombreuses études complémentaires (agraires, *marketing*…) ont permis de renforcer la compréhension des communautés impliquées dans la réalisation et la gouvernance des projets carbone. Cette connaissance approfondie est la garantie d'éviter des effets pervers inattendus (le marché carbone recèle de nombreux exemples de projets controversés), et d'impliquer les populations dans la réalisation du projet afin qu'elles en recueillent les bénéfices.

La question de la gouvernance des fonds climat est au cœur du débat public avec la création du *Green Climate Fund*, qui se veut innovateur dans la manière d'impliquer conjointement les pays développés (qui apporteront les fonds) et les pays en voie de développement (récipiendaires).

La Finance Carbone laisse une grande liberté pour organiser le montage et pilotage des projets. La seule ligne directrice imposée par quelques standards est la consultation locale des parties prenantes en début de projet (qui est notamment un des points forts du Gold Standard). Pourtant le risque financier et de réputation qui résulterait d'une gouvernance contestée peut avoir des conséquences très néfastes sur la vente des crédits dans un marché très concurrentiel.

Il y a par conséquent un intérêt à mettre en valeur les schémas de gouvernance partagée avec les populations locales mis en œuvre par les ONG.

L'expérience des 5 projets étudiés démontre que la phase de concertation est particulièrement approfondie. Elle se matérialise par une série d'outils, chartes, formations, contrats… Le schéma de gouvernance résultant de cette phase dépend de la disponibilité des acteurs impliqués dans le projet, de leur capacité à entreprendre et à s'organiser entre eux, il est donc très différent selon les pays et projets. La mise en parallèle des 5 projets ne permet donc pas de tirer des conclusions communes, excepté une tendance à progressivement renforcer l'engagement des communautés locales dans la gestion au fur et à mesure qu'elles affermissent leur expérience et leur compréhension du projet. Ainsi, d'un projet à l'autre, ou sur la durée d'un même projet, la gouvernance est évolutive et tend vers la partage des prises de décision avec les communautés. Le fait que les projets marchent et avancent permet de pérenniser leur confiance et de motiver l'approfondissement de leur implication.

La question de la transparence vis-à-vis des communautés sur la gestion et l'allocation des revenus du projet est intimement liée au processus de gouvernance, et se règle également au cas par cas, en fonction de la capacité (progressive) des interlocuteurs à absorber la masse d'informations complexes que représentent les multiples facettes d'un projet carbone.

En parallèle, à l'autre bout de la chaîne, la transparence sur la destination finale des crédits, de façon à assurer une certaine cohérence au projet, est également un objectif en soi, qui trouvera ses limites pragmatiques dans les rouages du marché carbone, qui ne permettent pas toujours d'anticiper le circuit complet des crédits jusqu'à leur annulation. **La création de réseaux de commercialisation portés par les ONG permet de remédier à cette question**.

3. PARTAGE DES REVENUS ET RETOMBEES SOCIO-ECONOMIQUES

3.1. PARTAGER QUOI?

3.1.1. Le mirage de la Finance Carbone

L'expérience du GERES au Cambodge sur un projet Foyers Améliorés à grande échelle a démontré que dans une certaine configuration conjoncturelle (années de démarrage des marchés: augmentation de la demande de crédits dans l'expectative d'une croissance du marché carbone, prix soutenus, conditions locales favorables de mise en œuvre), la Finance Carbone pouvait générer des flux importants et en ce sens constituer une « manne ».

Cependant, dans le contexte de marché actuel où le prix moyen de vente des crédits baisse (malgré un maintien relatif sur le marché volontaire), et où l'on n'espère pas de retournement de tendance à moyen terme, il est fort peu probable que les projets se mettant en place actuellement, qui vont émettre la majorité de leurs crédits dans un avenir proche, bénéficient de cette opportunité.

Le mirage de la Finance Carbone reste toutefois dans l'inconscient collectif, et notamment dans les pays du Sud où le MDP a été promu. En Chine par exemple, les *CDM Centers* dans les provinces ont largement contribué à la multiplication des projets carbone sur tout le territoire, à la préparation de PDD et à la signature d'ERPA. Ils recevaient souvent en contrepartie des commissions d'intermédiation de plusieurs milliers (ou dizaines de milliers) d'Euros, ainsi qu'un pourcentage sur les futurs flux de crédits. Une commission record de 100.000 € avait ainsi été négociée par le dernier projet N_2O à être développé en Chine, le projet « *Penguin* », vendu en 2009 au trader VITOL (plus grand acheteur mondial de crédits selon les statistiques de l'UNEP RISOE). Ce genre d'événement ou d'habitudes de travail finissent par créer une légende auprès des acteurs économiques locaux (en général les partenaires potentiels, intermédiaires… et non pas les communautés au bas de l'échelle sociale qui sont justement en dehors des circuits économiques). Dans les pays à fort couvert forestier, comme la Papouasie Nouvelle-Guinée ou les pays du Bassin du Congo, la promesse de flux importants attendus de la mise en place de la REDD+ a généré des attentes de la part des habitants. Simultanément les magazines financiers américains détectaient que sur la place de New York les *traders* qui s'étaient le plus enrichis dans les années 2008-2009 étaient justement les *traders* carbone.

Si ces discours ou pratiques ne se tiennent pas dans le monde des ONG de développement, il n'en reste pas moins que les partenaires locaux peuvent avoir une vision du carbone biaisée par un certain nombre de messages véhiculés par la presse, le bouche à oreille… ***Cette vision « biaisée » est par exemple une des difficultés rencontrées pour la mise en place du projet GERES de dissémination de foyers améliorés au Mali, où les attentes des acteurs en termes de revenus apparaissent décalées par rapport à la réalité du marché. Cette distorsion implique des efforts de pédagogie et d'information supplémentaires.***

3.1.2. Mise à plat de la structure financière d'un projet

Il convient donc avant tout de **clarifier ce que peuvent être les revenus (c'est-à-dire les bénéfices financiers d'un projet)**, avant de générer des appétits potentiels sur un surplus qui finalement n'existera peut-être pas. Partager les revenus implique de partager dans une certaine mesure les coûts et les risques, ou tout au moins de clarifier ce que chacun apporte comme contribution au projet. En ce sens, la réflexion proposée par Alain Karsenty, Driss Ezzine de Blas (CIRAD), Aurélie Vogel (GRET) et Judicaël Fétiveau (consultant) dans l'article « La problématique des *droits sur le carbone* dans la REDD+ »[20], permet de prendre du recul et apporte un éclairage qui peut être élargi à l'ensemble des projets carbone.

[20] publié dans VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement (en ligne) Débats et Perspectives, 2012

Le graphique suivant, adapté à partir du schéma proposé dans l'article, donne une vision simplifiée de la rémunération et des coûts d'un projet carbone

Figure 3-1. Structure financière d'un projet carbone

<table>
<tr><td rowspan="3">Revenus du projet :

• Produit de la vente des crédits de carbone

• Subventions
(APD / bailleurs privés)

• Revenus générés par l'activité du projet
(vente d'électricité, vente de bois et produits forestiers non ligneux, économies de bois ou charbon…)</td><td>Rente carbone (ou « surprofit »)</td></tr>
<tr><td>Rémunération « normale » du promoteur et des prêteurs éventuels</td></tr>
<tr><td>Coûts du projet :
• de formulation (conception et PDD)
• de mise en œuvre (directs et indirects),
ex : professionnalisation d'une filière économique)
• de transaction
• de certification (Validation/Vérification), Enregistrement et Monitoring long terme

Coûts d'opportunité des usagers
• compensations dans le cadre de la REDD+
• salaire/avantages dans le cas de plantations ou construction
• réduction de prix/ incitations dans le cas de vente de matériel destiné à réduire les émissions</td></tr>
</table>

D'un côté apparaissent les entrées financières du projet, les subventions et le produit de la vente des crédits. Il faut souligner que la vente des crédits ne suffit pas (sauf cas exceptionnel) à financer un projet, qu'il faut mobiliser d'autres sources de financement. De l'autre apparaissent les coûts. Il est intéressant de distinguer les coûts du projet liés à la rémunération des communautés concernées des autres coûts du projet, de façon à les identifier comme un bloc prioritaire dans la construction de l'ensemble. Puis viennent tous les coûts du projet, qui sont d'autant plus impactants qu'ils interviennent avant l'arrivée des revenus du carbone. De plus, il faut ajouter la rémunération d'éventuels prêteurs au projet, et les coûts de fonctionnement de l'ONG qui promeut le projet. Une fois tous ces coûts couverts, restera-t-il un surplus financier à partager ?

L'incertitude est telle, due à la volatilité du marché carbone sur la durée d'un projet, qu'il convient de recentrer le débat sur le partage des bénéfices : il ne s'agit pas d'un partage du surplus éventuel (et peu probable) d'un projet au sens financier, mais plutôt d'une allocation des ressources du projet dans son ensemble sous forme de retombées économiques, sociales, environnementales, ce qui est commenté ci-après. C'est dans la façon dont le projet va apporter une rémunération et des avantages aux populations qu'il va contribuer au développement (l'article préconise de concevoir un **modèle de contribution active**, plutôt que d'entamer un débat sur le partage de la rente).

Dans le cas particulier du projet brésilien Suruí, la répartition des bénéfices est pensée suivant ce modèle. Il est prévu de développer des activités durables (chaînes productives de fruits, artisanat, tourisme…), et de couvrir les frais de structure du projet et des associations indigènes. Il n'y aura pas de surplus.

3.1.3. Bénéfices, co-bénéfices, retombées socio-économiques?

Dans la question du partage des bénéfices, différents termes (et réalités) se mélangent et sont à clarifier en préalable à la réflexion sur les modalités de partage ; comme souligné précédemment, on ne s'intéresse pas ici à un partage du « bénéfice financier » du projet en tant que tel mais à une

allocation des ressources générées par les revenus carbone qui vont permettre d'induire sur le terrain des bénéfices/co-bénéfices/retombées (clarification apportée ci-dessous).

Bénéfices versus co-bénéfices ?

La notion de co-bénéfices est largement médiatisée dans le champ de la Finance Carbone, notamment dans le cadre de standards cherchant à valoriser la plus-value sociale. Les acheteurs carbone sont de plus en plus demandeurs d'une mise en évidence de ces co-bénéfices, ce qui devient un véritable avantage comparatif entre projets, avec en conséquence des exigences d'évaluation et de suivi de ces co-bénéfices. Le Gold Standard était et reste clairement positionné sur cette approche et reconnu en tant que telle (avec un premium prix marqué, notamment sur le marché des Foyers Améliorés) via des exigences spécifiques d'études d'impacts et de renseignements d'indicateurs de soutenabilité; on note également l'émergence de standards très spécialisés, sur des enjeux ciblés, tels que : *Higher Ground Foundation* (mesure de la réduction de la vulnérabilité des populations), *Water Benefits Partners* (certificats sur les bénéfices de l'eau), *Women's Carbon Standard*, *Fair Carbon Standard*, …

Cette notion semble une composante-clé à valoriser dans le cadre de projets portés par les ONG :

- Du point de vue de la Finance Carbone, le bénéfice attendu principal des projets est la réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur une période donnée ; un certain nombre d'effets secondaires positifs (éventuellement négatifs) sont par ailleurs induits (économiques, sociaux, environnementaux) et sont considérés comme des « co-bénéfices ». Pour les projets étudiés (secteurs énergie domestique et forêt), il s'agit : de la génération d'emplois et de revenus à des artisans/agriculteurs/forestiers, du transfert de technologie et développement de compétences, des gains financiers aux utilisateurs finaux (poste combustibles), de la moindre pression sur la ressource forestière.

- Or du point de vue du développement, ces « co-bénéfices » constitueraient les bénéfices principaux du projet, et la réduction des émissions de GES, un effet secondaire : ***c'est dans ce sens que le projet GERES au Cambdoge sur la diffusion de Foyers Améliorés à grande échelle s'est initialement construit dans le cadre d'un programme sous financement européen, en préalable à la mise en place d'un projet sous Finance Carbone***.

- Divers travaux et réflexions sont en cours pour des dispositifs d'évaluation et de suivi adaptés, qui permettrait notamment aux projets portés par les ONG de valoriser les effets positifs sur le terrain de leurs projets. Les travaux et le forum organisé en mai 2012 par Nexus à Bangkok[21] et l'initiative de GS en sont un exemple.

Bénéfices versus retombées socio-économiques ?

Un certain nombre de « bénéfices » sur le terrain sont attendus des projets menés, tant directs qu'indirects. Une étude transversale du CIFOR[22] sur la répartition des bénéfices dans les projets REDD+ dans 13 pays propose ainsi une définition élargie des dits bénéfices (qui correspondent aux retombées du projet) :

- **Bénéfice monétaire de la mise en œuvre**
  Paiements directs aux populations ou indirects à des fournisseurs de matières premières (de ciment dans les projets de biodigesteurs), salaires, compensation, rabais (sur le coût d'une installation comme les biodigesteurs), revenus d'une vente des produits (du bois souvent mis en avant comme bénéfice principal dans les projets de boisement/reboisement) …

- **Bénéfices directs dérivés d'un changement, amélioration des conditions**
  (amélioration des conditions d'hygiène, de la qualité de l'air dans les maisons, cycle de l'eau, produits forestiers non ligneux PFNL, biodiversité, infrastructures … : tous les bénéfices physiques, matériels ou en nature qui améliorent la qualité de vie et

[21] *"Fairness and transparency in climate funding: Taking into account the needs of the poorest populations"*
[22] CIFOR 2013, *Approaches to benefit sharing, A preliminary comparative analysis of 13 REDD+ countries*

peuvent quelquefois être convertis en revenus monétaires – les PFNL peuvent être vendus par exemple)

- **Bénéfices indirects et non monétaires**
  (amélioration de la gouvernance et de la participation aux prises de décision, formation, transfert de technologie et renforcement des capacités, clarification de la question de propriété, renforcement des structures sociales et institutionnelles, des droits d'usage des communautés, diminution du niveau de pauvreté, responsabilisation et augmentation de l'autonomie et de la capacité d'entreprise… : tous les bénéfices immatériels qui augmentent la capacité des personnes à prendre en charge le développement de leur communauté)

Tous ces bénéfices s'entendent « nets », c'est-à-dire qu'il s'agit de s'assurer que le projet en est le déclencheur.
Pour éviter la confusion sur les termes et leur contenu, nous retiendrons par la suite la terminologie de « retombées » au lieu de « bénéfices » ou « co-bénéfices » qui nous semble la plus appropriée par rapport à l'angle d'analyse.

3.2. PARTAGER COMMENT?

3.2.1. Mécanismes d'allocation

Les études de cas montrent que selon les projets et la variété des modèles de gestion choisis par les ONG, les fonds carbone peuvent être alloués à telle ou telle étape, à tel ou tel acteur, avec une grande liberté d'action en la matière (sauf cas particulier, cf. 3.3.5). Si l'APD ou les subventions sont obtenues sur la base de budgets et que certaines lignes restent difficiles à faire financer (notamment le suivi), ou à anticiper, les revenus de la Finance Carbone ne sont pas fléchés (à quelques rares exception près, lorsque dans les contrats d'achats de crédits les acheteurs stipulent qu'un pourcentage du budget doit être affecté à une certaine activité).

Les mécanismes d'allocation des ressources (cf. discussion ci-dessus) et la distribution conséquente des retombées diffèrent ainsi fortement d'un projet à l'autre, dépendant de la manière dont le projet est conçu et de la stratégie sous-jacente du porteur de projet.

Une distribution suivant deux axes

D'un point de vue pratique, l'allocation des ressources d'un projet et des retombées correspondantes peut se faire sous 2 dimensions complémentaires :

- D'une part selon une **logique « verticale »** qui suit le fil de l'organigramme du projet, depuis l'organe de décision qui pilote le projet jusqu'aux populations bénéficiaires directes ou indirectes, en passant par les échelons intermédiaires que représentent les entités intermédiaires partenaires : ONG -> équipe locale gestionnaire -> populations

- D'autre part suivant une **logique « horizontale »** qui représente la distribution « en râteau » des bénéfices du projet aux foyers, familles, ménages, villages ou personnes concernées, considérés comme cibles du projet de développement

Tableau 3-1. Distribution des retombées entre les acteurs : retours d'expériences

	AVSF **Reforestation Pérou**	**ID biogaz** **Biogaz Chine**	**ID** **Reforestation Chine**	**GERES** **ICS Cambodge**	**GERES** **ICS Mali**
Retombées « macro » (échelle nationale, institutionnelle)	Inclusion du projet dans la base de données nationale FONAM de projets carbone	Projet servant de modèle à des projets de grande ampleur AFD – gouvernement chinois	Projet servant d'expérience pilote au Forest Bureau local	Acteurs institutionnels : montée en compétence et prise en main de l'enjeu carbone	Acteurs institutionnels : montée en compétence et prise en main de l'enjeu carbone
Retombées pour l'ONG mère	AVSF France Apprentissage Diffusion d'info	ID France Apprentissage consolidation financière et organisationnelle Pôle ER	ID France Apprentissage consolidation financière et organisationnelle Pôle ER	Geres Création nouvelle activité Apprentissage consolidation financière et organisationnelle équipe renforcée	Geres Apprentissage consolidation financière et organisationnelle ONG
Partenaires locaux	1 ONG et 1 coopérative (20aine employés) Apprentissage consolidation financière et organisationnel-le, 100% des revenus financiers	Tentative mais impossibilité d'impliquer les bureaux gouvernemen-taux	Bureau Forestier Apprentissage consolidation organisationnelle	Coopérative ICOPRODAC, 37 producteurs, distributeurs Développement activité (quanti et quali), valorisation et élargissement de leur savoir-faire Paiement des *incentives* pour participer au *monitoring* (en $)	GIE PFA, producteurs Développement activité (quanti et quali), amélioration des outils de travail, distribution de revenus (en cours définition), valorisation et élargissement de leur savoir-faire
Communau-tés concernées **Nombre de familles concernées**	Revenus, valorisation et élargissement de leur savoir-faire, perspectives bois 300 familles	Economies, valorisation et élargissement de leur savoir-faire, amélioration conditions sanitaires 1.450 fermes	Revenus, valorisation et élargissement de leur savoir-faire, perspectives récoltes 400 fermes /familles	Economies de combustibles et d'argent 600 000 familles	Economies de combustibles et d'argent objectif 40 000 familles
Acteurs économi-ques externes renforcés par l'implica-tion dans le projet	Pôle de compétence certification : bureau péruvien d'un certificateur américain	-	Forest Bureau local Bureau Asie d'un certificateur américain	Autres partenaires de la filière (laboratoires de contrôle etc.)	Autres partenaires de la filière(labos, etc) Service d'après vente des ICS – donc lié aux vendeuses et revendeurs Formations Finance Carbone

Un dispositif qui dépend de la stratégie sous-jacente du projet

Dans la définition d'ensemble du projet, il faut s'assurer qu'à chaque « étage » de l'organigramme du projet, les personnes, employés ou partenaires bénéficient de retombées adaptées à leur profil et situation, permettant d'inscrire leur implication dans le projet, cohérents avec la stratégie d'ensemble du projet.

Selon la stratégie et les modalités de fonctionnement du projet, la définition des mécanismes d'allocation peut être très variable :

- sur ce que l'on distribue : on peut choisir par exemple de prévoir une distribution monétaire (sous forme de salaires liés à un travail : ***choix des projets forestiers AVSF***) ou de privilégier une distribution sous forme de valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière (***choix des projets Foyers Améliorés du GERES***) ;

- sur la « hiérarchie » des bénéficiaires : une distinction est à faire entre bénéficiaires directs et bénéficiaires indirects ; on peut choisir par exemple de viser les utilisateurs finaux (***ménages ; cible du projet biogaz d'ID par exemple***) ou des acteurs plus spécifiques (***par exemple, artisans/producteurs/agriculteurs/forestiers ; cible des projets Foyers Améliorés du GERES***). Cette distinction intervient dans le montage du dispositif d'allocation des ressources mais également dans le montage des droits de propriété des crédits carbone (cf ci-dessous).

3.2.2. La question des droits de propriété

La question de la gouvernance des projets carbone débouche implicitement sur celle de la propriété des crédits et la répartition des revenus.

La question est bien plus simple dans les projets carbone de l'industrie chimique, ou dans le secteur des énergies renouvelables: le porteur de projet est le propriétaire naturel des crédits.

Dans le cas d'un projet de développement fait avec et pour des communautés, la répartition des droits de propriété entre le porteur de projet et les autres acteurs du projet (bénéficiaires directement concernés) est plus délicate : un transfert de droits de propriété implique un accès équivalent aux revenus générés par la vente des crédits mais devrait également intégrer une prise de participation aux coûts et risques du projet. Etant donné le manque de visibilité sur le marché, donc sur les revenus potentiels et sur les risques financiers correspondants, et la capacité des communautés à s'impliquer dans la gestion d'une initiative complexe, il est difficile de trouver un juste milieu.

Les standards, tant le GS comme CarbonFix, demandent un premier niveau de clarification de la propriété en réclamant la signature d'une lettre de cession des droits carbone de la part des communautés envers le porteur de projet.

Différents cas de figure sont ainsi observés dans les expériences analysées :

Tableau 3-2. Propriété des crédits : retours d'expériences

	AVSF Reforestation Pérou	ID biogaz Biogaz Chine	ID Reforestation Chine	GERES ICS Cambodge	GERES ICS Mali
Dispositif de propriété des crédits	Coopérative péruvienne Norandino propriétaire de 100% des droits. Le CFS demande une lettre de transfert de propriété signée entre la coopérative et les représentants des 10 hameaux en phase de formulation	ID propriétaire de 100% des droits. Le GS demande une lettre de transfert de propriété signée entre l'ONG et les chefs de village en phase de formulation	ID propriétaire de 100% des droits. Le CFS demande une lettre de transfert de propriété signée entre l'ONG et les chefs de village en phase de formulation	GERES 100% des droits Inscrit dans le PDD	GERES 100% des droits sur une première période de 5 ans (à redéfinir ensuite) Inscrit dans le PoA DD et PDD CPA Transfert des droits de propriété des bénéficiaires (= utilisateur finaux des ICS) vers GERES via un formulaire signé à l'achat de l'ICS et explicité dans charte signée avec les acteurs (via GIE)

Dans le projet Suruí (Annexe F) au Brésil, les communautés sont directement aux commandes du projet, et passent des contrats de gestion et de prestation de services avec différents partenaires (pour la gestion du fonds dans lequel sont domiciliés les crédits, etc.). Une étude commandée auprès d'un cabinet juridique spécialisé a permis d'attribuer la propriété des crédits aux communautés.

3.2.3. Ancrage dans la durée

Les projets carbone ont en commun de s'inscrire dans le long terme. Les partenaires qui vont s'agréger dans une idée de projet le feront si d'une part l'initiative répond à un besoin voire un rêve, et si d'autre part des intérêts à court terme les motivent à s'impliquer et à agir concrètement pour poser la première pierre de la construction d'ensemble. De plus, il faut concevoir les actions sur la durée qui permettront au rêve de ne pas s'effilocher dans la durée et aux résultats acquis dès les premières étapes du projet de se consolider. Si les attentes sont essentiellement focalisées sur des attentes de revenus court terme, il paraît difficile de sécuriser un fonctionnement cohérent tant du point de vue de la Finance Carbone que du point de vue du développement.

Garantir des retombées sur les différentes étapes du projet

Ainsi, ***les habitants des caserios péruviens rêvent d'une forêt pour leurs enfants, qui subvienne à leurs besoins comme leurs ancêtres ont pu en bénéficier***. Cette motivation de fond était déjà présente avant que ne démarre le projet, et pourtant ils ne plantaient que quelques arbres isolés. Tout le savoir-faire stratégique du projet a été de trouver le levier qui fait que ces mêmes personnes passent à l'acte. En l'occurrence, le catalyseur a été de les payer pour la plantation, de façon à suffisamment les motiver à consacrer 3 jours de leur calendrier chargé en période des pluies. Une fois cette première étape satisfaisante accomplie, il faut s'assurer que les paysans continuent à recevoir des bénéfices qui ne les obligent pas à attendre 25 ans pour obtenir enfin les revenus de l'industrie

bois. Le relais assuré par les premières retombées économiques (production de petit bois, champignons, semences…), ainsi que l'accompagnement permanent par le biais de formation autour de la consolidation progressive du projet d'industrie bois, permet de s'assurer que les paysans désherbent, protègent des incendies et des animaux, et replantent en cas de dégâts.

Dans le cas du projet de dissémination de Foyers Améliorés au Cambodge, c'est l'opportunité d'une diversification vers des activités plus rentables qui a motivé les acteurs à s'inscrire dans le projet du GERES, avec une retombée immédiate en termes de montée en compétences (formation gratuite) et des retombées économiques sur le long terme par l'accès à une filière « labellisée » de production/distribution.

A l'inverse, ***dans le cas du projet Foyers Améliorés au Mali***, les acteurs sont prioritairement motivés par des revenus potentiels court terme « individuels » et il est particulièrement difficile de les impliquer sur un déploiement de long terme du projet, avec un certain climat de méfiance sur les possibilités de répartition des revenus attendus. Cette projection est sans doute rendue d'autant plus difficile par un contexte fortement concurrentiel sur le secteur Foyers Améliorés – ce qui n'était pas le cas au Cambodge - et par la réussite financière d'un autre projet carbone Foyers améliorés dans la même ville. Comme évoqué précédemment (cf. 2.3.1), un risque de « trop grande » transparence est de créer des attentes décalées de la réalité du marché, plus particulièrement dans le contexte actuel de marché où il n'est pas possible de garantir les revenus futurs – d'où le besoin d'une stratégie de communication adaptée.

Pour permettre le bon déroulement du projet sur l'ensemble de la période (et construire des bases solides pour l'après-carbone), il faut ainsi anticiper et garantir des retombées effectives (garanties) à chaque étape aux bénéficiaires pour éviter que le projet ne se dilue dans le temps et tombe en désuétude :

- Au démarrage du projet, pour motiver l'implication (« court terme »)
- Au fil du temps (« moyen terme ») pour garantir la continuité et la montée en puissance / le changement d'échelle, soit au sein d'un même projet – ***approche GERES***, soit dans une logique d'extension – ***approche AVSF***, ou de succession de projets – ***approche ID***
- En fin de période (« long terme ») pour assurer la sortie de projet

Tableau 3-3. Distribution dans le temps des retombées (bénéficiaires directs) : retours d'expériences

	AVSF Reforestation Pérou	ID biogaz Biogaz Chine	ID Reforestation Chine	GERES ICS Cambodge	GERES ICS Mali
Court Terme (mise en place)	Matériel, plants, salaire, formation	Rabais biodigesteur, latrines, formation	Matériel, plants, formation	Outils, formation, accès à filière labellisée	Formation Outils de gestion Matériel
Moyen Terme (déroule-ment du projet)	Entre 5 et 15 ans : Petit bois, formation, salaires, actions d'adaptation menées avec les 10% revenus	Entre 2 et 7 ans : Economies charbon, formation	Entre 5 et 15 ans : Petit bois, formation, premières récoltes	Formation, accès à filière labellisée, création d'activités	Formation, accès à filière labellisée et renforcée, création d'activités, revenus monétaires
Long terme (après la sortie de la Finance Carbone)	Industrie bois PFNL, formation	Economies charbon, formation	Vente noix, châtaignes, laque	Pérennisation filière labellisée Développement de nouvelles activités (investissement R&D)	Pérennisation filière labellisée

Allouer les ressources en conséquence

La Finance Carbone apparaît à ce niveau comme un outil particulièrement flexible et intéressant. En effet, en tant que source de financement non fléchée donc présentant une certaine liberté d'utilisation, elle peut être allouée aux étapes du projet qui requièrent un besoin budgétaire précis car les autres avantages en nature du projet ou le financement du bailleur n'apportent pas suffisamment de motivation. Cette caractéristique est soulignée comme un aspect positif très important par toutes les ONG (au-delà des cas analysés dans cette étude) ; l'autonomie apportée par rapport aux bailleurs de fonds est un facteur essentiel d'implication active dans le projet (« *ownership* ») avec moins de lourdeur bureaucratique notamment sur la question d'allocation des ressources – et du *reporting* correspondant.

Si ***dans le projet au Pérou***, il a fallu motiver les paysans à planter en les payant, ***en Chine*** par contre ID n'a pas détecté ce besoin, et le fait d'avoir une pépinière, des conseils et du soutien pour la planification des plantations a suffi pour motiver les paysans chinois. En revanche sur le moyen terme, la question du suivi étant un problème dans cette région du Yunnan du fait du manque de main d'œuvre, ID a identifié qu'il fallait allouer des fonds pour s'assurer que les plantations prospèrent dans la phase pré-productive (en revanche au Pérou, il n'y a pas besoin d'allouer des fonds à cette étape dans la mesure où l'obtention de petit bois prend le relais et représente une retombée extrêmement importante pour la qualité de vie des habitants).

Dans le cas du projet Foyers Améliorés au Cambodge, l'allocation des ressources sur le projet s'est faite principalement autour des grands postes de dépenses liés à la structuration de la filière (formation des acteurs, mise en place et gestion des dispositifs de *monitoring* et de contrôle qualité).

En parallèle, une partie des ressources a permis d'investir sur de nouveaux projets au stade de la R&D pour ouvrir de nouvelles opportunités sur la filière sur le long terme (cas particulier d'un projet avec surplus significatif).

Dans le cas du projet Foyers Améliorés au Mali, les modalités d'allocation des ressources sont en cours de discussion avec les acteurs, dans un contexte difficile comme mentionné précédemment. L'objectif est d'allouer un maximum de revenus à la structuration de la filière (*monitoring*, contrôle qualité, etc.) et à l'accroissement des parts de marché (sensibilisation, publicité, force de vente…) ; afin de motiver les producteurs, une rémunération par foyer produit et certifié sera prévue.

3.2.4. Ancrage dans le contexte

Les schémas d'allocation des ressources d'un projet à l'autre ne relèvent pas d'une recette duplicable partout ; ils dépendent intrinsèquement de la nature du projet et de sa maturité, et des caractéristiques clés du contexte local (sociales, économiques, culturelles, environnementales, politiques et institutionnelles) qui sont autant d'éléments à bien appréhender et à prendre en compte.

Tableau 3-4. Exemples de spécificités locales influençant les schémas d'allocation des ressources: retours d'expériences

	AVSF Reforestation Pérou	ID biogaz Biogaz Chine	ID Reforestation Chine	GERES ICS Cambodge	GERES ICS Mali
Spécificités locales	Agriculture et commerce bio équitable	Plan biogaz du gouvernement	Agroforesterie locale et plan gouvernemen-tal forestier	Contexte local favorable (organisation existante, disponibilité des ressources et des compétences), préparation de plusieurs années, portage politique, marché (ICS) inexistant Projet pionnier (premier projet carbone du Cambodge)	Contexte local difficile (qui nécessite des modifications structurelles organisation) et non anticipé (temps de préparation inclus dans mise en place du projet), marché (ICS) très concurrentiel y compris via acteurs initialement partenaires

Malgré la variété des cas de figure, un trait commun se dégage des projets ayant réussi leur implantation, à savoir la bonne prise en compte des habitudes, modes de gouvernance et de répartition des revenus habituels dans le pays, pour la définition des mécanismes Carbone.

Cette notion « d'adhérence » est mise en avant dans le rapport du CIFOR[23] pour les projets REDD, avec les liens suivants selon les pays (projets forestiers) :

- Brésil, Vietnam: PES *Payment for Environmental Services*
- Mozambique, Tanzanie, Népal: gestion forestière communautaire
- Indonésie, Cameroun: concessions forestières

[23] CIFOR 2013, *Approaches to benefit sharing, A preliminary comparative analysis of 13 REDD+ countries*

3.2.5. Une marge de manœuvre parfois contrainte

On a souligné précédemment la liberté d'utilisation de la Finance Carbone, source de financement non fléchée et donc flexible quant à l'allocation des ressources.

Cependant dans certains pays, cette marge de manœuvre est en partie limitée par des systèmes de régulation qui se mettent en place. On notera notamment les cas suivants :

- Fiscalité en Chine :
  - Taxation des revenus des projets MDP (80% projets N2O et HFC, 10% projets Energies Renouvelables)
  - Projets biogaz MDP, obligation de reversement de 50% des bénéfices du carbone en paiement direct aux paysans (mais comment mettre en œuvre cette mesure de manière réaliste, peu coûteuse et sûre?)

- Répartition imposée par l'Etat à Madagascar (sur la base du projet REDD+ CAZ, financé par la Banque Mondiale) : 50% pour les communautés, 20% pour le gestionnaire, 20% pour l'Etat et 10% pour la vente des crédits carbone

3.3. LA FINANCE CARBONE GENERE-T-ELLE DES RETOMBEES OU DES MODALITES DE DISTRIBUTION SPECIFIQUES?

Comme commenté précédemment, la retombée spécifique attendue des projets carbone concerne les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ou la séquestration de CO_2 (qui représentent en soi des retombées environnementales). Les autres retombées du point de vue de la Finance Carbone sont des « co-bénéfices » et constituent des objectifs de développement, qui auraient été poursuivis en dehors de la Finance Carbone.

Par ailleurs, comme cela a été décrit, la Finance Carbone est une des composantes financières du projet, et s'ajoute à d'autres sources de revenus dans des modèles de gestion qui diffèrent énormément selon la technologie, la méthodologie, le secteur, la disponibilité d'autres ressources. Sa particularité est d'intervenir selon un calendrier précis, ce qui fera qu'elle sera allouée à telle ou telle charge du projet.

S'il est donc difficile d'isoler des retombées génériques liées à la composante carbone d'un projet, un rôle clé mis en évidence dans toutes les études de cas est celui de levier pour un changement d'échelle des projets tant dans la taille que dans le temps en structurant une inscription dans le long terme. Ce rôle d'effet de levier pour la consolidation du projet est donc essentiel :

- Sur la taille des projets : le facteur changement d'échelle est un point commun de tous les projets étudiés, sous différentes approches : soit au sein d'un même projet - ***approche GERES***, soit dans une logique d'extension - ***approche AVSF***, ou de succession de projets - ***approche ID***

- Sur leur inscription dans le long terme, avec :
  - une diversification des flux financiers : arrivée de nouveaux financeurs en provenance du secteur à but lucratif (un acheteur de crédits devient de fait cofinanceur d'un projet auquel il n'avait aucune raison de s'intéresser auparavant),
  - l'apport d'une colonne vertébrale de projet basée sur la rémunération sur résultats, mesurables grâce à un suivi et un monitoring rigoureux, certifiés par des organismes externes ou d'autres solutions sur mesure selon la taille des projets, qui apporte une solidité au projet et donc un facteur clé de pérennisation, y compris pour l'après-carbone.

Notons cependant que ce changement d'échelle facilité par la Finance Carbone n'est pas exempt de conséquences potentiellement négatives à prendre en compte dans le cadre du montage du projet, à savoir notamment :

- l'arrivée de nouveaux acteurs introduit de nouveaux risques, de nouvelles façons de procéder, de nouvelles modalités contractuelles et opératoires qui obligent les ONG à développer de nouvelles compétences ;

- la structure du projet est alourdie et renchérie par les processus contraignants de monitoring et d'évaluation ;

- la gestion du projet demande des compétences différentes de celles d'un projet de développement conventionnel, sur le plan du management, de l'ingénierie financière.

Conclusion intermédiaire Partie 3 :

Comment partager la Finance Carbone ? Quels sont les mécanismes d'allocation des retombées en faveur des populations, dans le temps et en quoi diffèrent-ils d'un projet à un autre ? En quoi ces mécanismes sont-ils spécifiques à un projet carbone ?

Dans les années fastes du marché carbone, l'importance des flux financiers promis et générés par le MDP notamment ont attiré l'attention des opérateurs sur le partage de la Finance Carbone. Mais cette phase d'opulence est désormais révolue ; il convient donc de situer ce que représentent les flux de la Finance Carbone dans la gestion d'un projet de développement pour comprendre quels sont les réels enjeux de partage des bénéfices.

En effet, la Finance Carbone vient s'insérer dans la gestion du projet de développement comme un flux complémentaire aux subventions (d'origine publique ou privée) et aux autres revenus générés par l'activité du projet. La trésorerie ainsi constituée constitue une unité et servira à couvrir les différents coûts du projet. Les difficultés actuelles de vente des crédits à des prix corrects relativisent l'importance de la Finance Carbone et amenuisent la possibilité d'obtenir en fin d'exercice un profit net qui resterait à partager. L'intérêt est que les coûts du projet, en même temps qu'ils garantissent sa construction, contribuent activement à l'amélioration de la situation des populations pauvres.

Les projets de développement se distinguent d'autres projets carbone par le fait que leur structure même est conçue pour redistribuer le budget des projets (Finance Carbone et autres ressources) aux communautés. Les retombées d'un projet carbone mené par une ONG seront les mêmes que celles d'un projet de développement, à la différence près que leur répartition sur une plus longue durée sera structurée dans la définition du projet. La Finance Carbone intervient donc à la fois pour renforcer le projet et renforcer l'ONG. Les retombées sont variées et englobent les bénéfices monétaires, en nature et le renforcement des capacités professionnelles et personnelles des acteurs des communautés. La stabilité financière (relative) que permet la Finance Carbone facilite justement l'étalement dans la durée de ces différentes retombées, de façon à maintenir en permanence la motivation des communautés. Les mécanismes de distribution des retombées ne sont pas définis par le format carbone du projet, mais plutôt par les caractéristiques socio-économiques locales (et exceptionnellement la fiscalité carbone dans quelques rares pays).

4. LEÇONS A TIRER

4.1. UN CONSTAT D'ENSEMBLE : UNE COMPLEXITE DE PROCESSUS A NE PAS SOUS-ESTIMER

Les possibilités de revenus apportés par la Finance Carbone ont amené les acteurs du développement à s'intéresser à cette nouvelle source de financement différant sensiblement dans ses modalités avec les sources conventionnelles. Comme présenté précédemment dans le rapport, la complexité du processus est réelle et les efforts déployés pour le mettre en œuvre («coûts de transaction ») ont été significatifs pour tous les projets menés ; dans un contexte de marché porteur, ces efforts se sont révélés (généralement) payants, mais les perspectives d'évolution nécessitent de prendre la mesure des avantages et inconvénients de ce type de financement, à en évaluer en quelque sorte l'additionnalité carbone par rapport à un montage conventionnel.

La Finance Carbone n'est en effet pas une source de financement « comme les autres » pour les projets de développement, dans la mesure où elle correspond à une implication directe du porteur de projet sur un marché financier, avec les risques correspondants - d'autant plus que ce marché s'avère de plus en plus spéculatif et aléatoire.

Un recul d'une petite dizaine d'années depuis la mise en place des marchés carbone et le déploiement des premières expériences de projet menées par des ONG permet d'en tirer un certain nombre de leçons pour un usage futur au service du développement, cohérent avec la stratégie et le mode de fonctionnement des ONG et bénéfique sur le terrain.

4.2. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU RECOURS A LA FINANCE CARBONE (POUR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT PORTE PAR DES ONG)

4.2.1. Ingénierie de projet

Figure 4-1. Avantages et inconvénients sur le plan de l'ingénierie de projet

Caractéristiques projet carbone (axes montage et gestion de projet)	**Avantages potentiels**	**Inconvénients potentiels**	**Commentaires**
Structuration sur le long terme	Permet de structurer un projet sur le long terme ; visibilité et continuité ; atout dans relations avec co-financeurs (sécurisation partielle)	Cycle de projet étendu avec un risque de prolongation dans le temps de pratiques « transitoires » (par exemple, internalisation de tâches de suivi qui auraient pu être transférées plus rapidement aux acteurs locaux)	Intérêt de définir une stratégie de sortie de manière anticipée
Nécessité d'une taille minimale de projet	Motive un changement d'échelle des projets, y compris via un déploiement de petits projets (approche programmatique)	Difficultés de certains projets pilotes innovants à trouver des financements classiques	Intérêt d'une approche de type programmatique comme support d'intégration de petits projets
Processus spécifique de	Professionnalisation des	Procédure carbone lourde	Internalisation ou non des

Caractéristiques projet carbone (axes montage et gestion de projet)	**Avantages potentiels**	**Inconvénients potentiels**	**Commentaires**
formulation / enregistrement / commercialisation	équipes, intégration de nouvelles compétences, notamment sur le plan de l'ingénierie financière et de la gestion de projets complexes	et complexe, vente des crédits difficile, risque significatif à gérer sur le long terme Nécessite des compétences spécifiques (marchés financiers, …)	compétences : un choix stratégique de l'ONG
Variété de référentiels (marché/standards) disponibles	Possibilité de faire coïncider un positionnement stratégique avec un référentiel donné	Certaine confusion sur les marchés, avec recentrage de la demande sur les référentiels « phares » (Gold Standard,…)	Tendance à la multiplication de standards spécialisés (cf. 4.3)
Exigences fortes de gouvernance et de concertation	Facteur de succès pour la mise en œuvre du projet	Alourdit les processus (et les coûts) de définition et de mise en œuvre du projet ; peut créer des perturbations dans la communication avec les acteurs (dérive des attentes)	Règles de clarté et de prudence à respecter dans la communication avec les acteurs, et dans la répartition des rôles et des responsabilités
Revenus issus de crédits négociables sur les marchés financiers	Possibilité de vendre des crédits anticipés avec une visibilité de long terme	Compétences sur les marchés financiers à intégrer La vente des crédits arrive en général tardivement et donc nécessite une avance de financement Prix du Carbone très volatile et calendrier incertain (toujours en retard/prévisions)	Axes de complémentarité Subventions/Finance Carbone à élaborer au cas par cas par l'ONG
Financement basé sur les résultats	Induit une motivation en partie basée sur la performance	Contexte peu sécurisé de gestion des projets de développement ; risque potentiel de sous-performance élevé selon les cas	Différence entre le rythme d'un projet de développement et d'un projet financier à ne pas sous-estimer pour l'évaluation des performances attendues
Revenus générés non « fléchés »	Liberté d'allocation des revenus, permet en cas de surplus de financer des activités difficilement finançables par ailleurs (R&D,…)	Nécessite des compétences spécifiques de gestion et planification multi-projets (vision programmatique)	Peu de projets à ce jour produisent un surplus de revenus via la Finance Carbone

4.2.2. Impact « développement »

Figure 4-2. Avantages et inconvénients sur le plan de la mise en œuvre sur le terrain

Caractéristiques projet carbone (axe mise en œuvre sur le terrain)	**Avantages potentiels**	**Inconvénients potentiels**	**Commentaires**
Structuration sur le long terme	Apporte une vision stratégique et opérationnelle sur le long terme, une continuité des actions sur le terrain	Ancrage sur le long terme qui peut complexifier le processus d'autonomisation des acteurs locaux (selon modalités de fonctionnement du projet)	Intérêt de définir une stratégie de sortie de manière anticipée
Nécessité d'une taille minimale de projet	Effet de levier pour un déploiement à grande échelle du projet et donc effet démultiplicateur des bénéfices attendus	Le rythme « développement » peut nécessiter des étapes intermédiaires de déploiement à ne pas sous-estimer	Rythme et échelle de déploiement dépendent de la situation de départ (maturation des étapes préalables éventuelles , …)
Processus contraignant de suivi / évaluation / vérification	Les exigences de *monitoring* permettent d'instaurer un modèle économique et de renforcer les capacités des participants du projet, d'aller vers une certaine standardisation des pratiques / équipements ; et par ailleurs d'apporter une garantie de qualité pour les co-financeurs	Processus fortement contraignant, potentiellement déconnecté des besoins effectifs du projet ; surcoût de fonctionnement élevé	Processus éventuellement allégé dans le cadre de la stratégie de sortie (selon besoins du projet) Exigences variables selon référentiels
Exigences de gouvernance et de concertation (exigences variables selon référentiels)	Facteur d'appropriation du projet par les acteurs	Attentes potentielles surestimées des acteurs en termes de revenus court terme au lieu d'une approche de développement progressive dans le temps	Règles de clarté et de prudence à respecter dans la communication avec les acteurs
Exigences en termes de co-bénéfices (exigences variables selon référentiels)	Facteur de partage des revenus/bénéfices	Revenus/bénéfices potentiellement captés par acteurs « forts »	Pas de standard /méthode mesurant précisément l'impact sur la réduction de la pauvreté et co-bénéfices
Financement basé sur les résultats	Facteur de responsabilisation de l'ensemble des acteurs	En cas de contexte difficile, le projet sera fragilisé si financement stable non sécurisé par ailleurs	Sécurisation nécessaire du projet par diversité des sources de financement
Revenus générés non « fléchés »	Effet multiplicateur des revenus par affectation ressources sur d'autres projets (logique filière …)	Ressenti négatif des bénéficiaires théoriques d'un projet dont les revenus sont réinjectés sur des postes de coûts sur lesquels ils n'ont pas de visibilité	Besoin de transparence sur modalités d'allocation revenus et retours pour les acteurs

4.3. POINTS D'ATTENTION SPECIFIQUES

4.3.1. Des biais potentiels à prendre en compte

La situation de départ influe bien évidemment fortement sur les conditions de succès d'un projet carbone - et de replicabilité d'un projet existant, ce qui nécessite une évaluation précise du cadre de mise en œuvre du projet.

A titre d'illustration, sont présentés ci-après des spécificités clés ayant conditionné le déploiement de projets existants.

Tableau 4-1. Biais potentiels : illustration par des retours d'expériences

	Conjoncture carbone	Contexte ONG	Contexte projet
Projet ICS Cambodge	Marché carbone émergent/flexible, marché porteur, projet pionnier (premier projet du secteur ICS enregistré), sécurisation financière du projet dès le démarrage	Choix d'un positionnement stratégique sur la Finance Carbone, porté par une équipe dédiée	Contexte local favorable (organisation existante, disponibilité des ressources et des compétences), préparation de plusieurs années, portage politique, marché (ICS) inexistant Projet pionnier (premier projet carbone du Cambodge)
Projet ICS Mali	Marché carbone en crise ; forte concurrence sur crédits du secteur (ICS), retrait des certains acteurs clés comme DNV	Volonté de capitalisation sur expérience et compétences Finance Carbone	Contexte local difficile (qui nécessite des modifications structurelles organisation) et non anticipé (temps de préparation inclus dans mise en place du projet), marché (ICS) très concurrentiel y compris via acteurs initialement partenaires
Projet Reforestation Pérou	Marché carbone en crise ; forte concurrence de la part de crédits REDD+	Recherche d'acheteurs commerce équitable	Agriculture et commerce bio équitable
Projet Biogaz Chine	Marché carbone en crise ; forte concurrence du surnombre de crédits chinois disponibles	Choix de plateforme de vente centrée sur les projets de développement	Plan biogaz du gouvernement
Projet Reforestation Chine	Marché carbone en crise ; forte concurrence du surnombre de crédits chinois disponibles	Ìdem	Agroforesterie locale et plan gouvernemental forestier

4.3.2. Facteurs clés de succès

En se basant sur les retours d'expérience, on peut faire ressortir quelques facteurs clés de succès (liste non exhaustive …) – facteurs potentiels qui varient sensiblement d'un projet à l'autre.

Préparation du projet

- Importance de la phase exploratoire, de la mise en place de phases pilotes préalables au développement d'un projet sous « contrainte » carbone (avec engagement de résultats) ; une certaine maturation du contexte (ressources, compétences, organisation des acteurs …) permet d'envisager un changement d'échelle sans forcer les étapes ;

- Temps de formulation à ne pas sous-estimer, permettant une évaluation précise des conditions de fonctionnement du projet, de la situation de référence et des résultats attendus (avec un engagement à définir sur des résultats) ; mobilisation de compétences adaptées (internes ou externes)

- Caractéristiques du marché à prendre en compte pour calibrer le projet, notamment pour le choix du référentiel marché/standard (par exemple, demande majoritaire de crédits CDM/GS sur le marché des crédits Foyers Améliorés ; attentes spécifiques en termes de co-bénéfices)

- Mobilisation de compétences externes spécialisées : selon la stratégie de l'ONG et la disponibilité des compétences en interne, un équilibre est à trouver entre mobilisation de ressources internes et externes ; les coûts d'opportunité de montée en compétence sur la Finance Carbone pouvant être très élevés, il peut être plus intéressant de s'adresser à des prestataires/partenaires spécialisés, en cohérence avec les valeurs poursuivies (positionnement type la coopérative de porteurs de projets NEXUS ; discussions en cours sur l'intérêt de plate-formes régionales dédiées à une assistance technique pour le montage de projets)

- Consultation / Concertation des acteurs : si l'implication des acteurs y compris dans la phase de formulation contribue à leur appropriation du projet dans ses différentes composantes, le message sur la Finance Carbone et sur les revenus potentiels doit être défini avec précaution de manière à ne pas générer des attentes décalées de la réalité potentielle et à ne pas survaloriser cette composante par rapport à la composante développement (stratégie de communication spécifique à définir, qui peut nécessiter une recherche ou expertise externe).

Mise en œuvre du projet

- Intégration de nouvelles compétences et formes de management pour faire face à une nouvelle façon de travailler, de nouveaux champs d'intervention, une notion de performance liée aux résultats.

- Stratégie d'affectation des revenus à définir *ex ante*, avec un champ des possibles très vaste dépendant notamment des orientations stratégiques définies pour le projet (par exemple, choix de redistribution « verticale » pour un développement à long terme d'une filière, ou choix de redistribution directe aux bénéficiaires du projet, …)

- Implication des acteurs institutionnels du pays concerné (incluant des actions de formation / montée en compétences) pour permettre l'adhésion au projet et garantir sa pérennité dans le temps

Stratégie de commercialisation

- Sélection de partenaires de commercialisation en accord avec une valorisation de « carbone social »

- Mise en évidence du premium social du projet (« co-bénéfices »/ projets dits, « charismatiques ») pour un positionnement marketing sur les segments « niche » correspondants

Suivi et reporting

- Comme dans tout projet, suivi détaillé interne de l'ensemble des postes de dépenses du projet, afin de repérer les dérives éventuelles, avec une mise en évidence spécifique des coûts inhérents à la Finance Carbone

- Mise en évidence explicite des retombées (« co-bénéfices »), avec évaluation qualitative détaillée, quantitative si possible, justifiant une approche de « carbone social ».

Stratégie de sortie

- Fin de la période d'accréditation à anticiper dès le démarrage du projet pour une vision claire du processus d'évolution des dispositifs en place à l'issue de la période de génération de crédits, pour définir les modalités de redéploiement d'un projet « carbone » à un projet « développement »

- Tâches de routine à transférer le plus rapidement possible aux acteurs de terrain ; modalités de transfert à définir dès le démarrage.

- Sécurisation de l'inscription du projet dans le paysage institutionnel ; intégration / synergie avec développement des politiques publiques en construction sur le sujet (exemple : filière biomasse)

4.4. RISQUES ET OPPORTUNITES LIES A L'EVOLUTION DE LA FINANCE CARBONE

4.4.1. Un marché en restructuration : faits marquants

Côté demande

Face à l'effondrement du « marché de conformité » qui entraîne une baisse marquée sur le marché CDM, il faut souligner un maintien de la demande sur le marché volontaire et l'apparition d'une nouvelle demande potentielle liée à la mise en place de marchés domestiques régionaux (notamment aux Etats-Unis, en Chine, au Japon) et à de nouveaux mécanismes financiers (NAMAs par exemple).

Une chute marquée de la demande et des investissements sur les CDM	*Une nouvelle demande en émergence*
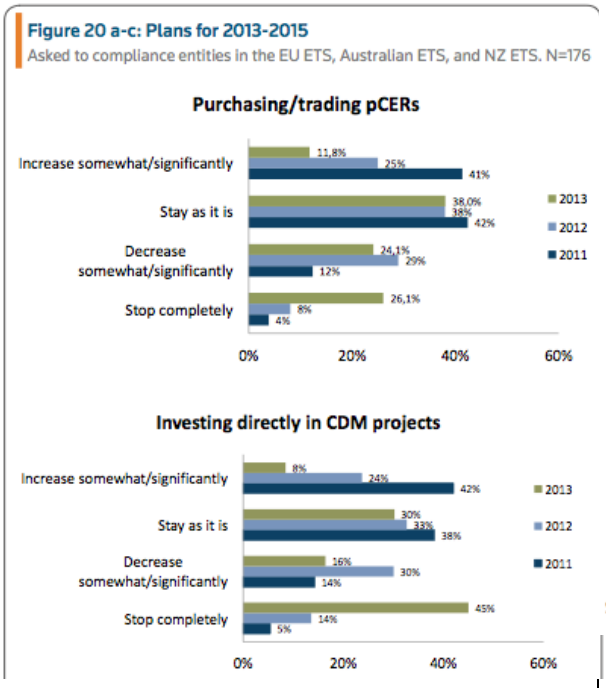	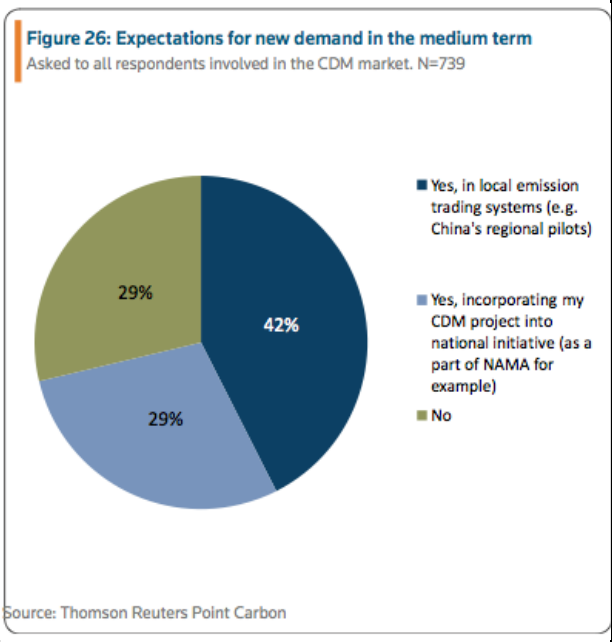
Source : Point Carbon, 2013	Source : Thomson Reuters Point Carbon, 2013

Côté offre

L'offre de crédits est très importante avec l'arrivée sur le marché des crédits cumulés de tous les projets initiés depuis le démarrage des marchés carbone, avec en conséquence une forte pression à la baisse sur les prix, y compris sur le premium prix des crédits de qualité.

La pression concurrentielle diffère sensiblement d'un secteur à l'autre ; pour illustration sur le secteur des Foyers Améliorés: transactions en 2012 en hausse de 80% par rapport à 2011, avec 89% des transactions qui concernent des crédits vérifiés et émis ; 83% des crédits vendus en 2012 sont des Gold Standard VER ; prix moyen $11,3/tCO2e (chute 15%/2011).

De nouvelles attentes marquées par un souci de transparence et d'équité

La majorité des développeurs de projets estime que pour capter la Finance Carbone (bailleurs de fonds et acheteurs de crédits) la différence se fera sur la communication à propos de:

- la transparence sur la structure des projets
- la capacité à créer une synergie avec l'activité de l'acheteur
- le détail des co-bénéfices des projets

4.4.2. Risques et opportunités (pour des projets de développement portés par des ONG)

Evolutions-clé marché carbone (actuelles et à venir)	**Risques pour les projets de développement (ONG)**	**Opportunités pour les projets de développement (ONG)**	**Commentaires**
Eclatement du marché du carbone unique promus par le Protocole de Kyoto ; Nouveaux Mécanismes de Marché	Effondrement du marché MDP entrainant une évolution à la baisse du marché carbone, avec un risque de contagion au marché volontaire	*Premium* prix aux projets « haut de gamme »	
Affermissement du marché volontaire, en lien avec un déploiement de la culture RSE/CSR	Redéploiement des crédits de conformité sur ce marché entrainant un renforcement de la concurrence	Dynamisme du marché volontaire ; *premium* prix aux projets « haut de gamme »	
Emergence des initiatives nationales et marchés domestiques		Ouverture de nouveaux marchés	Critères d'éligibilité spécifiques pour chaque marché
Différentiation entre projets carbone de développement et projets purement économiques	Investissement sans garantie de retour du marché pour des crédits « carbone social »	Premium prix sur les démarches intégrant normes de durabilité et suivi des co-bénéfices	
Dynamisme spécifique sur certains secteurs	Forte concurrence sur des segments spécifique de crédits (ex : ICS) Certains pays ne sont pas valorisés comme la Chine (surnombre crédits MDP)	Demande en forte augmentation sur certains secteurs (ex : forêt)	
Valorisation des exigences de rigueur méthodologique			Le modèle de fonctionnement des PoA pourrait servir de référent pour les nouveaux marchés en développement
Attentes renforcées en matière de mise en évidence de co-bénéfices	Besoin de processus de suivi/évaluation adaptés	Projets à haute valeur ajoutée sociale bien positionnés	Démarches et réflexions en cours sur des standards « équitables », « pro-

Evolutions-clé marché carbone (actuelles et à venir)	Risques pour les projets de développement (ONG)	Opportunités pour les projets de développement (ONG)	Commentaires
			poor »
Apparition de nouveaux standards spécialisés à forte valeur ajoutée sociale	Concurrence accrue sur le créneau du « carbone social »	Pertinence positionnement sur ces standards à évaluer	*Higher Ground Foundation* (mesure de la réduction de la vulnérabilité des populations), *Water Benefits Partners* (certificats sur les bénéfices de l'eau), *Women's Carbon Standard* …
Apparition de nouveaux mécanismes de Finance Carbone/climat	Risque de transfert des investissements sur ces marchés	Axes de complémentarité à définir	« *accredited* » NAMAs

4.4.3. Une place spécifique pour les ONG ?

Les dérives possibles : des projets de « développement » au service de la Finance Carbone

A titre d'illustration

- projet Inde affectant les populations locales (Annexe 8)
- Un travail de recherche sur l'évaluation de l'impact des CDM sur le plan de la réduction de la pauvreté (« *pro-poor benefits* ») conclut qu'à peine 10% des projets CDM (non inclus CDM avec un standard complémentaire, tel que CDM/GS) ont un effet significativement positif[24] sur ce plan ; ce que confirme le constat suivant : « *In a WikiLeaks released cable, government officials claimed recently that none of the CDM projects in India (the second biggest host of CDM projects after China) can be considered 'additional'. This means that every CDM project should go beyond 'business as usual', that is, be greener than what would have taken place otherwise. In fact, the opposite is often true* »[25].

Un poids « quantitativement » faible des ONG sur les marchés carbone

Les ONG représentent encore un acteur minoritaire sur les marchés carbone, comme l'illustre le graphe suivant (marché volontaire).

Figure 4-3. Poids des ONG sur le marché volontaire

[24] Tracey L. Crowe, 2013, *The potential of the CDM to deliver pro-poor benefits, Climate Policy*
[25] http://www.theguardian.com/sustainable-business/blog/why-are-carbon-markets-failing

Figure 18: Market Share and Average Price by Offset Supplier Profit Status, OTC 2012 (% Share and $/tCO$_2$e)

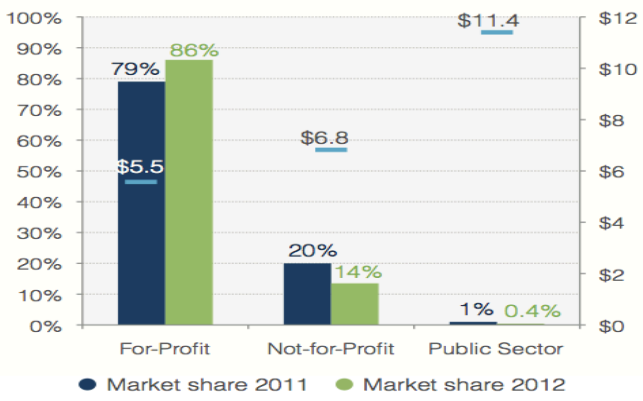

Notes: Based on 324 organizations reporting 95 MtCO$_2$e transacted.

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. *State of the Voluntary Carbon Markets 2013.*

Des attentes émergentes des marchés en ligne avec les valeurs des ONG

Etant donné les évolutions en cours des marchés, avec un regain de dynamisme potentiel du fait de la mise en œuvre de nouveaux marchés, et des attentes renforcées sur les impacts réels des projets sur le terrain, une place spécifique est à prendre pour les projets portés par les ONG, à condition :

- de calibrer effectivement les projets sur les attentes des marchés (critères d'éligibilité des marchés régionaux par exemple) ;
- d'évaluer l'impact des nouveaux dispositifs de marchés (synergie à trouver avec les nouveaux mécanismes de marché notamment) ;
- de valoriser la valeur ajoutée sociale des projets.

D'où l'intérêt de définir un positionnement commun en ce sens, par la formalisation d'une feuille de route engageante sur des principes communs, voire par la définition d'une démarche de standardisation ou de labellisation « ONG ».

5. CONCLUSIONS : ELEMENTS POUR UN DEBAT

Le champ de l'étude menée ces derniers mois pour le GERES, ID et AVSF avec le soutien du F3E est vaste : le travail de synthèse documentaire et d'enquête terrain vise à produire une base de discussion et d'échange entre acteurs du développement, à poser les bases d'un débat sur de possibles principes communs d'utilisation de la Finance Carbone (au sens de revenus du marché carbone) pour les projets de développement portés par des ONG.

Au-delà de questions « opérationnelles » sur les bonnes pratiques (modes opératoires, processus de consultation/concertation, modalités de partage des revenus,…), l'analyse s'inscrit plus globalement dans un questionnement sur la pertinence de la mobilisation de la Finance Carbone pour les projets de développement, sur son «additionnalité » pour un projet de développement ; avec d'une part un contexte de volatilité croissante du marché carbone et d'autre part un constat de complexité certaine des processus voire de problème de compatibilité de valeurs / de modèles entre le cycle carbone et le cycle développement. D'où une problématique à aborder sur trois niveaux complémentaires, comme schématisé ci-dessous :

Figure 5-1. Une problématique à trois niveaux

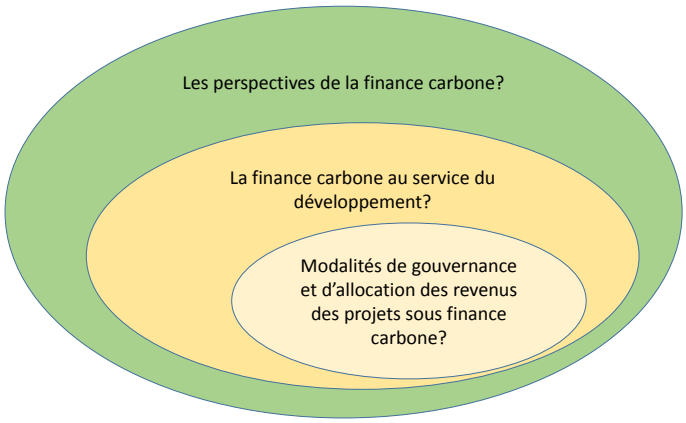

Du point de vue des ONG, il s'agit de se donner les moyens d'évaluer en quoi et comment le recours à la Finance Carbone pour un projet de développement impacte son déroulement et ses résultats d'un point de vue éthique et soutenable, et d'être capable d'appréhender au préalable cet impact afin de l'intégrer pour le montage du projet. Chacune des questions posées – prises en compte dans les grilles d'analyse des projets, ne peut pas avoir une réponse unique et universelle ; en revanche, certaines leçons peuvent être tirées des expériences étudiées - retranscrites dans ce rapport et qui mettent en évidence des points clés à prendre en compte pour le montage d'un projet carbone « au service du développement » (notion de « carbone social »[26]), partant de l'hypothèse qu'un projet de développement sous Finance Carbone est et reste un projet de développement[27].

[26] La notion émergente de carbone social regroupe des acceptions très différentes selon les acteurs, d'où l'intérêt de la présente étude.
[27] Des projets de développement au service de la Finance Carbone existent sur le terrain, *a priori* portés par des acteurs privés dans une logique purement financière, et qui jouent ici plutôt un rôle de contre-exemple.

Il ressort clairement de l'étude que les modalités d'intégration sont extrêmement différentes d'un projet à l'autre. Les résultats induits sur le terrain diffèrent tout autant, dans une optique rigoureusement comparative, étant donné qu'il n'y a pas de référentiel commun explicitant ce que doivent être les résultats d'un « bon projet de développement » (avec ou sans Finance Carbone) ; ce qui est souligné dans divers travaux et réflexions sur l'efficacité des standards existants en matière de lutte contre la pauvreté (orientés « *pro-poor* »).

Les discussions en cours sur la possibilité de (ré)orienter la Finance Carbone vers des pratiques garantissant des retombées socio-économiques locales sont particulièrement intéressantes à replacer dans le contexte de notre étude, comme *input* pour les ateliers à venir. On en retiendra principalement les points suivants :

- Dans le cadre d'un travail approfondi mené sur l'impact de certains standards[28] (base d'étude : 89 CDM « régulier », 17 CDM Gold Standard, 4 CDM CCBS – *Climate, Community and Biodiversity*, 1 CDM *Social Carbon* et 3 projets portés par le *Fair Climate Network* et Nexus) en matière de lutte contre la pauvreté (évaluation des résultats au travers de 7 indicateurs de pauvreté), il ressort qu'à peine 10% des projets CDM « réguliers » ont des impacts positifs significatifs en ce sens, et que les projets CDM/Gold Standard ne sont qu'à peine plus performants (20%) ; les autres standards se révèlent beaucoup plus efficaces (100% avec des impacts significatifs ; à nuancer par le faible nombre de projets considérés, une centaine) ;

- On a souligné dans l'étude les attentes du marché en matière de retombées (co-bénéfices), ce qui devient un avantage compétitif important, particulièrement adapté pour les projets portés par les ONG ; encore faut-il pouvoir valoriser ces impacts sur le terrain et donc se différencier des projets concurrents ; des travaux sont menés par NEXUS, Gold Standard et Fair Trade,en ce sens afin de développer des méthodes adaptées de quantification des retombées (co-bénéfices) ;

- La pertinence des standards en place étant remise en question de ce point de vue, des initiatives sont en cours pour développer des référentiels visant une amélioration des conditions de travail (salaires, congés de maternité…) : un *Fair Carbon Credit* est ainsi à l'étude porté par le réseau Fairtrade International composé de 25 organisations du commerce équitable, dont la portée potentielle sur le terrain reste à évaluer (standard *a priori* plus axé sur les arrangement institutionnels et la gouvernance que sur les partages de bénéfices dans la chaîne de valeur); la complexité des référentiels et le niveau élevé des coûts de certification comptent parmi les aspects actuellement discutés de façon à chercher des solutions simplificatrices qui ponctionneraient moins le budget des projets afin de redistribuer plus sur le terrain.

Ces réflexions sont directement en ligne avec les résultats de l'étude, avec un questionnement sur la pertinence d'un nouveau standard qui permettrait de valoriser les bonnes pratiques carbone des ONG ; reste à se demander cependant, étant donné le foisonnement et la complexité des référentiels déjà existants, si le lancement d'une telle démarche (nécessitant un investissement significatif), *a priori* pertinente sur le plan stratégique, le serait en termes d'efficacité marketing.

Enfin, il est essentiel de replacer les résultats de l'étude dans le contexte actuel et à venir de la Finance Carbone, et plus largement de la Finance Climat, avec de nombreuses discussions en cours sur la complémentarité et/ou subsidiarité avec la finance du développement. Les nouveaux mécanismes de financement en cours de mise en place dans ce contexte sont autant de sources mobilisables pour les projets à partir du moment où ils intègrent une composante carbone ; une estimation de *Climate Policy Initiative*[29], évalue des flux totaux sur l'année 2012 à 364 $Mds, dont 2 $Mds correspondant aux revenus du marché carbone (soit 0,5%).

Partant de là, nous proposons les bases de discussion suivantes pour poser les principes d'une définition et d'une vision commune – voire d'un plaidoyer - sur le « carbone social » **;**

[28] Tracey L. Crowe, 2013, *The potential of the CDM to deliver pro-poor benefits, Climate Policy*
[29] voir annexe 12

cette première liste est proposée à titre provisoire et a été présentée lors de la conférence – débat du 15 janvier :

- A quel moment se poser la question d'un recours à la Finance Carbone ? Quelles autres pistes de financement envisager ?
- Des points d'attention spécifiques / des précautions à prendre :
    - En matière d'organisation (interne / externe)
    - En matière de sécurisation des montages financiers (dont Finance Carbone)
- Quelle définition de l'additionnalité carbone pour un projet de développement porté par des ONG (trajectoire comparée avec ou sans la Finance Carbone), en cohérence avec les valeurs et la vision stratégique de l'ONG ?
- Comment remettre les « co-bénéfices » au centre du projet comme objectifs premiers ? Comment évaluer et valoriser les retombées potentielles?
- Quelle synergie avec les initiatives institutionnelles (sectorielles type politique de développement de filières et CC type NAMA) ? Quelle synergie entre les priorités de développement et les priorités liées au CC ?
- Quel besoin de formalisation ou de passer plutôt par une « communauté de pratiques », type « Club du Carbone social » ?
- Quel support de formalisation ? standard existant, nouveau standard ? Labellisation selon la performance en matière de développement ?
- Des principes communs pour impliquer les acteurs : processus de consultation, concertation, règles de transparence , modalités d'allocation ?
- Comment garantir la pérennité du projet et son impact carbone en cohérence avec les processus de développement ? Quand et comment définir une stratégie de sortie ?

DOSSIER D'ANNEXES

ANNEXE 1

Gestion du risque : Exemple de grille de notation du risque carbone par le secteur bancaire

IPS Executive Summary

Philips_DAP-Woodstove_carbon_offtake

Project Description: The project consists in selling of Philips woodstoves to the rural market in the state Andhra Pradesh in India. The woodstoves will reduce CO2 emissions due to higher efficiency in areas where fraction of non-renewable biomass are being used. Based on the experiences in Andhra Pradesh Philips intends to launch the woodstove step by step in further states of India.
Average ER/y: 50,000 tCO2e- 1,007,000 tCO2e **starting from** Jun11. **Total KP:** 275,000 tCO2e (Credit volume estimations have been done by V. Jaensch)

Risk Factor	Relevant Issues	Conclusions and Recommendations	Rating
Financial Risks	Financial closure has been reached. CDM Developer is Orbeo. PO is Philips, multinational company, Country: India. (Rating: S&P=BBB- / SG=Medium Risk)	No major Financial Issue.	L
Legal Risks	No information regarding the FSR. EIA is not required.	No information regarding the FSR, mentioned that EIA is not required. Need to be checked carefully during DD.	M
Technical Risks	The project is in a very early stage, Woodstove manufacturing has not started yet. The PO is experienced, however these kind of woodstoves are not common practice in India. Another fact that increases the project's technical complexity is that it is a PoA.	Due to he fact that the use of these kind of woodstoves are rare in India and that it is a PoA, delays are likely to happen. However, the PO is very well known and experienced company. O&M is quite simple and need of maintenance is occasional.	M
Environmental & Image Risks	EIA is not required, and H&S Policies are available and implemented.	No major & environmental issue.	L
CDM Risks	The project is in PIN Stage. The registration timeline seems realistic (June 2011). No project exists with technology + methodology (AMS II G) combination in India. No project of this type has so far issued, therefore it is hard to estimate whether the estimations from originator are realistic. Since monitoring is usually done through sampling, the DOE must ensure that verification is done with statistically robust data.	Orbeo is the CDM Developer & has experience w/ this kind of projects. The registration rate of this kind of projects is 100%, which also decreases significantly the risk. The amount of CER is extremely hard to estimate, since it is a PoA. Leakage should also be considered (use of NRB, disposal of non-efficient appliances, etc.). Monitoring depends on the sampled data, and collected information when the stoves are distributed, therefore proper data handling is the basic and should be done cautiously.	M
Additionality Risk	Additionality will be proven through barrier analysis, since the project is first of its kind, the only income of the project will be generated by the sale of the CERs.	The barrier analysis sounds reasonable and should be sufficient to prove additionality since other projects have used exactly the same reasoning (UNFCCC 2711).	L-M
Reliability Risk	The IPS is based on ITF, PIN and originator person assumptions.		M
OC Profitability	NPV 324.331€, w/ 6 months delay it is still securely above benchmark. Assumptions: sCER avg of past 50 days (Reuters) for Pre-2012. All costs besides Registration and SOP paid by Orbeo. Pre-2013 ERPA price estimated as 78% sCER (post 2102 is being negotiated at 83% sCER). Service Agreement fee being negotiated at 10% in 2011 and 13% in 2012. NPV strongly depends on the CER/yr assumption. Costs estimated by G. Le Maux.		L
Conclusion	**Since it is a pCDM project, there are many issues that might arise (sampling quality, regulatory uncertainties, DOE liability, lengthy registration at program level, etc.). Nevertheless, this particular project is an opportunity to develop a pCDM activity in India implementing a new technology with a very solid partner, Philips. Next steps: Sign the Service Agreement after KYC+DD, afterwards proceed with ERPA signature.**		L-M

Risk rating color key (click) | Low or no risk | Low to Moderate | Moderate | Moderate to High | High

Ce document représente l'outil d'évaluation des risques d'un projet carbone (« *Initial Project Screening* ») utilisé sur le marché carbone pour la prise de décision menant à l'achat ou l'abandon des crédits par un investisseur.

Le principe consiste à balayer tous les risques qui influent sur la capacité de résultat d'un projet :

- Le risque financier : le projet sera-t-il viable et a-t-il dépassé les premières barrières financières ?
- Les risques juridiques : le projet dispose-t-il de tous les permis nécessaires ?
- Les risques techniques : le développement du projet sur le terrain est-il effectif et réaliste ?
- Les risques environnementaux : y a-t-il un risque d'impact négatif sur l'environnement ? (on remarquera que du point de vue d'un acheteur impliqué sur le marché de conformité, les risques sociaux ne sont même pas mentionnés, et les risques environnementaux sont assimilés à des risques d'image)
- Le risque de non-enregistrement (au MDP ou autre)
- Le risque de ne pas justifier l'additionalité du projet (ce qui aurait un impact sur l'enregistrement)
- Le risque de « confiance » lié à la qualité des sources d'information et des documents reçus concernant le projet

Une évaluation de chacun de ces risques et une mise en perspective de l'ensemble (avec éventuellement un code couleur pour améliorer la visualisation) permet d'attribuer une note au projet, qui à son tour permettra de prendre une décision sur l'achat des crédits qu'il produira.

Ce document est issu de la série d'outils qu'utilisait l'entreprise ORBEO, joint-venture entre Société Générale et Rhodia, démantelée en 2013.

ANNEXE 2

L'émergence des marchés domestiques

Les pays engagés dans les négociations climatiques, fortement émetteurs d'émissions de GES (Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Mexique…) ou particulièrement orientés sur la législation environnementale du fait de leur profil forestier (Pérou, Costa Rica, Gabon…), proposent progressivement l'instauration d'un marché domestique dans le cadre de leurs frontières. La carte ci-dessous fait le point à la date du mois d'août 2013 sur les différentes initiatives ; et permet de mettre en valeur l'apparition de nouvelles démarches entre mai et août 2013 (la première carte répertoriant les nouveaux marchés domestiques ayant été publiée au printemps 2013 lors de la Carbon Expo de Barcelone).
L 'effondrement du marché MDP dû à la désertion des acheteurs privés européens a rendu délicate la tâche de publication de statistiques qui pourtant étaient récurrentes depuis 2007 ; les cartes de marchés domestiques remplacent dorénavant les statistiques en volume.

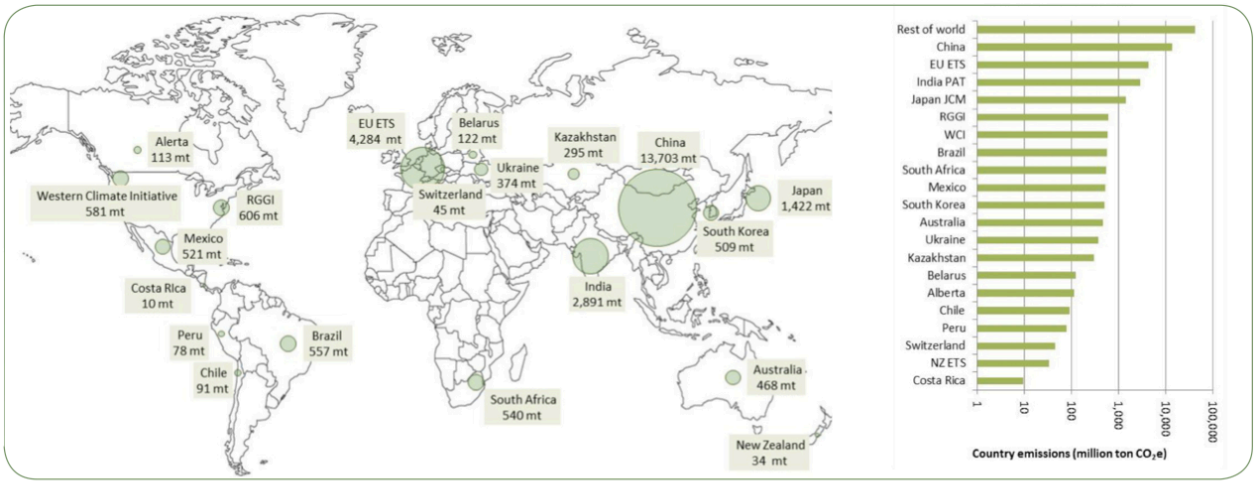

Figure 1:
Emissions emanating from jurisdictions with carbon pricing schemes by 2015

Le tableau suivant recense les marchés domestiques en cours de montage à travers le monde, et reflète la diversité des institutions qui les pilotent, le type de crédits créés, les possibilités de liens futurs avec les autres marchés :

	Nom	**Quotas**	**Crédits issus de projets**	**A partir de/ phases**	**Inclus agri. forêt ?**	**Adminis-trateur**	**Registre des émissions**	***Linking***
Europe	EU ETS	EUA	CER, ERU max 13%, PMA	2005-2007 2008-2012 2013-2020	non	Commission Européenne	Union Registry	AETS 2015, NZ, WCI, Corée du Sud ?
France	marché domestique +certif.verts	-	ERU	2008-2012 2013-2020?	oui	AND		EU ETS
Allemagne	marché domestique +certif.verts	-	ERU	2008-2012 2013-2020?		AND		EU ETS
Espagne	marché domestique	-	ERU	2008-2012 2013-2020?		AND		EU ETS
RU, Suède, Pologne, Norvège, Danemark	Marchés de certificats verts ou d'ER		RECs					
Nlle Zélande	NZ ETS	NZU	ERU, RMU, CER	2010	oui	Environmenta l Protection Authority	NZEUR	forestry units only
Australie	Australia Carbon Pricing Mechanism AETS	AEU	CER, ACCU(CFI)	2012-2015 15€/t, 2015 AETS	Carbon Farming Initiative	Climate Change Ministry	ANREU	EUETS2 015 NZ WCI 2018 ? Corée?

	Nom	Quotas	Crédits issus de projets	A partir de/ phases	Inclus agri. forêt ?	Adminis-trateur	Registre des émissions	*Linking*
9 Etats du N.E. USA	RGGI			2009				
Californie (+Québec)	WCI	Allowance Allocations	Registry Offset Credits (ROCs)	2013	Forestry	California Air Resources Board	American Carbon Registry	REDD+ Acre Chiapas EUETS, NZ, AETS, Corée?
USA	REC market	-	RECs		Only RE			-
Tokyo, Japon		allowances	Japan projects credits,RECs	2010-2015 2016-2020		Tokyo Metropoli-tan Government		With Kyoto later on
Saitama, Japon		allowances	Energy-saving & forest credits	2011	Forest sinks	Saitama Prefecture		
Inde	Marché de certificats ER	-	RECs	2012	Non, ER uniquement	Central Electricity Regulatory Commission	REC Registry	-
7 villes et provinces, Chine		Direct & indirect (from elec) CO2 emissions	CCER + autres	2013 ? + inclusions 2016	Lien avec le Panda Standard et « les 3 rivières »?	LDRCs / NDRC	Registres locaux	national 2015
Corée du Sud	KETS		No CERs until 2021	2015-2017 2018-2020		Presidential Committee on Green Growth		EUETS 2018? NZ, AETS,WC
São Paulo, Brasil	En création			2013		Gouverne-ment local		Rio de J
Rio de Janeiro Brasil	Sistema de Comercio de Carbono	"cotas"	MDP REDD volontaire domestique	2012		Gouvernem ent local	INEA	São Paulo
Chili			MDP VCS GS/CFS	2013				
Taïwan				?				
Costa Rica	Mercado Doméstico Voluntario de Carbono			2013				
Vietnam				2018				

ANNEXE 3

Report des crédits MDP sur le marché volontaire

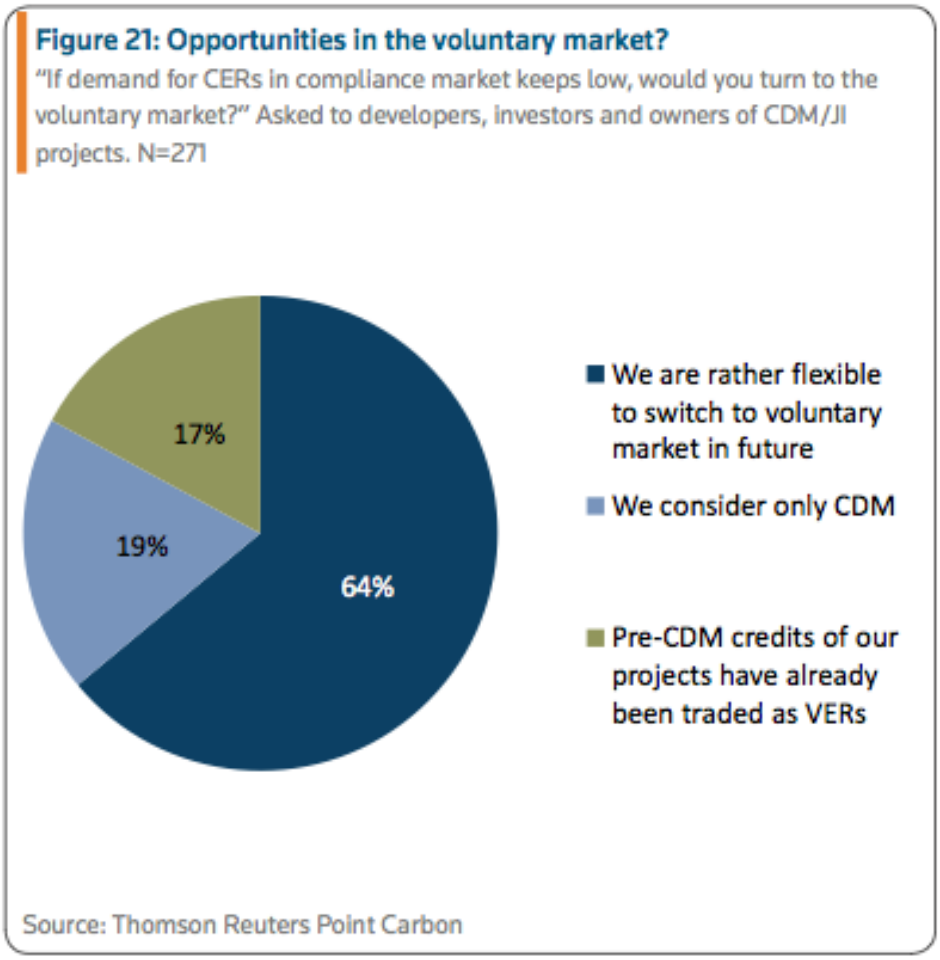

Dès début 2013**,** une forte majorité d'acteurs du marché MDP déclaraient, à l'occasion du sondage réalisé par PointCarbon pour son enquête annuelle, avoir l'intention de basculer sur le marché volontaire, et 17% avaient déjà entrepris les démarches pour une double Validation, volontaire et MDP.

ANNEXE 4

Types de projets sur le marché volontaire

Figure 7: Transacted Volume by Project Category, OTC 2012 ($MtCO_2e$ and % Share)

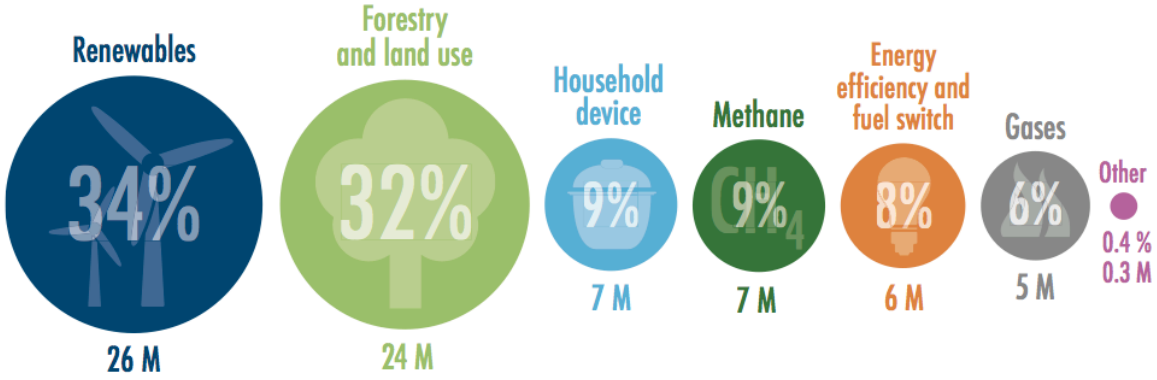

Notes: Findings pertain to the 75.5 $MtCO_2e$ associated with a response to this question, including "N/A" and "Other".

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. *State of the Voluntary Carbon Markets 2013.*

Deux secteurs dominent le marché volontaire :

- D'une part les projets d'énergies renouvelables, essentiellement éoliens et hydro-électriques, maintiennent leur position dominante d'année en année. Une grande partie des crédits concernés sont l'objet de transactions à très bas prix, inférieur à 1€. Les grands projets éoliens et hydro-électriques sont effectivement considérés comme peu additionnels, et quelquefois enregistrés sur le marché volontaire par défaut (pour n'avoir pas pu s'enregistrer auprès du MDP). Leur prix attractif et leur profil standardisé (donc facile à comprendre) leurs permettent de combler plus du tiers de la demande de crédits.
- D'autre part les **projets forestiers**, qui ont gagné une part importante du marché volontaire du fait de l'échec du MDP forestier, et de la symbolique de la forêt pour les acheteurs à sensibilité écologique et environnementale. Le niveau de prix est nettement plus soutenu et a atteint une moyenne de $ 6,7 en 2012 (contre $10,9 en 2011, et des prix plutôt aux alentours de $ 5 début 2014). Une des caractéristiques intéressantes de cette catégorie de projets est que 70% des transactions sont dites « primaires » et donc résultent d'une transaction directe entre le développeur de projet et l'acheteur, ce qui permet de diminuer les coûts d'intermédiation et reverser une plus grande proportion des fonds carbone directement sur le terrain. Cette relation directe a également permis l'augmentation des préfinancements, preuve de l'engagement croissant des acheteurs auprès des projets.

Immédiatement après ces deux secteurs de poids arrive la catégorie « *household devices* » qui englobe la distribution auprès des populations pauvres de matériel destinés à améliorer les conditions de vie et diminuer l'utilisation de combustibles (bois, charbon…). Les **foyers améliorés**, systèmes de traitement de l'eau, l'éclairage, en sont les principaux développements. Il est intéressant de remarquer la forte progression de ce secteur, qui a quadruplé en volume entre 2011 et 2012, et qui maintient un niveau de prix élevé, proche des $ 10 (en chute quand même par rapport à une moyenne supérieure à $ 13 l'année précédente). 92% des transactions relèvent du marché primaire, et le secteur bénéficie de l'intérêt des pays acheteurs et bailleurs de fonds qui souhaitent mettre le prix afin de soutenir une des dernières niches de MDP dans les PMA. La moitié des 8,2 Million de foyers améliorés distribués dans le monde l'ont été « sous carbone ». Une inquiétude pointe pour l'année 2014 quant à la surproduction de crédits en provenance de projets de ce type, car un très grand nombre sont en cours d'enregistrement.

ANNEXE 5

Les projets boisement/reboisement et énergie domestique comme secteurs-clé pour la mise valeur des retombées locales

Figure 7: Project-level Community Engagement, by the Numbers, 2012

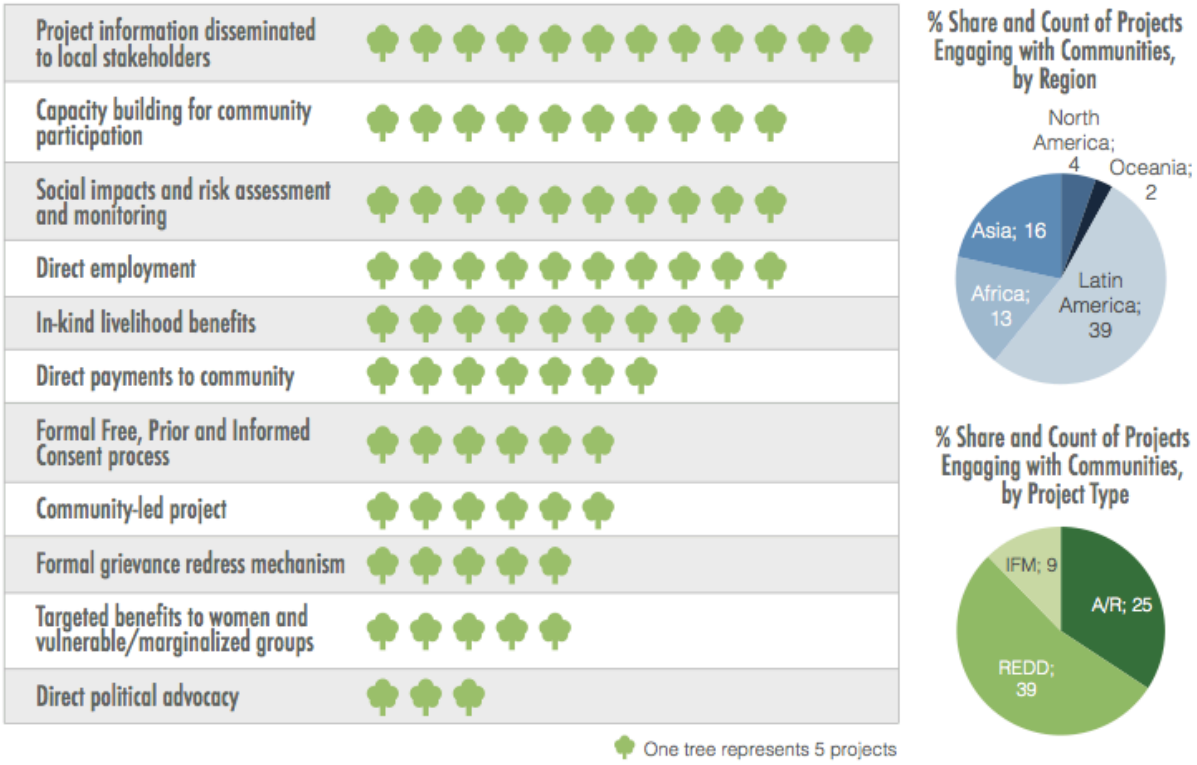

Notes: Based on responses representing 81 projects. Respondents were able to select multiple categories of engagement, and project counts are rounded to the nearest "5".

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. *State of the Forest Carbon Markets 2013.*

Le diagramme ci-dessus illustre les divers angles d'approche sociale qu'abordent un panel de 81 projets forestiers. Le camembert ci-dessous met en valeur la forte proportion de certification Gold Standard parmi les projets Foyers Améliorés.

Figure 22: Market Share by Certification Type
(% Share of Transacted Volume)

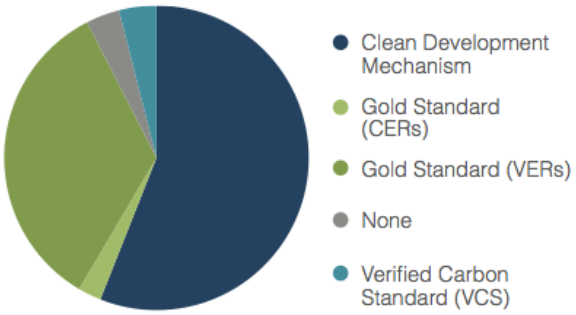

Source: 2012 Results Report. Global Alliance for Clean Cookstoves.

Notes: Based on 70 carbon offset retailer and carbon asset developer responses.

ANNEXE 6

Cas d'un projet mis en péril à cause d'un blocage administratif

La première activité du projet programmatique de mini-centrales hydro-électriques porté par AHPPER au Honduras a été le premier projet carbone enregistré auprès de l'UNFCCC en 2006. Un ERPA a été signé dès 2007 avec le Banque Mondiale qui se portait acquéreur des futurs crédits à un prix de 4$ (ce niveau de prix étant considéré correct à cette époque en l'absence de réel marché carbone et de cotations officielles).
En 2009 le projet avait déjà émis deux volumes annuels de crédits, mais ne pouvait en récolter les fruits car la Banque Mondiale n'avait toujours pas ouvert le compte auprès du registre UNFCCC pour y domicilier ses crédits.
Le projet produisant après Vérification plus de crédits qu'anticipé lors de la signature de l'ERPA avec la Banque Mondiale, dans l'attente d'un déblocage de la situation administrative avec le Registre, il fut décidé de vendre le surplus de crédits.
L'ONG allemande Atmosfair (qui offre des crédits aux particuliers et entreprises pour faire de la compensation) se porta acquéreur du surplus de crédits, à un prix proche de 20€.

Le projet se trouva cependant dans l'impossibilité de transférer son surplus de crédits à Atmosfair. En effet, le Registre UNFCCC ne considère pas les ERPA comme des titres valides de propriété. Seul le document officiel émis par l'UNFCCC, le *Memorandum of Communication* (MoC) a une valeur légale. Ce document stipule quelle est l'entité qui a le droit de transférer les crédits d'un compte à l'autre. La Banque Mondiale s'était auto-désigné comme mandataire unique pour cette fonction en achetant son lot de crédit en 2007, et avait ainsi retiré au projet toute possibilité de gestion de ses crédits pour la suite.

La Banque Mondiale a finalement assumé sa part de gestion pour débloquer la situation avec 3 ans de retard, a payé ses crédits au projet, et a permis le transfert du surplus à Atmosfair de façon à ce que l'ONG puisse aussi payer son achat.

Dès 2009, l'expérience révélant que le MoC était un document hautement stratégique, il a été systématiquement adjoint aux ERPA dans les négociations d'achat-vente. De manière générale, le recours à une double signature, de la part de l'acheteur et de la part du vendeur, est devenu la règle générale.

ANNEXE 7

Le coût du processus carbone

De nombreuses publications ont apporté des indications pour évaluer le coût du processus d'enregistrement carbone entre 2008 et 2010. Depuis les données sont plus rares étant donné la chute de l'intérêt à développer de nouveaux projets. Les tableaux suivants montrent la diversité des fourchettes de prix en fonction du type de projet.

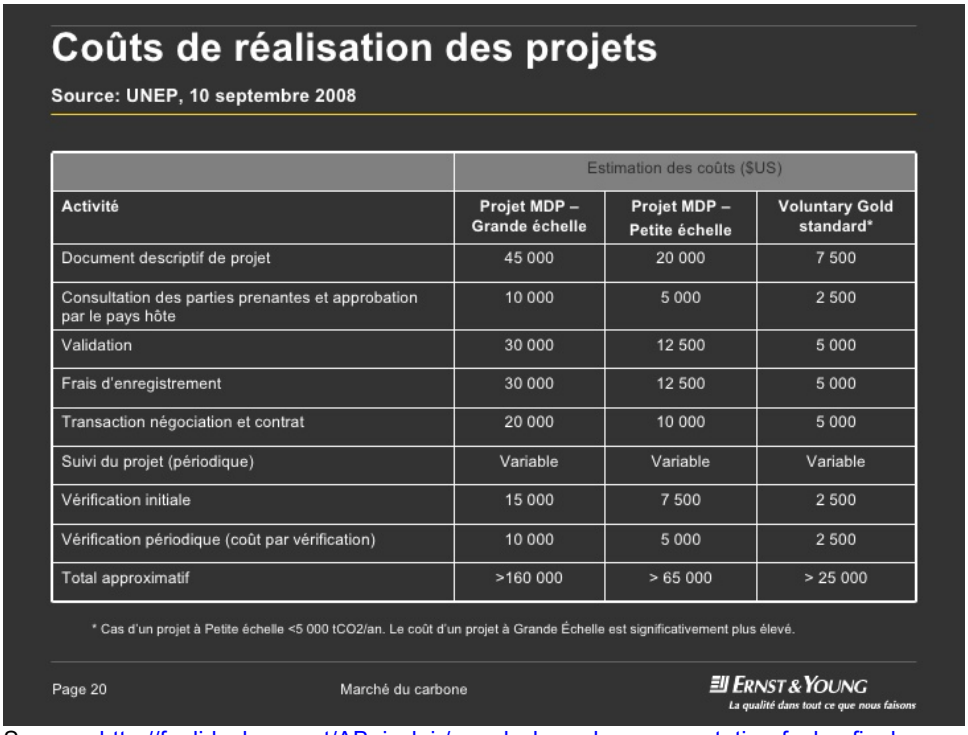

Coûts de réalisation des projets

Source: UNEP, 10 septembre 2008

	Estimation des coûts ($US)		
Activité	**Projet MDP – Grande échelle**	**Projet MDP – Petite échelle**	**Voluntary Gold standard***
Document descriptif de projet	45 000	20 000	7 500
Consultation des parties prenantes et approbation par le pays hôte	10 000	5 000	2 500
Validation	30 000	12 500	5 000
Frais d'enregistrement	30 000	12 500	5 000
Transaction négociation et contrat	20 000	10 000	5 000
Suivi du projet (périodique)	Variable	Variable	Variable
Vérification initiale	15 000	7 500	2 500
Vérification périodique (coût par vérification)	10 000	5 000	2 500
Total approximatif	>160 000	> 65 000	> 25 000

* Cas d'un projet à Petite échelle <5 000 tCO2/an. Le coût d'un projet à Grande Échelle est significativement plus élevé.

Page 20 Marché du carbone ERNST & YOUNG *La qualité dans tout ce que nous faisons*

Source : http://fr.slideshare.net/ABoisclair/march-du-carbone-prsentation-faskenfinale

Frais pour l'élaboration d'un projet carbone applicables aux projets d'utilisation des terres

ACTIVITÉ	PDM	URCE	VER+	CCX	TYPE
PHASE DE PLANIFICATION					
Étude de faisabilité	15 000 -25 000 €	15 000 -25 000 €	15 000 - 25 000€	15 000 - 25 000€	Frais d'expertise
Documentation de projet	50 000 - 100 000 €	50 000 - 100 000 €	50 000 - 100 000 €	20 000 - 40 000 €	Frais d'expertise
Collecte de données	5 000 - 25 000 €	5 000 - 25 000 €	5 000 - 25 000 €	5 000 - 25 000 €	Frais internes
Validation	15 000 - 25 000 €	15 000 - 25 000 €	15 000 - 25 000 €	Sans objet	Frais d'audit
Droits d'enregistrement	Comme les frais d'émission, mais plafonnés	Sans objet	550 € par an	5 000 US$ par an	Taxe administrative
Vérification initiale	20 000 - 25 000 €	20 000 - 25 000 €	20 000 - 25 000 €	Sans objet	Frais d'audit
PHASE OPÉRATIONNELLE					
Suivi continu	3 500 - 25 000 €	3 500 - 25 000 €	3 500 - 25 000 €	3 500 - 25 000 €	Frais internes
Vérification continue	10 000 - 20 000 €	10 000 - 20 000 €	10 000 - 20 000 €	10 000 - 15 000 €	Frais d'audit
Frais d'émission	0,10 US$ par tonne d'éq-CO_2 pour les premiers 15 000 par an; au-delà 0,20 US$ par tonne d'éq-CO_2	0,05 € par tonne d'éq-CO_2	150 € jusqu'à 1 000 tonnes de CO_2; au-delà 0,03 € par tonne d'éq-CO_2	0,12 US$ par tonne d'éq-CO_2 pour les pays non-Annexe I	Taxe administrative

Source: FAO, 2010.

ANNEXE 8

Données de projet tiers : Cas d'effets pervers inattendus d'un projet carbone mené par une société privée affectant les communautés locales

PIN commercial Projet MDP

Tonk: Biomass CDM project in India

Project details
- Biomass power generation plant
- Primary fuel: mustard crop residues
- Installed capacity: 7.8 MW
- Project Developer: Kalpataru Power

Location
Tonk District, State of Rajasthan, India

Carbon credits (CERs)
- Avoided CO2-emissions will amount to 30,000 tCO_2e/year

Status
- Validation ongoing
- Started operating 2006
- Local financing already arranged
- Gold Standard certification is in progress (as of May 2007)

Sustainability factor
- Use of valuable biomass residues that otherwise would have been burnt
- Reduction of dependency on fossil fuel energy sources
- Contribution to the regional economic growth and creation of local employment opportunities

La société indienne de production d'électricité Kalpataru Power a mené dès 2007 dans le village de Tonk, dans le Radjasthan, un projet carbone de génération d'énergie à partir de la combustion de l'écorce des graines de moutarde issue des récoltes locales.

Dans le cadre du projet, la solution technique est particulièrement intéressante et écologique par rapport à l'usage des énergies fossiles. Cependant l'impact local du projet a été particulièrement néfaste à long terme pour les populations. En effet le résidu des récoltes était déjà utilisé, pour alimenter les foyers de cuisson et les fours à brique. Le revenu de la vente des écorces à l'usine de Kalpataru n'a finalement pas compensé l'achat de nouveaux combustibles d'origine plus lointaine et le coût de l'achat d'électricité enfin disponible mais toujours inaccessible.

Par ailleurs un incendie ayant ravagé la récolte en 2008 a déporté le problème sur un territoire plus large autour de l'usine.

Le projet a pourtant été élaboré selon les règles exigeantes du Gold Standard, et vendu à une ONG allemande de compensation également particulièrement exigeante en matière de développement durable (qui n'achète et ne fournit que des crédits issus de projets MDP Gold Standard). Les problèmes à long terme n'ont été identifiés qu'après plusieurs années de fonctionnement.

ANNEXE 9

Données de projet tiers : La genèse d'un projet à but lucratif : mise en place de partenariats et négociation fondatrice

Le projet ci-dessous résulte de la collaboration entre un concessionnaire forestier (qui apporte au projet le territoire sur lequel il exploite le bois, dorénavant de façon durable) et un bureau d'étude disposé à prendre en charge le développement de l'enregistrement carbone sous le standard VCS. Les discussions fondatrices de l'accord tournent autour de la répartition des bénéfices entre les 2 entités. L'impact social est relégué au second plan, comme un co-bénéfice à une partie prenante (au même titre que l'environnement, le gouvernement). Cet exemple illustre la hiérarchie des priorités et des valeurs qui peut prévaloir dans une initiative à but lucratif.

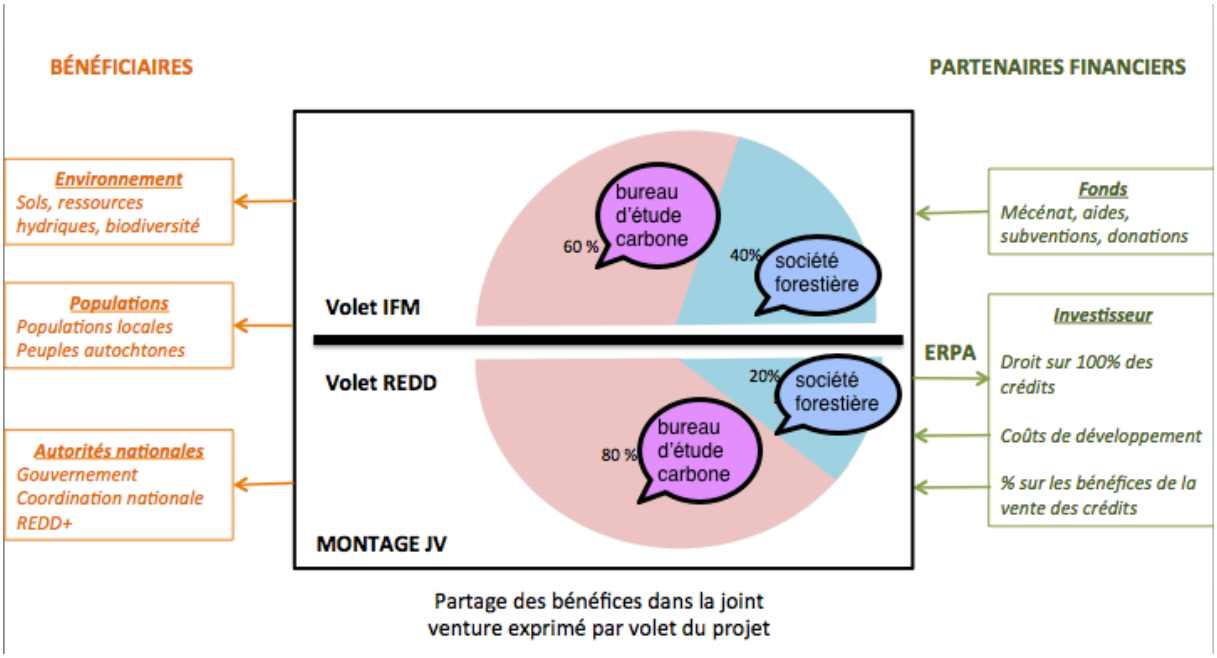

Partage des bénéfices dans la joint venture exprimé par volet du projet

ANNEXE 10

Exemple de partage de la propriété et des revenus du Carbone

Le projet Ecotierra au Pérou a mis à disposition de l'étude l'information concernant le partage des revenus carbone entre le consultant qui enregistre le projet et assure l'assistance technique (qui conserve 35%) et la coopérative paysanne qui met en œuvre les plantations sur le terrain (qui hérite des 65% restants). Le projet est développé sous standard VCS, en tant que programmatique, et une première activité pilote de 100 ha est en cours de plantation.

Café & Cacao sous couvert forestier

Pays : Pérou
Type : Reboisement
Population impliquée : 10 000 producteurs agricoles
Taille : 60 000 hectares projetés, soit 600km2

ANNEXE 11

Launch of Carbon Finance Loan Fund to Fuel Clean Cookstoves Market and Adoption

Dear partners and friends,

Nexus, in partnership with **The Global Alliance for Clean Cookstoves** and **The Gold Standard Foundation**, is proud to announce the launch of the first **Clean Cooking Loan Fund** (CCLF). The Fund will help leverage private sector finance to scale-up the roll out of clean cookstoves to billions of people around the globe.

Nearly 3-billion people cook with solid fuels every day that, when burned in open fires and traditional cookstoves, contribute to climate change and, through illness and injury, result in 4-million deaths annually. Nexus, The Alliance and The Gold Standard are commited to creating a global market for clean, safe and affordable cooking solutions and believe that this can only be made possible through innovative approaches to finance.

Until now, the lack of commercial financing for clean cookstoves and fuels has served as a barrier to entrepreneurs and others to develop a thriving market for clean cooking technologies. Many cookstove projects are currently financed through the sale of carbon credits and, although these provide a valuable revenue stream, projects often find it challenging to fund the necessary certification processes due to the one to two year time lag between registration and the first revenues from carbon credits. The **Clean Cooking Loan Fund** has been created to disburse funds to clean cookstove and fuels enterprises to help finance carbon certification costs.

"The Fund is designed to take on financial risk associated with the carbon process by offering a loan to project developers. It will not purchase emission reductions but these will be used as collateral to the loan. This innovative approach has been used by Nexus since 2010 and results show that the model increases the value flowing back to projects," said **Marion Verles**, Executive Director of Nexus, Fund Manager for the Fund.

For more information, please **click here** to download the Press Release.

If you have any questions or would like to receive more information on the Loan Application Process, please send us an email at **contact@nexus-c4d.org**.

Kind regards,

Nexus Team

ANNEXE 12

Complémentarité APD et Finance Carbone : une règle de forme à respecter

Non-Diversion of Official Development Assistance

CDM requirement: If a carbon credit project is financed by public funds, the purchasing of the carbon credits must not result in a diversion of ODA.

- The statement refers to the CERs generated by the project and not to the financing of the project itself;
- CERs resulting from ODA financed projects that are provided to the donor as a return to the public funding are seen as a diversion of ODA;
- Public funding sources for the project itself are allowed, as long as it is clearly stated that the CERs generated by the project are not considered as a compensation to public funding.

If ODA is used in project finance, there are several options:

- The government of the donor country confirms through a letter that the public funding of an emission reduction project has not resulted in diversion of ODA.
- ODA sources are used for project finance, but not for purchase of carbon credits → separate streams of finance.
- The credits remain with local project partners (donation) and are re-invested.

ANNEXE 13

Le schéma suivant propose une vue d'ensemble de la finance climat à ce jour, avec des flux totaux sur l'année 2012 estimés à 364 $Mds, dont 2 $Mds correspondant aux revenus du marché carbone (soit 0,5%)[30].

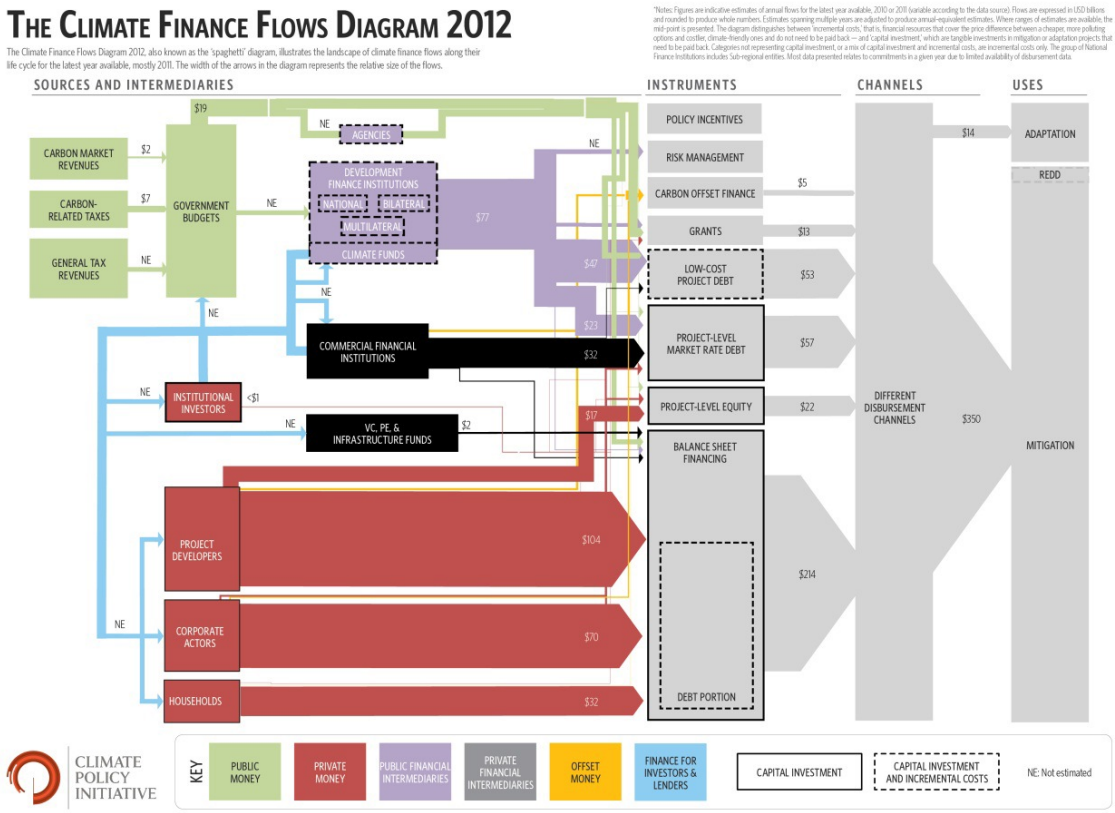

[30] Climate Policy Initiative, The landscape of climate finance 2012, dec 2012

ANNEXE A

Mali: Projet ICS GERES

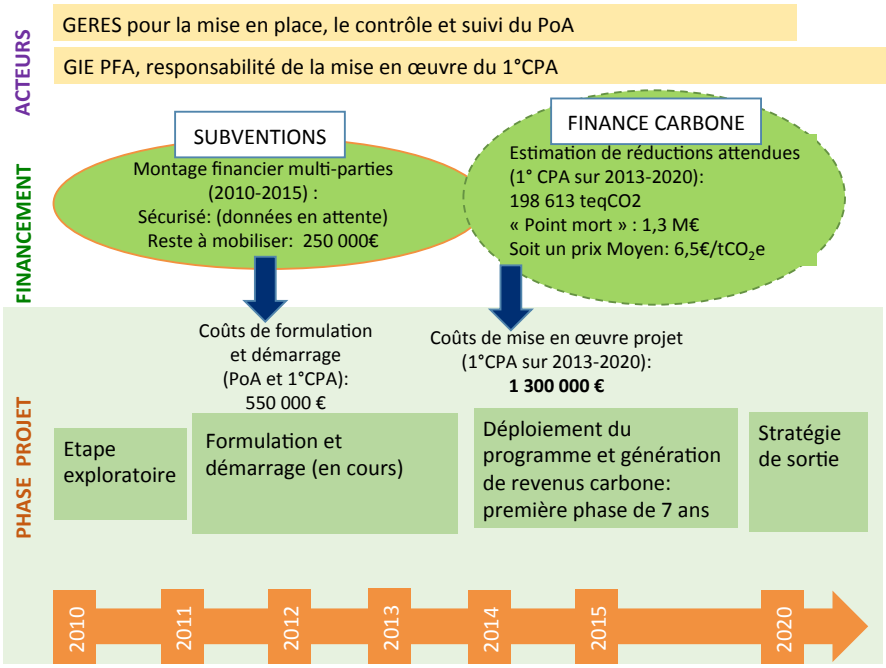

MALI
GERES
ICS
CDM/GS (PoA + 1° CPA)
En cours de mise en place

ANNEXE B

Pérou: Projet de reboisement AVSF

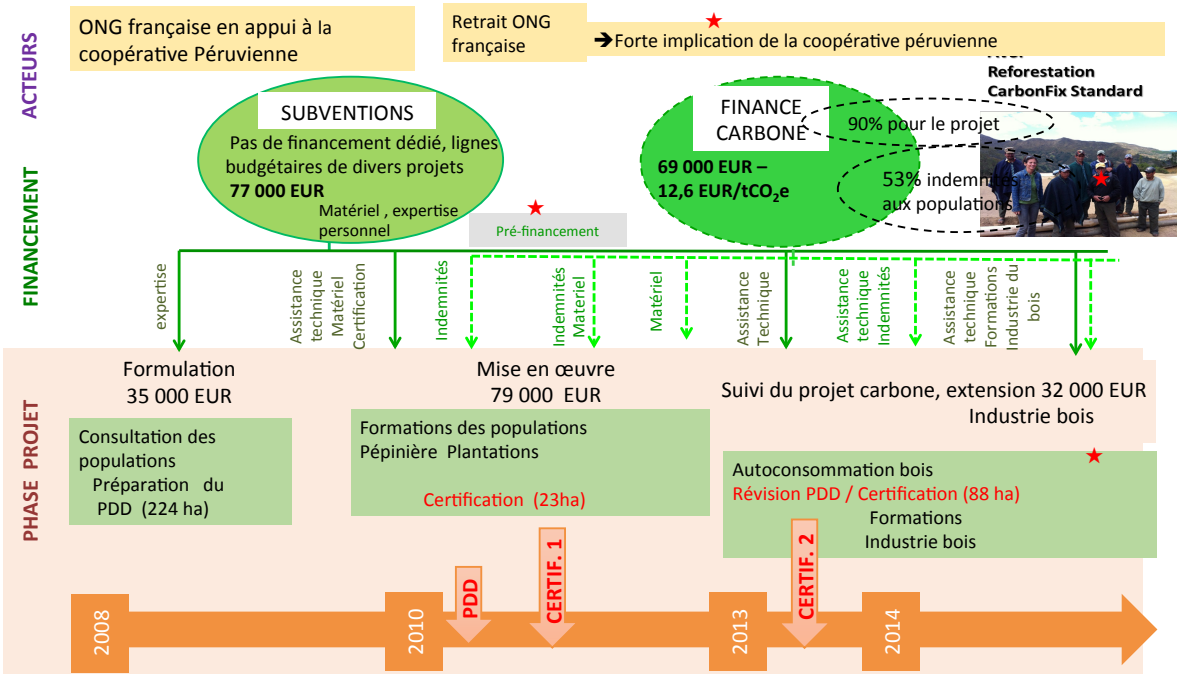

ANNEXE C

Cambodge: Projet ICS GERES

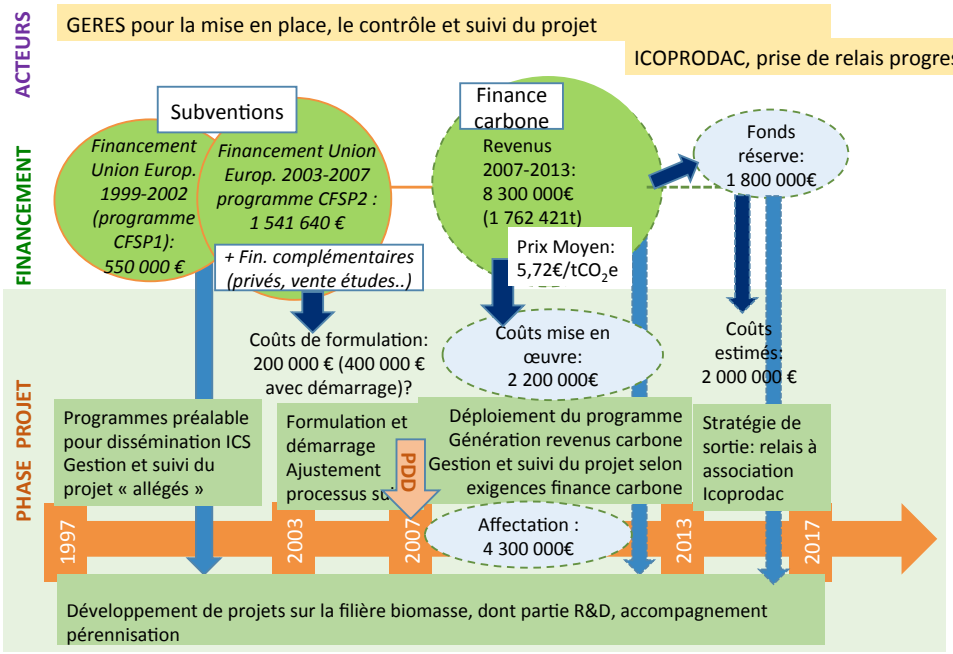

CAMBODGE
GERES
ICS
VCS
Fin période génération crédits

ANNEXE D

Chine: Projet biogaz ID

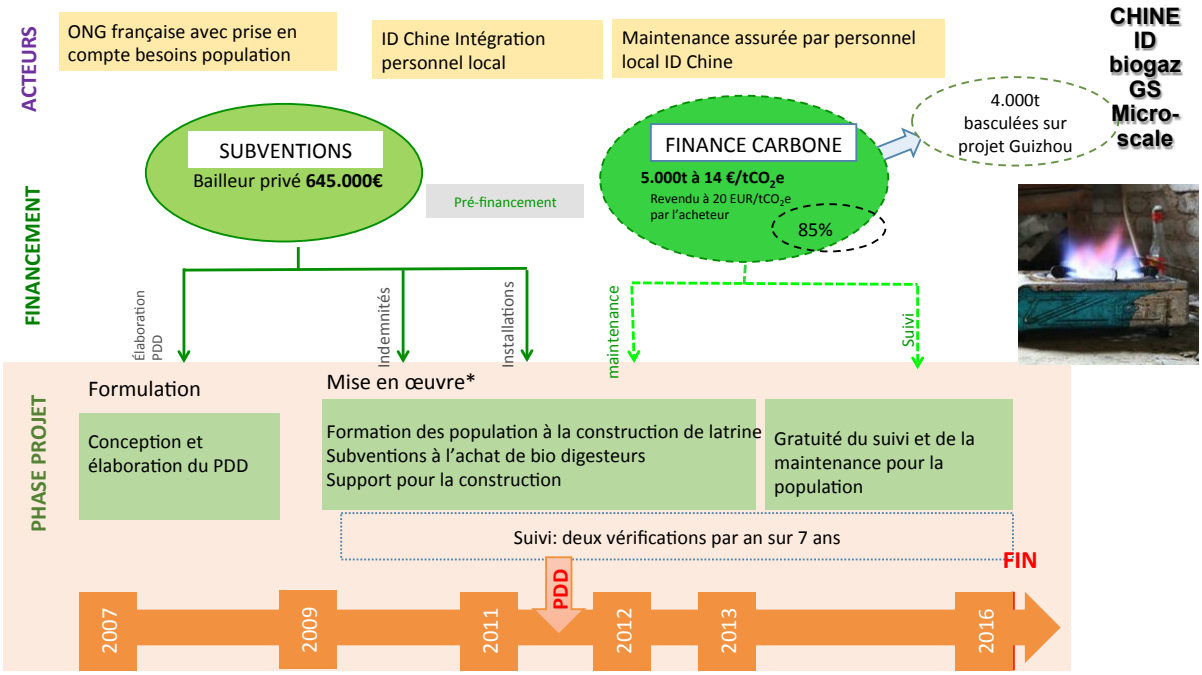

ANNEXE E

Chine: Projet de reboisement agroforestier ID

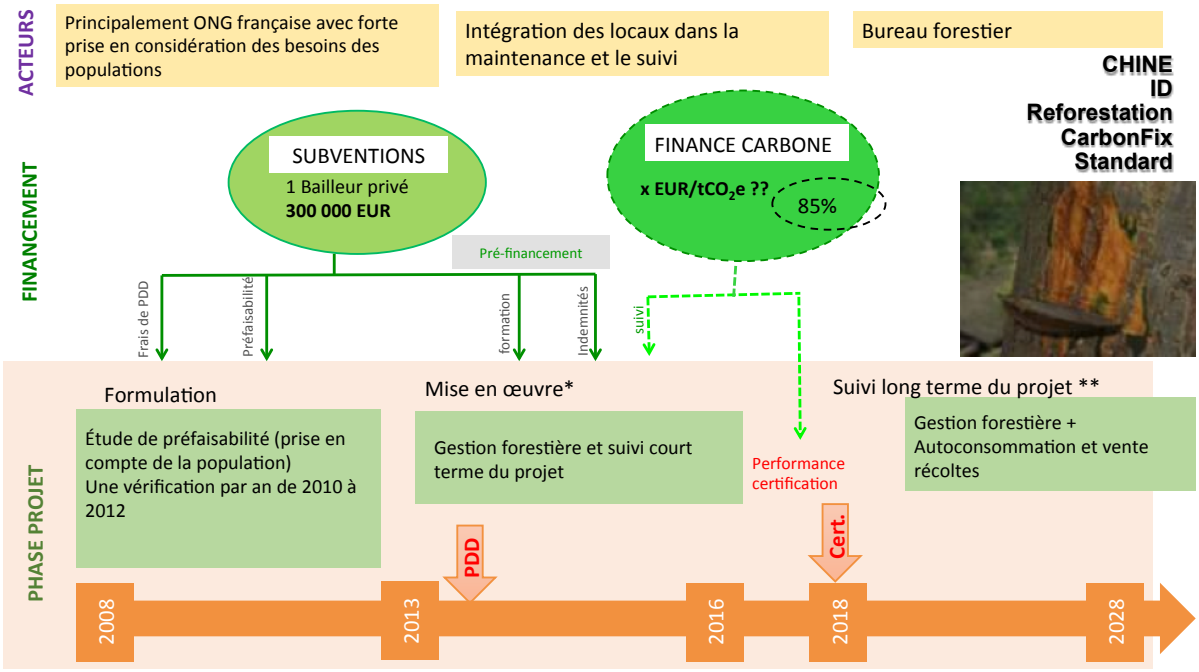

ANNEXE F

Brésil : Projet indigène *Suruí*

(projet faisant l'objet d'une thèse menée par Claudia Vitel)

Exemple de première initiative REDD+ en terre indigène « Projeto Carbono Forestal Suruí » PCFS: les communautés locales 100% propriétaires du projet

Suruí
Carbon Forest Project

Premier et unique projet initié et géré par une association indigène (émanant de la population bénéficiaire)

Project Proponent
Metareilá Association of the Suruí Indigenous P'pl

Project Status
Registered - VCUs Issued
View Issuance Records
View Buffer Pool Records

Sectoral Scope
14. Agriculture, Forestry, Land Use

Project Methodology
VM0015

GHG Origination Program
Verified Carbon Standard

Project Validator
Rainforest Alliance, Inc. (Rainforest Alliance)

Registry
Markit

Estimated Annual VCUs
247,460

Projet REDD+ 13.000 ha déforestation évitée sur 30 ans, 1.200 indigènes bénéficiaires

VCS + CCBS

- Partenaires: 7 associations locales indigènes dont une de 2nd niveau, appuyées par 5 ONG
- Financement APD + privé sur 2 ans
- Vente 6 mois de crédits à la société brésilienne Natura
- Montage d'un fonds cogéré par les associations indigènes et partenaires
- Redistribution des bénéfices par développement d'activités productives durables, contractualisation ONG et paiements frais structure
- Coût des programmes élevé, pas de rente attendue

Source : http://www.fundovale.org/categorias/noticias/projeto-carbono--gera-creditos-de-carbono.aspx